Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre

Des délibérations du conseil municipal

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'An deux mille-vingt-trois, le mercredi vingt-sept septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la métropole, en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Convocations adressées le 21 septembre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 32

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Béatrice GROSLERON

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANÇOIS
Mickaël CHAPEAU	procuration à Olivier CONTE (jusqu'à 21h12)
Amin BRIMOU	procuration à Eloïse DRAPEAU (jusqu'à 22h15)
Laurence LEFEVRE	procuration à Christian BONNARD
Christophe DE AMORIM	procuration à Alain GARCIA
Annick VOLATIANA	procuration à Marion PERSIANI
Samira MOKADEM	procuration à Alain DELANCHY
Régis DUROUCHOUX	procuration à Stéphane AUDUSSEAU (à partir de 19h02)
Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD	procuration à Michel SOULAS
Nabil BENZAÏT	procuration à Fatiha KENDRI

ABSENTE : Pascaline DAUMAIN

INVITÉ : Franck CHARNASSÉ, Directeur Général Adjoint à l'Aménagement Durable du Territoire à la Métropole Tours Val de Loire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles FRÉMONT

ORDRE DU JOUR

URBANISME : 6

2023 09 27 - 01 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUIM) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) 6

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL : 23

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 23

VŒUX : 25

2023 09 27 - 02 VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION *A GAUCHES TOUTE !* – PROPOSITION D'EXTENSION DU TARIF DE CANTINE SCOLAIRE A UN EURO, DEJA OBTENU POUR LA PREMIERE TRANCHE DE QUOTIENT FAMILAL, A LA DEUXIEME TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL 25

2023 09 27 - 03 VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION *J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS* – DEMANDE DE MISE EN PLACE DE BORNES WIFI PUBLIQUES POUR ACCES GRATUIT A INTERNET 35

COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE : 37

2023 09 27 - 04 COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 ALINEAS 4 ET 6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.) 37

2023 09 27 - 05 COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-29 ET L.2122-22 ALINEA 20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.) 49

ADMINISTRATION GENERALE : 52

2023 09 27 - 06 MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE 52

2023 09 27 - 07 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES 54

2023 09 27 – 08 ADHESION A UNE PLATEFORME DE VENTE ET ACHATS AUX ENCHERES – AGORASTORE 55

ENVIRONNEMENT : 57

2023 09 27 – 09 TRANSFERT DES BIENS MOBILIERS DU SERVICE DES ESPACES VERTS DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE 57

ESPACES PUBLICS : 59

2023 09 27 – 10 APPROBATION DE LA CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS 59

FINANCES : 61

2023 09 27-11 APPROBATION DES MONTANTS DÉFINITIFS 2023 DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE 61

2023 09 27 – 12 DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 63

2023 09 27 – 13 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE – GYMNASE DESPOUY – ECOLE HENRI WALLON 64

2023 09 27 – 14 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS VERT MÉTROPOLITAIN – POSTE DE POLICE MUNICIPAL / COURS D'ÉCOLES / GYMNASE VAL FLEURI / GYMNASE DESPOUY / SDIE 71

2023 09 27 – 15 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE – PISCINE 73

2023 09 27 – 16 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS (DROIT COMMUN) 78

22023 09 27 – 17 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS (DROIT COMMUN) 79

2023 09 27 – 18 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE – F2D POSTE DE POLICE MUNICIPALE 80

PETITE ENFANCE : 81

2023 09 27-19 MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES 81

2023 09 27-20 CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET « FONDS D'INNOVATION PETITE ENFANCE » (FIPE) 87

2023 09 27-21 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE RELATIVE AU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) 89

URBANISME : **91**

2023 09 27-22 VENTE À LA SOCIÉTÉ PIERREVAL AMÉNAGEMENT OU TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ S'Y SUBSTITUANT, D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 7.511 M² ENVIRON, ISSUS DES PARCELLES CADASTRÉES AM 91P, 92P, 102P, 141 182P, ET 239P AU PRIX DE 346.000 € 91

2023 09 27-23 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA CAVE MUNICIPALE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE 102

2023 09 27-24 MANDAT DE VENTE SIMPLE DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER 33 RUE P. SÉMARD, CADASTRÉ BC 139 104

CULTURE : **111**

2023 09 27-25 CONVENTION CONSERVATOIRE EMMANUEL CHABRIER ET HARMONIE MUNICIPALE 111

QUESTIONS ORALES : **112**

1. QUESTION ORALE DU GROUPE *J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS* – DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN TAUX D'EFFORT FINANCIER EN FONCTION DES RESSOURCES ET DE LA COMPOSITION DES FAMILLES 112
2. QUESTION ORALE DU GROUPE *AGIR ENSEMBLE* – DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LA ZONE DE LA VILLE QUI NE SERA PAS RACCORDÉE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE À LA RESSOURCE DE LA LOIRE, LE POURCENTAGE D'HABITANTS QUE CELA REPRÉSENTE ET L'ÉCHÉANCE À LAQUELLE ON NE POMPERA PLUS DU TOUT DANS LE CÉNOMANIEN? 113

La séance est ouverte à 18 heures.

M. FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Merci d'être présents. Afin d'assurer la sérénité des débats et conformément au règlement intérieur, je voulais rappeler quelques règles suivantes à l'Assemblée :

- Le Maire étant le président de droit du Conseil municipal, il dirige les débats.
- Il déclare la séance ouverte et close lorsque l'ordre du jour est épuisé.
- Le public, évidemment, peut accéder librement au Conseil municipal et occuper les places réservées dans la salle.
- Il n'est autorisé aucun déplacement, aucune marque d'approbation ni même de désapprobation.
- Toute personne qui trouble l'ordre peut être expulsée de la salle du Conseil.
- En cas d'entrave, la séance pourra être suspendue et pourra faire l'objet d'une demande de tenue à huis clos par voie de vote.
- Je rappelle qu'il est important pour la bonne tenue de ce Conseil de se tenir à l'ordre du jour.
- Tout aparté pourra être exclu du débat.

Le quorum est atteint et je vais vous énumérer les pouvoirs. Alors, Joëlle GOUNOT, vous me dites si j'en manque ?

Madame Annick MARICHAL a donné pouvoir à moi-même.

Madame Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD a donné pouvoir à Monsieur Michel SOULAS.

Madame Samira MOKADEM a donné pouvoir à Monsieur Alain DELANCHY.

Monsieur Amin BRIMOU a donné pouvoir à Madame Éloïse DRAPEAU.

Madame Annick VOLATIANA a donné pouvoir à Madame Marion PERSIANI.

Mickaël CHAPEAU a donné pouvoir à Monsieur Olivier CONTE. Viendra-t-il plus tard ou pas ?

M. CONTE : Il va essayer.

M. FRANÇOIS : D'accord OK. Et il est en représentation, je crois.

Madame Laurence LEFEVRE a donné pouvoir à Monsieur Christian BONNARD.

Monsieur Christophe DE AMORIM a donné pouvoir à Monsieur Alain GARCIA.

Monsieur Régis DUROUCHOUX donnera son pouvoir à Monsieur Stéphane AUDUSSEAU à partir de 19 h.

Et Monsieur Nabil BENZAÏT a donné pouvoir à Madame Fatiha KENDRI.

Ai-je oublié du monde ? Non, je déclare donc la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023 ouverte.

Nous allons désigner un secrétaire de séance : qui souhaite être secrétaire de séance ?

Monsieur Jeanneau ? Ah non, Monsieur Jeanneau, vous n'intervenez pas tout de suite, ce sera quand je vous donnerai la parole, s'il vous plaît ! Non, pour l'instant on nomme un secrétaire de séance. On se respecte, on respecte l'ordre du jour s'il vous plaît !

Allez, je le désigne d'office : Monsieur Charnassé, je suis désolé, ce ne sera pas vous ! Allez, ce sera Monsieur Gilles Frémont, merci.

Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Gilles FRÉMONT.

M. FRANÇOIS : Avant toute chose s'il vous plaît, de par la présence de Monsieur Franck Charnassé, je vous demande de m'autoriser à passer la délibération sur le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) en tout premier lieu et après on reprendra l'ordre du jour comme il est écrit. Y a-t-il des oppositions à cela ? Oui, Madame Kendri ?

Mme KENDRI : Bonsoir, concernant le PLUM, nous allons voter comme *A GaucheS Toute !* (AGT) pour ne pas nous abstenir sur un dossier mal maîtrisé, dû à une information insuffisante des enjeux tels qu'exposés dans le dossier mis à notre disposition au Conseil municipal.

M. FRANÇOIS : Si vous le permettez, on fait l'exposition du sujet avant ?

Mme KENDRI : Oui, mais je voulais signaler tout de même que nous voterons comme AGT.

M. FRANÇOIS : Juste avant de vous laisser la parole, Monsieur Charnassé, je voudrais qu'on accueille deux nouveaux membres du Conseil municipal. Je souhaite la bienvenue à Madame Sylvie Lenoble et à Monsieur Anis Guelmami, en remplacement de Madame Claude Lala et de Madame Maoya Drici-Kouba.

URBANISME :

2023 09 27 - 01 Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUIM) – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Par délibération du 28 février 2022, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm).

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un document à caractère obligatoire composant le PLU, dont les orientations générales doivent faire l'objet d'un débat en Conseil métropolitain en amont de la formalisation complète du dossier (au minimum deux mois avant l'arrêt du projet).

Le PADD du PLU intercommunal permet de définir les orientations stratégiques d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur du territoire métropolitain à l'horizon 2040.

Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des grands principes énoncés à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.

Traduisant les valeurs et les engagements de Tours Métropole Val de Loire, les orientations du PADD soumises au débat sont les suivantes :
- un territoire en transition, qui répond à l'urgence climatique et environnementale ;
- un territoire accueillant, valorisant la proximité et le bien-vivre ensemble ;
- un territoire attentionné, qui cultive ses richesses environnementales et patrimoniales.

Ces trois orientations sont déclinées dans le document support au débat joint en annexe à la présente délibération. Elles sont issues du travail partenarial et participatif mené dans le cadre des ateliers thématiques du PLUm en 2022 et ont été synthétisées lors de la conférence des enjeux qui s'est tenue le 30 mars 2023 à l'attention de l'ensemble des conseillers métropolitains.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue ce jour en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration engagée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm).

M. FRANÇOIS : Voilà, Monsieur Charnassé, c'est à vous. Après, Monsieur Jeanneau ! On en parlera après.

M. CHARNASSÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, bonsoir, donc je vais vous présenter en dix minutes chrono les enjeux du PLU métropolitain, qui ont commencé par la délibération de prescription métropolitaine du PLU métropolitain du 28 février 2022.

Alors très rapidement, pourquoi un PLU intercommunal, que nous appelons nous PLU métropolitain ? Parce que c'est un document qui est rendu nécessaire par le souhait qu'ont exprimé les 22 Maires de la Métropole de pouvoir réviser leurs documents d'urbanisme. Car dès lors qu'on révise un document d'urbanisme, cela entraîne *de facto* le PLU métropolitain, et donc cela entraîne toutes les autres communes, de manière à ne pas être en situation de subir une décision d'un élu qui voudrait réviser son PLU. C'est pourquoi il a été décidé à l'unanimité de créer le PLU métropolitain.

Alors, ce PLU métropolitain, qu'est-ce que c'est ? C'est un document d'urbanisme, c'est comme un PLU, c'est exactement la même chose et il se compose de deux blocs : d'abord un bloc qui exprime le projet politique d'aménagement, c'est la première partie, c'est ce qui fait l'objet du débat du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Et puis la seconde partie sera déroulée en 2024, elle concerne le règlement graphique et écrit du document d'urbanisme.

Ce PLU intercommunal, ou PLU métropolitain, se substituera à terme, donc en 2025, à l'ensemble des PLU des 22 communes. Alors, l'intérêt de faire un PLU métropolitain, au-delà de la capacité qu'auront les élus à réviser leurs documents d'urbanisme et qu'ils ont d'ailleurs, c'est de simplifier des règles d'urbanisme. Je vous donne un exemple très concret parce que je me méfie par expérience du mot « simplification ». Un exemple très concret : nous avons analysé en profondeur les 22 PLU des 22 communes, et on se retrouve parfois avec des zonages qui ont le même nom, mais qui n'ont pas la même règle. Et donc pour une personne qui souhaiterait s'installer dans la Métropole, c'est évidemment beaucoup plus facile pour elle si une même dénomination renvoie à la même règle. Voilà un exemple de simplification.

Il s'agit également d'harmoniser les échelles intercommunales avec une idée très importante qui a émergé lors de la délibération de prescription du PLU métropolitain : c'est de dire que les spécificités des communes sont bien sûr une caractéristique forte de la Métropole. Les spécificités des communes « font Métropole ». On n'habite pas à Saint-Pierre-des-Corps comme à Luynes, comme à Druye, comme au centre-ville de Tours. Et donc, ces spécificités-là seront bien entendu préservées et même davantage mises en valeur dans le PLU métropolitain. Mais il existe également des enjeux qui traversent les frontières communales : on parle de corridors écologiques, on parle de la trame verte, de la trame bleue… Les ateliers dont je vous parlais tout à l'heure ont évoqué aussi la question de la trame brune, donc que fait-on du sous-sol au regard de l'urgence climatique ? Et ce sont également des enjeux de déplacements, de mobilité. Ce sont évidemment des enjeux qui dépassent les frontières communales et sur ces enjeux-là, il y a un consensus pour que le PLU métropolitain puisse harmoniser ces dispositions.

Alors, c'est bien beau de dire que nous allons préserver les spécificités communales, mais il faut savoir comment. Nous avons donc imaginé une gouvernance, qui a été également validée dans la délibération de création du PLU métropolitain. La gouvernance, c'est le schéma que vous avez sous les yeux, et le bloc vert en dessous, ce sont l'ensemble des ateliers.

Il y a deux types d'ateliers : d'abord des ateliers thématiques réalisés dans les sites métropolitains, qui ont réuni bien sûr beaucoup d'élus, des techniciens, l'État, les personnes publiques associées, les associations, le Comité de Développement représentant une partie des citoyens… Ces huit ateliers thématiques ont permis d'échanger sur le diagnostic, et de donner les premières orientations.

Et puis il y a un autre type d'ateliers que nous avons appelé « ateliers géographiques » : ceux-ci ont permis de réunir les communes entre elles, les communes frontalières qui avaient des problématiques à partager. Il y a eu évidemment Saint-Pierre-des-Corps, Tours, également Joué-lès-Tours, Ballan-Miré et ainsi de suite… Saint-Cyr et Tours-Nord…

Voilà, donc les communes plus rurales ont été également consultées ensemble sous forme d'ateliers, pour partager les mêmes problématiques de ces ateliers-là. Un comité technique a défini les premiers diagnostics et orientations pour les présenter en comité de pilotage. Ce comité de pilotage est constitué d'élus, il est présidé par le vice-président à l'Urbanisme Christian Gatard. Et ce comité fait les propositions d'orientation à la Conférence des Maires. Et là, la délibération du Conseil métropolitain a précisé que la Conférence des Maires constitue l'organe de décision relatif aux dispositions du PLU métropolitain.

Il faut que les 22 Maires soient d'accord sur les dispositions du PLU métropolitain. Nous avons besoin, nous, techniciens, de l'unanimité des Maires, et c'est en cela que l'on garantit la prise en compte de la spécificité des communes. Et puis, lorsque la Conférence des Maires a validé à l'unanimité les dispositions du PLU métropolitain, on passe bien sûr en Conseil métropolitain qui lui, statue à la majorité sur la validité du document.

Donc je vous invite à aller voir la slide suivante, s'il vous plaît, merci ! Vous pouvez aller voir le site de la Métropole où énormément d'informations sont en ligne, notamment les huit cahiers du PLU métropolitain, qui associent à la fois diagnostics et enjeux : je vous invite véritablement à les lire. Ces cahiers sont le fruit des nombreux ateliers qui ont eu lieu et qui sont la base de travail du document d'urbanisme. En termes de calendrier, les premières réunions publiques générales se sont donc tenues en 2022-2023, outre une exposition qui a circulé, une « Lettre du PLUM » diffusée par le biais du magazine métropolitain, et l'information sur le site de la Métropole qui est relayée également sur les sites communaux. Et puis le Conseil de Développement de Tours Métropole Val de Loire (CODEV) a été également très largement sollicité, enfin au moins à deux reprises en Assemblée Générale. Voilà les travaux qui ont été menés.

Alors cet automne, concernant les réunions publiques, je vous invite aussi à voir sur le site de la Métropole pour connaître les dates et les lieux des quatre réunions publiques qui sont prévues au mois de novembre. Ce sera la deuxième salve de réunions publiques. Vous avez également l'avancement des travaux indiqué sur le site Internet. Puis en 2024, nous commencerons à travailler sur la partie réglementaire, écrite et graphique. Le document d'urbanisme sera arrêté en juin 2025, pour être approuvé en janvier 2026.

Au sujet des ateliers, là, on va pouvoir passer quelques slides pour arriver aux trois grandes orientations : voilà, là, vous voyez les ateliers et les cahiers dont je vous ai parlés. On peut avancer encore un peu : ça voilà, c'est le règlement d'urbanisme, je vous épargne les articles. Et puis la slide suivante, c'est l'orientation générale : donc les élus ont décidé de travailler et d'orienter le PLU métropolitain sur trois piliers défendant les valeurs politiques que les élus souhaitent mettre en avant de manière transversale, dans l'ensemble des parties d'un document d'urbanisme. Alors pour être clair, un document d'urbanisme, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, normalement se décline sur 23 thématiques. Il y a l'habitat, la mobilité, le développement économique, et toute une série d'enjeux : les services, les trames vertes, les trames brunes, toute la partie écologique…

Or là, les élus ont souhaité travailler différemment, bien sûr dans le cadre réglementaire du Code de l'Urbanisme, mais plutôt en mettant en avant ces trois valeurs politiques, qui se retrouveront dans

chacun des champs obligatoires prévus dans le Code de l'Urbanisme, dans le cadre de l'élaboration du PLU

Le premier pilier, c'est l'idée d'un territoire en transition qui répond à l'urgence climatique et environnementale. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que dès lors qu'on va travailler sur une zone d'activité, il faudrait imaginer la mise en place de panneaux photovoltaïques, le verdissement des espaces, la fluidité des transports… pour accentuer évidemment l'usage de transports publics par rapport à l'usage de la voiture et à l'autosolisme par exemple. Mais c'est le cas également dans l'habitat, c'est le cas également dans le traitement d'espaces publics : on travaille sur des espaces publics en transition. Donc cette thématique-là doit être transverse sur l'ensemble des thématiques du document d'urbanisme.

Le deuxième point, c'est le principe d'un territoire accueillant qui valorise la proximité, le bien-vivre ensemble. Cet item est en fait en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur lequel nous travaillons également. Dans la hiérarchie des normes, vous avez la loi, l'État, puis le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) qui est un document stratégique de la Région, et ensuite le SCoT, que l'on révise en même temps que le PLU métropolitain. En dessous, on a le PLH 4 qui s'insère : c'est le Plan Local de l'Habitat. Et en dessous, le PLU métropolitain.

Or un des piliers du ScoT, c'est la notion d'un urbanisme favorable à la santé. C'est donc en cela que les élus ont souhaité exprimer un territoire accueillant, qui valorise la proximité. C'est la proximité évidemment des services de santé, c'est la proximité de l'ensemble des services. C'est également la prise en compte du cadre de vie de chacun des citoyens de la Métropole, quelle que soit sa situation ou quel que soit son environnement.

Et puis le troisième pilier, c'est un territoire attentionné qui cultive ses richesses environnementales et patrimoniales, entre autres. Mais également dans ce périmètre-là, il y a les richesses que constitue la richesse économique, par exemple, du territoire qu'il faut valoriser. La richesse en termes d'emploi qu'il faut améliorer. Et puis bien sûr, toutes les qualités environnementales qui caractérisent la Loire, les zones humides, le Cher, les bords de Cher…

Voilà, nous travaillons par exemple sur la renaturation des bords de Cher dans le cadre d'un projet à moyen terme. Ce sont des sujets très concrets qui s'inscrivent dans ces orientations. Et puis également concernant les valeurs patrimoniales, nous sommes connus dans le monde entier pour cela, notamment par l'UNESCO, mais nous nous attacherons également, enfin, c'est la volonté des élus, à des valeurs patrimoniales qui ne sont pas forcément encore identifiées. On parle de certains quartiers ouvriers par exemple, qui présentent une valeur : on en a beaucoup à Tours, Saint-Pierre-des-Corps, également à Chambray. Nous avons aussi des secteurs ruraux, des hameaux qui sont également pourvus de qualités patrimoniales. On parle donc aussi du patrimoine du quotidien : même à propos du patrimoine paysager, nous avons évidemment le grand paysage de la Loire reconnu par l'UNESCO, mais il y a aussi, même si je n'aime pas le terme, « les petits paysages du quotidien » qu'il faut préserver parce que tout cela participe du bien-vivre ensemble.

Voilà, donc je ne vais pas vous détailler l'ensemble des trois grands axes qui viennent à la suite de l'opération. En revanche, je suis à votre disposition pour en parler. C'est un document que vous avez reçu normalement, et que vous pouvez consulter bien sûr en détail.

Un dernier mot sur le calendrier avec la dernière slide : vous voyez que nous travaillons en même temps sur le SCoT, sur le PLU métropolitain, sur le PLH4 et sur le Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET). Vous noterez que le PLH4 s'arrête en avril 2024 justement, pour des raisons de hiérarchie des normes comme je l'ai évoqué tout à l'heure, puisque le PLU métropolitain devra tenir compte du PLH4. Voilà, j'en ai terminé, je vous remercie pour votre attention.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Charnassé. Y a-t-il des questions particulières sur ce PLUM ?

Mme GROSLÉRON : Ce n'est pas vraiment une question, mais je m'étonne de l'intervention de Monsieur… Excusez-moi, je n'ai pas retenu votre nom ?

M. CHARNASSÉ : Monsieur Charnassé.

Mme GROSLÉRON : Très bien donc Monsieur Charnassé, nous vous avons déjà vu en Commission générale sur le même sujet. Donc pour les gens présents à la Commission générale, cela fait un peu une redite.

Et puis si vous le permettez, j'ai une intervention sur le PLUM. Donc si j'ai bien compris, il ne s'agit pas de voter ici, mais de prendre acte.

Donc dans ce qu'on a pu voir dans la présentation de la note qui accompagnait les documents, ce Plan Local d'Urbanisme Métropolitain détermine 11 objectifs à prendre en compte, pour structurer la démarche. Or ce qui nous a étonnés dans ces 11 objectifs, c'est que Saint-Pierre est un territoire inondable, et pourtant la seule contrainte de l'inondation figure en une seule ligne, à travers « la prise en compte de la notion de résilience face aux risques naturels »… Alors, c'est vrai qu'il s'agit d'un PLU métropolitain et qu'il faut sans doute prendre en compte tout le monde, mais c'est tout de même un peu court par rapport à la notion de territoire inondable…

Par ailleurs, vous avez parlé d'information à la population : alors nous avons vu que des réunions d'information se sont effectivement déroulées. J'ai peut-être cru comprendre qu'il y aura d'autres réunions futures, et peut-être qu'il y en aura sur Saint-Pierre-des-Corps ? Je ne sais pas, car ce n'est pas bien précisé, mais il aurait quand même été bien que la population bénéficie d'une large information sur ce processus qui a déjà commencé. Là il nous semble que le défaut d'information est quand même flagrant : disons que tout le monde ne va pas sur le site Internet de la Mairie, voilà.

Et puis enfin par rapport à la formulation de la délibération : nous sommes contre la formulation indiquée dans cette délibération qui est « le Conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD. » Sauf qu'en fait derrière, il n'y a pas vraiment de débat. Il s'agit d'une présentation d'un projet déjà en cours et acté. En revanche un débat, cela permet de changer d'avis éventuellement, quand il est contradictoire. Donc là, la formulation de la « prise d'acte » ne me convient pas, elle ne nous convient pas pour mon groupe.

M. FRANÇOIS : Voulez-vous produire un amendement sur cette délibération ?

Mme GROSLÉRON : Il aurait fallu voter plutôt qu'une prise d'acte !

M. FRANÇOIS : Non, mais on peut voter un amendement sur la délibération, et prendre acte après avoir modifié cette délibération par voie d'amendement. C'est ce que vous venez de dire ? Cela ne me pose aucun problème, Madame Grosléron. Dans ce cas-là, nous pourrions dire que le Conseil Municipal prend acte « des orientations générales du projet d'aménagement », sans parler du débat. Cela ne me pose pas de problème.

M. CHARNASSÉ : Si je peux me permettre…

M. FRANÇOIS : Allez-y Monsieur Charnassé.

M. CHARNASSÉ : Effectivement, on suit la loi. Donc on suit le Code de l'Urbanisme : il n'y a pas de vote sur le PADD, ni du Conseil métropolitain ni des Conseils municipaux. Ce n'est pas possible, cela n'existe pas. Au contraire, cela fragiliserait la procédure réglementaire donc il faut se cantonner à respecter strictement la procédure. En revanche à la fin, lorsque la Métropole arrêtera le document donc en juin 2025, là il y aura un vote.

Mais d'ici là nous travaillons en fait et donc en revanche, il s'agit bien ici d'un débat sur le PADD : votre intervention, Madame, c'est du débat typiquement ! Donc c'est bien un débat. Alors pourquoi

ma présence ? Parce qu'en effet, je fais mon travail de technicien, je suis un chef de projet du PLU métropolitain, par décision des élus. Je ne suis pas tout seul, nous sommes une petite équipe heureusement. Et donc nous intervenons dans tous les Conseils municipaux, ce n'est pas spécifique à Saint-Pierre-des-Corps.

Et puis dernière chose, pour répondre à votre question sur le fond par rapport au PPRI. C'est une question très pertinente, je l'ai bien notée. Effectivement, nous sommes aujourd'hui dans la conduite d'un PLU métropolitain, mais comme dans un PLU normal, nous sommes dans un dialogue et un débat autour des valeurs. Il est possible que des oppositions se manifestent : par exemple, il y a des communes qui ont dit, « mais moi, j'ai une valeur que je voudrais mettre en avant, un quatrième axe sur le développement économique »… Et donc en fonction de cette expression politique là, on va retravailler le document de manière à répondre à cette volonté politique.

Donc le débat, il sert à cela. Aujourd'hui, vous voyez que nous sommes sur des valeurs politiques. En février, nous organiserons une Commission générale sur le PLU métropolitain spécifiquement, pour laquelle il est prévu d'intégrer toutes les valeurs chiffrées : nous sommes en train d'y travailler. Nous allons faire atterrir le document sur la réalité du terrain, avec des objectifs territorialisés et chiffrés. Donc effectivement l'expression que vous avez employée est très juste : nous sommes aujourd'hui en résilience avec les risques naturels. Nous avons les zones inondables, on a le risque industriel, le risque aussi sur les rétractations des argiles par exemple. On a le risque troglodytique aussi : avec le réchauffement climatique, nous avons vu l'effondrement qui s'est produit à Rochecorbon. Voilà, donc ça, c'est une réalité et ce sont l'ensemble des risques qui seront détaillés ensuite dans le document d'urbanisme.

Voilà, je vous remercie.

M. FRANÇOIS : Je peux me permettre de compléter. En fait le PLUM n'oublie pas le PPRI : le PPRI est souverain. Pour le public, il s'agit du Plan de Prévention du Risque Inondation. Il est souverain parce que c'est un risque pour la population, je voulais quand même le préciser. Vous parlez d'un manque d'information, mais tout est disponible : tout est disponible, tout est à disposition, on peut aller vers la Métropole, on peut regarder sur le site de la Métropole… Tous les articles de presse, tout a été mis en place de façon que l'information soit la plus large possible pour le public.

Dernière chose, parce que vous parlez de débat, et j'ai bien entendu cela : il y a du débat. Il y a eu du débat en atelier, il y a eu du débat quand on a élaboré les objectifs qu'on voulait mettre en avant sur l'élaboration du PLUM. Donc il y a un réel débat et ce débat, il n'est pas fermé. C'est-à-dire que le PLUM pour l'instant n'est pas acté : on n'en est encore qu'au début et on donne les orientations. Donc après, rien ne vous empêche d'exprimer votre voix sur le PLUM à la Métropole, vous en avez tout à fait le droit. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Sur la notion de débat ce soir en Conseil municipal, il y a deux scénarios : soit on rejoue la Commission générale qui s'est tenue et on y repasse deux heures… Je ne sais pas si tout le monde a envie de rejouer ce scénario-là. Mais il y a eu des actes posés à l'issue de cette Commission générale que nous avons eue : un certain nombre d'observations critiques y ont été émises, à la fois sur la forme et le fond. Donc la question est la suivante : est-ce que les actes ou en tout cas les orientations proposées par les uns et les autres, lors de cette Commission générale, seront intégrés sur une réflexion beaucoup plus générale au sein de la Métropole ?

Parce que sinon enfin, à titre personnel je veux bien qu'on repasse deux heures dessus, mais les arguments que nous avons portés ce soir-là en Commission générale avaient du sens : il s'agissait d'interpeller la Métropole et d'interpeller également la Ville de Saint-Pierre-des-Corps sur ces grandes orientations futures. Et donc on aimerait quand même que ce soit pris en compte, en tout cas, que ce soit remonté.

M. FRANÇOIS : Je vais laisser la parole à celui qui est chargé du projet du PLUM qui va vous répondre en personne, Monsieur Charnassé.

M. CHARNASSÉ : Oui, en effet je comprends la frustration, mais cela dit, c'est pareil dans toutes les communes : nous avons fait une présentation en Commission d'urbanisme, en Commission thématique, puis en Conseil municipal. Nous avons fait la même chose à la Métropole, nous avons présenté le document en Commission de l'urbanisme métropolitain, puis en Conférence des Maires, en Bureau et en Conseil métropolitain. Donc nous présentons trois fois le même document.

Lorsqu'on a des interventions dans les Commissions d'urbanisme ou dans les Conseils municipaux, nous intégrons ces remarques : donc par exemple nous avons le compte-rendu de la Commission à Saint-Pierre-des-Corps et nous avons bien noté vos remarques. Ces remarques, on les intègre, mais on les intègre à la fin de la consultation de l'ensemble des 22 communes. La consultation se termine le 18 novembre si ma mémoire est bonne, donc on a le mois de décembre et surtout tout le mois de janvier pour pouvoir faire évoluer les orientations du PADD, en fonction des remarques de chacun.

Cependant à la suite de la présentation du PADD et du débat sur ce sujet en Conseil métropolitain, le Comité de pilotage qui s'est réuni au mois de juillet a estimé qu'il était nécessaire que l'ensemble des Commissions des communes et l'ensemble des Conseils municipaux aient le même document en présentation, voilà, de façon à ne pas avoir des documents différents d'un Conseil municipal à l'autre, dans l'hypothèse où nous aurions fait évoluer ce document au fil de l'eau. Voilà, je ne sais pas si cela répond à votre question, mais nous intégrons bien vos remarques de ce soir, Madame Grosléron, remarques que nous n'avions d'ailleurs pas en Commission préalable.

M. FRANÇOIS : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Je ne vais pas refaire le débat de la Commission générale où nous avons eu cette présentation, mais on nous présente le PADD comme étant l'ossature politique du PLU à venir : donc c'est effectivement ça le sens politique qui sera donné sur le territoire. Et très honnêtement, que dire sur cette volonté de le construire avant même qu'on ait une idée du SCoT ? Et avant même qu'il y ait des traductions en termes de PLH… ?

Enfin, il faut être clair : nous sommes tous frustrés parce que, finalement, on annonce effectivement de grands principes sans y mettre les éléments concrets nécessaires à cette définition politique. Parle-t-on de préservation ou de résilience ? On ne construit pas en zone inondable, on construit sur pilotis, on construit sur les plateaux, mais on porte atteinte à l'agricole, etc. Donc je veux dire qu'il y a tellement de modalités pratiques qui conditionneront le sens politique à donner aux documents, que si on se cantonne finalement à poser de grands principes sur lesquels on est tous d'accord, eh bien alors on ne fait pas vraiment de politique. On écrit de grands principes et on est un peu dans l'incantation par rapport à ça. Du coup, ce qui nous apparaît sur le sujet, c'est que nous sommes sur un PLUM, mais le document en est encore à un état très léger. On n'a pas ici de travail posé pour fournir un document politique, donc je pense finalement que nous ne sommes pas mûrs pour amorcer un débat sur le PADD.

Parce qu'un débat sur le PADD devrait en effet porter sur le sens politique qu'on y donne : où va-t-on construire, quel type de choses ? Voilà. Mais faire un débat sur le PADD sans éléments cartographiés, sans éléments chiffrés, ce ne peut pas être un débat sur le PADD, c'est-à-dire sur l'ossature politique du document. Donc je pense que dans la procédure il y a un problème, sûrement dû à un défaut peut-être politique d'affichage. On n'a pas encore de projet de territoire !

Alors, fait-on du PLU un projet de territoire ? C'est une question qui se pose et dans ce cas-là, on doit avoir un débat sur le projet de territoire, et pas simplement sur des principes génériques. Sur ces grands principes, on en est tellement réduit à des idées de grands principes que même là aujourd'hui, on se dit finalement qu'une modification à venir du PLUM, lorsque celui-ci sera acté, ne saurait de toute façon porter atteinte au PADD. Je veux dire qu'aujourd'hui, on ne dispose même pas de

l'ossature pour se dire « comment est-ce qu'on maîtrise l'urbanisme à venir »… Alors que c'est le sens du PADD, de donner quelque chose de très construit.

Donc je pense que ce débat-là et le temps politique qu'on a ici ne tombent pas au bon moment : nous ne sommes pas prêts. Ce timing permettra vraisemblablement de répondre à l'impératif d'obtenir un vote avant les élections municipales. Mais est-ce cela qui doit nous guider pour construire un document aussi important ? Je ne le pense pas, voilà, ça c'est un sujet : le temps politique des élections ne doit peut-être pas guider le travail de fond qu'il faut faire sur un PADD, et c'est vraiment dommage de s'inscrire dans cette temporalité-là.

De notre côté pour pouvoir débattre encore une fois, il nous faut des éléments chiffrés, c'est ce que nous avons dit en Commission. Je pense que si on fait de la redite, tant pis : le public n'était pas forcément présent à la Commission et il doit assister à un débat sur le fond. Donc si on se tait en disant qu'on renvoie cela aux 22, car c'est ce qui s'est passé en Commission où il n'y avait personne, eh bien alors on ne respecte pas non plus l'esprit politique du débat, ni la lettre du Code…

Donc, comment peut-on débattre sans disposer de chiffrage, par exemple sur le point mort, à partir de quand va-t-on aboutir à une perte de population démographique ? On n'a pas cet élément-là. Combien de créations de logements sont attendues sur le territoire ? On ne nous le dit pas. Où va-t-on les mettre ? On n'en sait rien. Quel nombre d'habitants vise-t-on à échéance ? Non, mais cela sera décidé après, mais c'est maintenant qu'on parle du débat politique du PADD, Monsieur le Maire ! J'entends que vous prévoyez cela après, que vous répondiez à l'échéance politique de 2026 : j'ai compris, c'est dommage et c'est l'objet du débat de ce soir.

A-t-on des éléments cartographiques ? Où cela va-t-il se passer ? A-t-on défini un sens clair du territoire ? J'imagine que oui d'ailleurs, mais c'est ce qu'on devrait mettre dans le débat aussi aujourd'hui. Où va-t-on favoriser la construction de logements pour atteindre le point d'équilibre ? Il faudrait au moins des grandes couleurs pour savoir où ça va se passer : nous ne demandons pas d'éléments chiffrés hyper précis ville par ville, mais au moins savoir où ça va se passer sur le territoire métropolitain. Et ça, on ne l'a pas dans le cadre du débat sur les grandes orientations donc ça ne va pas. Et c'est pareil pour l'économie, pareil pour les équipements : il y a de vrais sujets, quel sens va-t-on donner à la parcelle sur l'aéroport, etc. Vous avez forcément travaillé dessus, donc forcément cela devrait figurer aujourd'hui dans ce débat qu'on n'a pas, donc je trouve cela très dommage.

Et ensuite, peut-être pour qu'on tienne le débat qu'on devrait avoir, il serait intéressant de savoir quelle position va prendre Saint-Pierre-des-Corps par l'intermédiaire de ses représentants et de vous, Monsieur le Maire : quelle position allez-vous prendre dans le débat métropolitain ? Quelle est la position de Saint-Pierre-des-Corps ? Parce que c'est peut-être bien là l'occasion d'échanger ensemble sur le fond du territoire : quelle Métropole veut-on pour demain ? Cela n'a pas forcément de couleur politique : cela peut en avoir, mais ça n'en a pas forcément. Donc je pense qu'il serait bien de voir justement les points d'accord et les points d'achoppement, c'est ça qui ferait débat sur le sujet. Donc il serait très intéressant que vous, majorité municipale, nous précisiez clairement ce que vous attendez du territoire métropolitain. Quelle place souhaitez-vous pour Saint-Pierre-des-Corps dans ce paysage métropolitain ? Et quelle parole allez-vous défendre au sein du Conseil métropolitain ? Et c'est à partir de cette présentation de vos attendus à vous, majorité municipale, que nous pourrons peut-être avoir un débat sur le sens du territoire qu'on espère.

M. FRANÇOIS : Vous avez soulevé plusieurs questions, et la première question porte sur la temporalité qui doit se faire avant les élections. Je partage complètement ce que vous avez dit : quant à débattre sur le point mort ou sur le point d'équilibre qui est la même chose, il faut savoir qu'à un moment donné le PLH4 est en train de travailler sur le sujet. Donc nous sommes en pleine réflexion sur les questions que vous avez posées aujourd'hui. Pour le moment, on ne peut pas avancer quoi que ce soit. Nous attendons les réflexions et le travail de la Métropole ; et le travail de l'ATU qui a fait un gros travail là-dessus aussi, pour pouvoir vous présenter quelque chose et des orientations. Je vous laisse peut-être la parole, Monsieur Charnassé.

M. CHARNASSÉ : Oui, effectivement, vous faites bien de rappeler des points que nous avions relevés dans le cadre de la Commission d'urbanisme précédente, car nous sommes bien conscients de cela. Ce que vous dites d'ailleurs est repris dans d'autres communes, il n'y a pas de difficulté, nous comprenons bien ce côté-là. Mais comme je vous l'avais dit la dernière fois, c'est pareil : nous, nous sommes de simples techniciens et donc nous devons procéder dans l'ordre. Parce que tant qu'on n'obtient pas l'unanimité des 22 Maires sur les valeurs politiques qu'ils souhaitent porter dans le document d'urbanisme, on ne peut pas avancer et on ne peut pas décliner des typologies d'espaces publics, des densités urbaines, des questions d'étalement urbain, des questions de corridor écologique, ou encore une fois, des questions d'enjeux environnementaux du PPRI par exemple. Car effectivement, c'est le PLUM qui est soumis au PPRI et pas l'inverse.

Techniquement, on ne peut pas travailler sur des valeurs chiffrées tant que les valeurs politiques n'ont pas bien été validées. Donc j'entends que pour vous les trois valeurs présentées ne posent pas de questions et sont partagées : je m'en félicite parce qu'au moins, cela conforte les trois piliers du PLU métropolitain tels qu'ils ont été conçus par l'ensemble des élus de la Métropole.

Ensuite, vous parlez de projet de territoire et oui effectivement, il n'y a pas de projet de territoire métropolitain en tant que tel. Mais le PLU métropolitain n'est pas soumis à un projet de territoire, donc rien ne nous empêche de faire un PLU métropolitain. Et puis certes, nous n'avons peut-être pas de projet de territoire dans un document unique et unifié, mais, en revanche, des projets de territoire, nous en avons plein. Il y a la ligne de tramway, le BHNS, le site de l'aéroport… Il y a le projet partenarial d'aménagements justement sur le secteur de Saint-Pierre-des-Corps, donc tout cela ce sont des projets… On a les friches industrielles, les entrées de ville avec l'appel à projet de l'État qui démarre, le Service Express Régional et Métropolitain sur lequel on travaille… Donc des projets, il y en a plein, je ne suis pas inquiet là-dessus.

Au sujet du rapport cartographique, là encore, j'entends bien, c'est un travail qui est en cours : donc nous n'allons pas nous voir qu'une seule fois, n'est-ce pas ? Et je suis d'ailleurs très heureux de pouvoir partager, au moins en tant que technicien, avec mes collègues, ce travail itératif. Je rappelle que le PADD sera approuvé en même temps que le PLU métropolitain. C'est le même document, donc il sera approuvé en juin 2025.

Donc je suis d'accord, c'est proche des élections, mais ce sera quand même un an avant. Et si nous ne pouvons pas travailler nous, un an avant les élections, alors à ce compte-là on ne fait plus rien ! Sachant qu'on ne travaillera pas non plus un an après… Donc non : juin 2025 représente la date limite pour arrêter le projet. Les six mois qui suivront serviront pour la procédure administrative : il n'y aura pas d'enjeu politique puisque les politiques auront arrêté le document en juin 2025. Et puis effectivement, en février 2024 les éléments dont vous avez parlé seront cartographiés dans le PADD. Il y aura des enjeux de densité urbaine, de répartition. Sur ces sujets, il y aura de nouveau des débats bien sûr, et des présentations qui seront faites au fur et à mesure.

Dans ces présentations, nous préciserons la donnée jusqu'à l'écriture de textes réglementaires, sur un secteur spécifique que la Mairie de Saint-Pierre-des-Corps aura souhaité mettre en place parce que celui-ci correspondrait à une typologie particulière. Et là nous serons au bout de l'exercice, lorsque la commune va nous dire qu'à tel endroit, elle demande tel type de zonage, avec tel type d'occupation des sols, avec tel type de règlement écrit… Bon évidemment nous le ferons, mais il faut bien garder en tête cette nécessaire entrée « en entonnoir » dans ce projet.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Charnassé pour cette réponse. Madame Lenoble !

Mme LENOBLE : Oui, moi, ce qui me soucie dans cette affaire, c'est la question de l'information des habitants, qui sont quand même extrêmement concernés par cette affaire-là, puisque ce sont eux qui vivent dans ce territoire et continueront d'y vivre. J'ai bien conscience que c'est très difficile puisqu'un

PLU à l'échelle d'une ville, ce n'était déjà pas simple d'y associer les habitants donc au niveau métropolitain, on peut imaginer que ça le soit encore plus. C'était un des problèmes de la Métropole à mon avis, qui était celui d'éloigner le plus souvent les habitants des décisions prises.

Donc je ne sais pas, moi je ne connais pas le règlement pour l'écriture d'un PLUM, mais je me demande comment nous pourrions inventer des choses, des formules ou des façons de faire… Afin que de toute manière, on essaie de communiquer par d'autres moyens. Parce que, quand même, s'il faut miser sur la spontanéité des gens à se rendre sur le site Internet de la Métropole… Donc il faut essayer d'aller toucher les habitants un petit peu par d'autres moyens, et de rendre lisible, compréhensible pour eux ce qui est en train de se passer. Je ne dis pas que 80 % des habitants de Saint-Pierre-des-Corps viendront forcément voir ce qui se passe, mais je pense qu'on peut mieux faire, et cela me paraît assez essentiel quand même dans cette affaire-là.

M. FRANÇOIS : Je me permets de répondre quand même parce que vous avez dit, effectivement, que les habitants sont très concernés. Mais lorsqu'il y a une modification de PLU, finalement, on n'obtient que 20 réponses sur 16 000 habitants. C'est ce qui s'est passé quand même. Enfin, c'est clair que dire que les habitants sont très concernés… Parfois, on a des doutes, Madame !

Laissez-moi juste finir, Madame Lenoble. Non, Madame Lenoble, ça ne commence pas comme ça, vous me laissez finir : après on en reparle. Donc vous dites que c'est difficile d'y associer les habitants et là, je partage complètement ce que vous dites. Vous voyez, laissez-moi finir juste, et je partage complètement ce que vous dites. Je crois que c'est l'enjeu même de ce PLU, et de toute modification de PLU : c'est de faire en sorte que la population qui habite la ville ou la Métropole participe à l'élaboration de ce PLU. Et là, c'est très compliqué. Je laisse donc la parole à Monsieur Charnassé qui a peut-être des pistes… Parce que moi-même, je n'en ai pas.

M. CHARNASSÉ : Alors, nous avons bien conscience de la difficulté qu'on peut avoir, dans un PLU communal comme dans un PLU métropolitain, d'associer la population. Parce que c'est un sujet qui concerne tout le monde, mais qui n'intéresse personne. Alors, peut-être me suis-je mal exprimé, et je suis navré de cela, mais effectivement, il y a le site Internet qui est le cœur de l'information : là, on a tout. Mais évidemment, personne ne va sur le site Internet de la Métropole.

Donc nous travaillons également avec les médias, donc on a eu des articles dans *La Nouvelle République* par exemple, qui ont informé sur l'organisation des réunions publiques. Christian Gatard est intervenu sur *TV Tours*. Il interviendra à nouveau normalement avant la fin de l'année pour annoncer les quatre réunions publiques du mois de novembre. Je vous invite également pour le coup à aller vous-mêmes sur le site et relayer vous-mêmes, auprès de vos proches, la nécessité de se déplacer dans les réunions publiques. Parce que le bouche-à-oreille, ça marche assez bien. Et puis nous avons des informations : on a fait des sondages. À la dernière réunion publique à Tours, on avait une soixantaine de personnes. Nous tournons dans les communes au fur et à mesure et dans les autres communes, nous avons eu à peu près une vingtaine de personnes, ce qui n'est pas énorme. Mais nous avons vu que le nombre de personnes augmentait et quand nous avons fait un sondage sur les personnes qui venaient, on s'est aperçus que 80 % d'entre elles sont venues grâce au magazine métropolitain, qui apparemment fonctionne assez bien. D'autres sont venus par le bouche-à-oreille aussi, et ce qui est intéressant, c'est qu'à peu près un tiers des citoyens qui sont venus n'étaient pas issus de la commune dans laquelle la réunion publique a eu lieu. Donc ça, c'est très important.

Cela veut dire qu'à Tours, nous avions un tiers, soit un peu moins d'une vingtaine de personnes, qui venaient d'autres communes de la Métropole. Et c'est là que je compte sur vous aussi et je vais me permettre de passer le message : les gens de Saint-Pierre-des-Corps peuvent se rendre aux quatre réunions publiques du mois de novembre, dans toutes les communes de la Métropole. Les réunions ne sont pas réservées, il n'y a pas une réunion publique par commune : au contraire c'est plus intéressant d'avoir ce partage-là.

Et puis nous avons également les réseaux sociaux pour attirer le public jeune parce que non seulement nous n'avons pas de monde, mais en plus ce sont que des seniors qui viennent. Alors j'aime beaucoup les seniors, mais on aimerait avoir aussi des populations plus jeunes pour s'intéresser aux problématiques de demain. Donc voilà, nous avons nos réseaux sociaux métropolitains qui participent de la communication. Nous allons sans doute travailler davantage, notamment auprès des étudiants de l'université pour avoir une communication auprès d'eux un peu plus prégnante, de manière qu'ils soient invités aux réunions publiques. Donc nous essayons d'utiliser tous les biais possibles, mais vous avez raison : nous sommes un peu limités en moyens. On fait le maximum et c'est compliqué.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas et ensuite Monsieur Guelmami.

M. SOULAS : Oui, merci. En fait vous n'avez pas répondu à la question que vous a posée Cédric Rosmorduc tout à l'heure. Il s'agissait de savoir ce que vous allez porter, vous, en tant que Maire de Saint-Pierre-des-Corps, auprès de la Métropole ? Or vous savez très bien qu'il y a deux visions de la ville qui nous opposent, et c'était déjà l'objet du débat et de nos joutes verbales lors de la Commission générale. Cela permet de faire la boucle aussi avec ce que vient de dire Sylvie Lenoble : il y a ces deux visions de la ville qui nous opposent, même si on peut se retrouver sur d'autres éléments aussi, notamment sur les trois grands principes qui nous ont été présentés ce soir.

Mais quand Cédric Rosmorduc vous demande en synthèse ce que vous allez porter au niveau de la Métropole, cette question porte sur votre vision de la ville ! Et est-ce que nos arguments seront pris en compte ? Il faut mettre ces questions dans le débat. Alors effectivement depuis tout à l'heure, on tourne autour. Bon concernant le document qui nous a été présenté, aussi bien sur la forme que sur le fond, disons qu'on ne va pas s'agacer là-dessus. En revanche, vous savez très bien, comme tout le monde autour de cette table, qu'il y a des options fortes qui nous opposent, notamment sur la façon de percevoir la ville de Saint-Pierre-des-Corps dans le cadre de la Métropole. C'est-à-dire que notre ville est-elle simplement une porte d'entrée pour visiter des châteaux ? Où est-ce qu'on profite de cette réflexion collective sur l'urbanisme ? Je parle de l'urbanisme à la fois métropolitain, mais également surtout de Saint-Pierre-des-Corps, pour débattre sur nos visions respectives de la ville. Voilà, ce serait bien que vous répondiez à la question de Cédric Rosmorduc.

M. FRANÇOIS : Je répondrai à cette question quand nous aurons travaillé suffisamment avec les services de l'Urbanisme pour vous proposer quelque chose. On y travaille, mais je ne vais pas vous dire les orientations alors que pour l'instant, nous sommes en plein débat interne. On y travaille, voilà. La parole est à Monsieur Guelmami il me semble ?

M. GUELMAMI : C'était pour rebondir sur ce que disait Madame Lenoble et vous avez en partie répondu. Vous en avez parlé tout à l'heure : vous avez respecté les dispositions réglementaires d'information, mais peut-être peut-on envisager d'aller un petit peu plus loin ? Parce qu'il me semble que la modification du PLU a été opérée en août, les réunions se tenant pendant l'été, donc en effet, les personnes n'étaient pas forcément disponibles. Ce serait donc peut-être l'occasion de ne pas en faire un sujet politique, ou en tout cas un petit peu moins politique, et d'associer les groupes d'opposition pour faire une vraie grande réunion d'information avec la population. Cela permettrait un vrai débat avec la population et l'ensemble des élus, ça pourrait être, pourquoi pas, intéressant.

M. FRANÇOIS : C'est noté, mais je pense que nous en reparlerons en Commission Urbanisme. On en reparlera, ce sera largement abordé et donc vous ne serez pas oubliés sur le sujet. Je crois que Monsieur Rosmorduc, vous aviez demandé la parole.

M. ROSMORDUC : Oui, merci. J'ai trois petites remarques préalables à faire sur la réponse technique qui a été faite à mon intervention. Tout d'abord, sur le calendrier, il ne faut pas mal comprendre ce que nous avons dit, car dans la réponse, j'ai l'impression que cela a été mal entendu. Je n'ai pas dit qu'on ne pouvait pas travailler un an avant les élections. Nous n'ignorons pas toute la phase administrative qu'il y a derrière : cette phase administrative est impondérable, elle doit être faite et

bien faite. On vise quand même une adoption du projet avant l'échéance électorale, donc on travaille un an avant, je l'entends, mais on aurait peut-être pu commencer plus tôt, je ne sais pas…

Je sais que politiquement, ce serait compliqué de le faire à cheval sur deux mandats. Je ne sais pas si c'est impossible, mais en tous les cas, encore une fois cela fait longtemps que la Métropole vit quand même sur un mode parfois transitoire qui dure ! Le projet de territoire, c'est quand même le vieux serpent de mer de la Métropole : on sait qu'on en parle depuis combien de temps ? Les élus métropolitains se disent « il va falloir qu'on y aille » ! Il y a un projet qui a été monté, il a été enterré. Il y a eu des soubresauts politiques que nous connaissons tous.

Il y a eu tout cela, dont acte, mais il n'empêche que nous n'avons pas dit qu'on n'a pas le droit de travailler un an avant l'élection. En revanche on se dit que de le faire très vite pour pouvoir répondre à des échéances électorales, c'est dommageable pour la qualité du débat et pour le sens politique qui devrait être celui du débat de ce soir.

M. FRANÇOIS : Juste pour répondre à cela, rassurez-vous, nous avions bien compris cela, Monsieur Rosmorduc !

M. ROSMORDUC : D'accord.

M. FRANÇOIS : Moi je l'avais très bien compris, j'acquiesce complètement à ce que vous avez dit.

M. ROSMORDUC : Très bien c'est votre réponse. Mais alors je me permets de rappeler que souvent, vous êtes d'accord avec ce qu'on dit, mais vous faites le contraire. C'est dommage. Voilà, donc ça je vous le dis : oui, cela fait trois ou quatre fois que vous nous dites « on est d'accord avec vous » et vous votez différemment ! C'est dommage. Mettez donc vos convictions en accord avec vos votes, on avancera plus simplement !

Deuxièmement, en réponse à nos questions, toute une collection de projets a été évoquée et vous prenez l'exemple typique de ce qui va faire défaut sur Saint-Pierre-des-Corps : vous parlez du transport. Mais est-ce que Saint-Pierre-des-Corps a une idée du sens politique qui doit découler du projet de transport ? Alors que sur Saint-Pierre-des-Corps, dans le travail qui est fait, le seul transport en commun étudié en site propre sert à desservir le centre commercial des Atlantes au profit des Tourangeaux ! Clairement, voilà un sujet politique qui intéresse Saint-Pierre et ça, c'est un sujet politique qui ne transpire pas du PADD et sur lequel on ne débat pas. Donc encore une fois dans vos réponses, vous voyez bien qu'en matière de transports, le sujet politique du document d'urbanisme ne parle pas en réalité des transports, mais nous parle de valeurs.

Ensuite j'aimerais bien une réponse politique et non une réponse technicienne aux questions qui sont posées aux politiques aussi : même si bien sûr c'est avec plaisir que nous débattons techniquement et politiquement sur tous ces éléments.

Je finis, prenez-en note, j'ai un troisième point : vous nous répondez « ne vous inquiétez pas, vous voterez sur le PADD au moment du PLU ». Eh bien je vous dis que c'est trop tard, le débat c'est aujourd'hui, donc c'est aujourd'hui que nous devons débattre du document : ce n'est pas après. Ce ne sera pas une fois le règlement voté que nous pourrons débattre pour déterminer s'il faut retenir 9 mètres ou 6 mètres ou autre chose… Le débat politique se tient aujourd'hui et je considère qu'il est un petit peu dévoyé parce que nous n'avons pas les éléments de fond politiques. Ce n'est pas une critique du travail administratif : je mesure très bien le boulot qui a été fait, les rendus, les présentations, etc., ce n'est pas cela le problème. C'est le sens politique qu'on donne dedans, qui n'y est pas.

Et encore une fois du coup, je vais terminer par une question peut-être plus technique, en tous les cas sur le sens. Vous avez répondu tous les deux, Monsieur le Maire et Monsieur Charnassé, un peu de la même façon, en disant « on n'est pas vraiment prêts » et « on ne peut pas avancer si on n'a pas les orientations »… C'est ce que vous disiez Monsieur Charnassé : « il faut que les politiques et les

22 Maires se mettent d'accord sur les orientations pour qu'on puisse avancer ». Quant à vous, Monsieur le Maire, dans votre dernière intervention, votre dernière réponse, vous avez dit que vous allez travailler avec les services Urbanisme, et que vous parlerez des orientations une fois que vous aurez travaillé dessus. Alors, mais si on n'a pas travaillé sur les orientations, comment peut-on arriver à en débattre aujourd'hui ? Moi c'est la question que je vous pose et du coup, juridiquement parlant, peut-on prendre acte d'un débat sur des valeurs, mais n'ayant pas porté sur les orientations profondes du PLU ?

Il me semble que dans le code de l'Urbanisme, mais je dis peut-être une bêtise, le débat sur le PADD est un débat sur les orientations générales. Monsieur le Maire, vous venez de nous dire au micro que nous n'étions pas prêts, que les orientations seront travaillées ultérieurement. Donc a-t-on le droit de faire cela, soit de débattre uniquement sur des valeurs au titre du code de l'Urbanisme pour valider ce principe-là ?

M. FRANÇOIS : Juste pour répondre sur le phasage du PLU : mais ce n'est pas moi qui ai fait le phasage du PLU, Monsieur Rosmorduc ! Vous me prêtez un pouvoir que je n'ai pas : c'est l'ensemble de la Métropole qui fait le phasage, et les techniciens sont là effectivement pour le réaliser. Et nous avons bien compris ce que vous aviez dit tout à l'heure. Sur le débat : oui le débat se tient aujourd'hui, je suis d'accord là-dessus, pour autant il n'y a pas qu'aujourd'hui, le débat continuera demain aussi. Vous avez parlé du 4ème Plan Local de l'Habitat, le PLH4 : mais sur ce sujet, bien sûr que nous avons besoin de ces données techniques pour pouvoir avancer. Bien sûr nous avons besoin de connaître le point d'équilibre si on ne veut pas perdre de population : une étude a été faite sur Saint-Pierre-des-Corps et d'ailleurs je remercie l'ATU, qui avait travaillé dessus et nous a donné les grandes orientations du PLH4 sur Saint-Pierre-des-Corps. Nous en reparlerons en Commission et tout cela relève d'un débat tout à fait technique : on en reparlera et on fera une présentation plus tard.

Je vais vous laisser la parole, Monsieur Charnassé, mais en fin de compte, pour répondre à la sempiternelle question : on arrive, donc évidemment, il faut qu'on vous propose quelque chose ! Si on arrive les mains dans les poches pour travailler le sujet du PLU et l'orientation politique que nous souhaitons définir, eh bien ce n'est pas une bonne idée, vous le savez très bien. À chaque fois vous nous le reprochez : quand on arrive en Commission, si on n'a pas préparé le sujet, et quand nous vous proposons d'aborder complètement vous-mêmes un sujet et de vous l'approprier, eh bien on n'a pas de réponse de votre part ! Donc quand même c'est la sempiternelle question… Si, ça s'est passé quand même souvent ainsi ! Monsieur Charnassé…

M. CHARNASSÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Juste pour vous répondre quand même justement sur ces valeurs. D'un point de vue purement technique, oui bien sûr le débat proposé ce soir, à partir des documents que vous avez, est un débat normal. C'est toujours comme cela qu'on procède, c'est-à-dire qu'on ne commence pas à travailler sur des approches quantitatives précises, tant que les grandes valeurs ne sont pas partagées. Il y a d'ailleurs des collectivités qui ont remis en question ces valeurs, qui ont souhaité les préciser, qui ont souhaité les réorienter. Donc non, les trois piliers du PLU métropolitain, en termes de valeurs, qui vous ont été présentés, peuvent bien faire l'objet d'un débat politique : un débat que j'entends, mais auquel, en tant que technicien, je ne participe pas, bien sûr, je vous écoute.

Mais sur ces trois piliers-là, vous pouvez discuter dessus, vous pouvez dire que vous êtes d'accord, j'entends plutôt d'ailleurs que vous êtes d'accord. Vous pouvez dire aussi que vous n'êtes pas d'accord, qu'il y a des valeurs que vous ne partagez pas, que vous avez d'autres valeurs que vous souhaitez mettre davantage en avant. Donc non, il s'agit bien d'éléments intellectuels. Évidemment, ils ne sont pas terre à terre, ils ne sont pas encore appliqués au territoire, c'est normal. Mais vous avez bien, enfin nous avons tous bien la vision du territoire derrière : donc vous pouvez débattre, enfin en tout cas réglementairement, au titre du Code de l'Urbanisme, ce sont des éléments de débat qui sont tout à fait réglementaires.

Deuxième point sur la mobilité : vous aviez évoqué effectivement, en Commission thématique la dernière fois, la question de la mobilité, de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Aujourd'hui, dans le cadre du projet de ligne 2 du tramway et ses composantes, cette ligne dessert le centre commercial et la réalisation du prolongement de cette voie est prévue dans le cadre du projet de nouvelle gare, j'en avais déjà parlé. Des remarques similaires ont été faites sur d'autres communes également, concernant la desserte de certains quartiers. Du fait de ces échanges-là, le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) engage le Schéma de Mobilité sur la Métropole, justement pour apporter des réponses à ce niveau-là. Donc c'est pour dire que des actions concrètes sont menées à l'issue des échanges. Donc cela commence maintenant pour qu'on puisse intégrer ce projet dans le PLU métropolitain. Parce que distribuer un quartier avec une ligne de BHNS nécessite des études particulières : cela ne se décide pas comme ça. Il faut mener des études techniques particulières parce que derrière, il y a un coût. Et donc le SMT est bien missionné aujourd'hui pour cela : un agent a été recruté spécifiquement pour assurer cette mission de conduire cette réflexion, à la suite des différentes réflexions et remarques des élus, y compris les remarques portées par vous, Monsieur le Maire. Il vient de prendre son poste d'ailleurs, ou ce sera pour la semaine prochaine.

Et puis un dernier point sur le calendrier. Je n'en suis pas à mon premier PLU intercommunal, ni à mon premier document d'urbanisme. Je sais qu'un document d'urbanisme est élaboré sur un délai qui dépasse quatre ans. C'est un document qui est mort à la naissance. Donc quatre ans, c'est le délai minimum et maximum pour faire un document intercommunal. C'est pour cela que nous avons commencé à ce moment-là et c'est pour cela qu'il sera terminé en juin 2025.

M. FRANÇOIS : Madame Lenoble, juste avant Monsieur Rosmorduc et ensuite Monsieur Jeanneau.

Mme LENOBLE : C'est juste, Monsieur le Maire, pour qu'effectivement on ne commence pas de travers. Car vous m'avez dit « ça ne va pas commencer comme ça », mais mon objectif n'était pas de vous couper la parole pour vous couper la parole : ce genre d'échanges ne m'intéresse pas. Je voulais juste préciser ma pensée, que Monsieur Charnassé a d'ailleurs bien traduite ensuite : je ne disais pas que tout le monde se sentait concerné, mais je pense en revanche que tout le monde est éminemment concerné par ce qui va se passer dans le cadre du PLUM. Mais on comprend bien qu'avec les difficultés de vie de beaucoup d'habitants de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, dont nous parlerons sans doute tout à l'heure, le PLUM ne soit pas leur souci premier. Pour autant à mon avis, c'est vraiment notre responsabilité d'élus locaux que d'essayer d'aller vers eux et de faire en sorte qu'ils se sentent mieux concernés.

M. FRANÇOIS : Entièrement d'accord !

Mme LENOBLE : Voilà, et de les informer. Donc nous étions d'accord, mais mon intervention visait à vous éviter de vous perdre sur une, comment dire…

M. FRANÇOIS : Je ne me perds pas !

Mme LENOBLE : Non, mais je voulais simplement préciser que je n'avais pas dit ce que vous pensiez que j'avais dit ; et donc vous verrez que je ne cherche pas la bagarre, ça ne m'intéresse pas.

M. FRANÇOIS : Madame Lenoble, la bagarre je ne la cherche pas. Et je vous demande de bien le noter : vous avez dit précisément que « les habitants étaient très concernés ». Et vous verrez que ce sera sur l'enregistrement du procès-verbal, que je vous invite à auditionner la prochaine fois. Oui, vous avez bien dit cela, mais ce n'est pas grave, on ne va pas y passer la nuit. Oui, il n'y a pas de souci, ne vous inquiétez pas ! Je crois que c'est à Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Oui, petite intervention sur le fait que je vois ici une inflexion de votre façon de faire fonctionner les Commissions. On a tous été étonnés de vous entendre dire que ça travaillait dans les Commissions, et qu'il y avait des réflexions portées par les uns ou par les autres afin d'avancer. Je tiens à rappeler que lors de la dernière Commission, concernant la vente de l'ancienne école Marceau, votre discours était de dire « alors on vend, mais est-ce qu'on vend en une fois ou en deux

fois ? » C'est la seule question qui nous avait été posée en termes de Commission Urbanisme. Donc si on évolue vers quelque chose de plus collaboratif, nous pourrons alors apporter en effet nos idées et échanger sur l'avenir de la ville de Saint-Pierre-des-Corps et de ses habitants. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Jeanneau. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Rosmorduc, je crois.

M. ROSMORDUC : Oui, ce n'est vraiment pas pour le plaisir d'ergoter, mais encore une fois dans la réponse qui nous a été faite, Monsieur Charnassé nous dit qu'on ne peut pas nous donner aujourd'hui des chiffres précis. Mais dès ma première intervention, j'ai bien précisé qu'on ne demandait pas des chiffres précis commune par commune, mais une façon de répondre à quelque chose. Aujourd'hui, on se dit qu'on est tous d'accord pour « un territoire en transition qui réponde à l'urgence climatique et environnementale. » On a envie de dire « oui », à la condition de savoir « comment ça va se faire. » Voilà, et il y a plein de façons de répondre à cette urgence : sera-t-on d'accord sur toutes ces façons de répondre ? Je ne pense pas, donc comment est-ce qu'on y répond ? Voilà, c'est ça le sujet, et c'est cela qu'on attend du Maire : quelle position défend-il, et comment Monsieur le Maire entend proposer un territoire en transition ? Voilà, le but est que cette parole-là soit partagée. Alors c'est peut-être déjà fait, vous l'avez peut-être vu en Commission, etc. Mais aujourd'hui comment entendez-vous faire cela ? Comment fait-on en sorte d'être un territoire accueillant qui valorise la proximité et le bien-vivre ensemble ? Comment s'y prendre ? Est-ce que cela viendra du dynamisme du centre-bourg ? Ou est-ce que ce sera autre chose ?

Donc il y a quand même du sens à avoir dessus et quand on entend dire qu'il faut quatre ans pour effectivement faire cela, je ne suis pas loin du tout d'être d'accord. Mais si on n'a pas avancé sur ces trois valeurs-là, sur la façon concrète de les mettre en œuvre, cela veut dire que depuis les dernières élections qui remontent à trois ans, on n'aura guère avancé sur la définition de trois valeurs susceptibles d'être interprétées selon des modalités hyper différentes. Donc j'imagine et je pense qu'il y a autre chose derrière qui existe déjà. Mais alors ce devrait être mis dans le débat aujourd'hui parce que ce n'est pas…

Départ de Régis DUROUCHOUX à 19 h 02. Le nombre d'élus présents passe à 22, le nombre de votants restant le même à 32.

M. FRANÇOIS : Je vous écoute, vous disiez que « ce n'est pas »…

M. ROSMORDUC : Oui, mais ça reste assez désagréable, quand même !

M. FRANÇOIS : Non, je vous écoute, promis !

M. ROSMORDUC : Ça reste quand même assez désagréable. Donc je pense que vous avez dû pouvoir avancer pour savoir comment répondre à ces objectifs-là : parce qu'en trois ans, on ne peut pas avoir juste écrit trois valeurs plus une quatrième qui arrive… Enfin encore une fois mon sujet n'est pas le travail administratif, mais le sens politique qu'on donne à quelque chose. Et aujourd'hui si on en est seulement là et qu'il n'y a effectivement rien derrière, alors le débat est prématuré. Mais s'il existe effectivement des éléments derrière, alors on devrait en débattre. Et encore une fois on en revient à cette question : quelle est la vision de la majorité pour atteindre ces objectifs-là ? Je ne demande pas que ce soit de manière chiffrée précise si vous le souhaitez, mais au moins sur le sens politique que vous souhaitez donner à cette notion de territoire « en transition », « résilient », etc.

M. FRANÇOIS : Alors je ne vous répondrai pas ce soir, je vous l'ai dit, Monsieur Rosmorduc. Nous allons effectivement travailler en collaboration avec les services : avec l'ensemble de la majorité, nous vous ferons des propositions et nous attendrons vos remarques et vos propositions aussi, qui seront les bienvenues. Et ça, c'est un travail qui se fera après. Je ne peux pas vous dire mieux, on ne peut pas le faire avant. Madame Persiani ?

Mme PERSIANI : Juste en fait pour rappel, là ce soir nous en sommes aux prémices. Des tables rondes ont été organisées justement pour poser les orientations. L'objectif de ce PLU, c'est que les 22 Maires soient d'accord : s'il y en a un qui n'est pas d'accord, ça ne se fera pas. Donc nous en sommes vraiment aux prémices des orientations qui vont ressortir et effectivement par la suite, il va y avoir des débats puisque les 22 Maires métropolitains doivent être en accord total.

M. FRANÇOIS : Il y a un proverbe chinois qui dit, « quand on avance seul, on avance plus vite et quand on avance à plusieurs, on va plus loin. » Merci. Oui, Monsieur Charnassé, vous souhaitez répondre ?

M. CHARNASSÉ : Juste effectivement, je présente les trois valeurs parce que ce serait très compliqué et très long de détailler l'ensemble. J'avais exprimé d'ailleurs la même chose en Commission d'urbanisme, je vous invite vraiment à lire les huit Cahiers parce que vous avez à peu près 40 pages par cahier. Donc en multipliant par 8, vous avez tout le contenu.

Alors dans le document qui est joint également, on ne peut pas dire qu'il s'agit de trois valeurs qui flottent en l'air comme ça. Il y a par exemple « repenser les formes urbaines pour lutter contre les îlots de chaleur » : ça, c'est une action, c'est très concret. Ou encore, « faciliter l'accès à l'eau et maintenir la dynamique du val inondable », pour reprendre ce que disait Madame Lenoble sur le PPRI. On a « mieux intégrer la problématique des remontées de nappe. » Voilà, là ce sont des choses qui sont très concrètes. Donc derrière ces trois thèmes, il y a des sous-thèmes. Par exemple, pour « un territoire en transition qui répond à l'urgence climatique », le premier sous-thème, c'est « s'adapter au dérèglement. » Dans ce sous-thème, vous avez trois autres paragraphes qui détaillent des actions concrètes opérationnelles.

Vous avez le deuxième sous-thème qui est « lutter contre l'érosion de la biodiversité » : ça, c'est une valeur politique forte qui est portée par les 22 Maires. Comment on fait ? Eh bien il s'agit de protéger la flore, la faune, et pour répondre à cette problématique, a émergé par exemple une volonté des élus de travailler sur la « trame brune » et donc sur le sous-sol. Donc les élus ont dit qu'il fallait que dans le document de planification, on puisse travailler sur la biodiversité et sur l'eau du sous-sol. Mais dans le Code de l'Urbanisme, on ne peut travailler que sur l'occupation du sol, on ne peut pas travailler sur le sous-sol. Donc pour répondre à cette volonté politique, on a engagé avec l'Université un programme de recherche avec des professeurs de droit de l'Université qui vont nous aider à trouver le bon code ou la bonne loi qui nous permettra de répondre réglementairement, dans un PLU, à la volonté politique.

Voilà des choses en fait très concrètes. Donc je vous invite vraiment à décortiquer le *PowerPoint* que vous avez sous les yeux, à lire les huit cahiers, à noter tous les éléments qui vous paraissent pertinents ou pas. Et donc, comme je parle à tous les élus et puis à tous les techniciens, je vous invite à nous dire, finalement, vraiment tous les points qui vous paraissent soit à mettre en avant, soit moins… Voilà, parce qu'il n'y a pas que des valeurs : derrière ces valeurs, il y a quand même du travail de fond, enfin si je peux me permettre.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas d'abord et ensuite Monsieur Rosmorduc et Monsieur Jeanneau. Attendez, je crois que Monsieur Jeanneau avait demandé la parole depuis longtemps.

M. SOULAS : Si Monsieur Jeanneau a demandé la parole avant moi, qu'il la prenne !

M. JEANNEAU : Merci, Monsieur Soulas ! Nous avons bien noté qu'en quatre ans, nous allons avoir un PLUM. Mais alors *quid* de la fameuse révision dont vous aviez évoqué le souhait en termes de PLU, Monsieur le Maire ?

M. FRANÇOIS : Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour ce soir.

M. JEANNEAU : Pourtant cette question-là sera intégrée dans le PLUM, etc.

Et comme ça va durer pendant quatre ans, en clair, toute l'information que vous avez donnée, toute la communication que vous avez faite en disant que vous alliez changer le PLU, etc., en fait, tout cela n'aura pas de réalité dans les quatre ans qui vont venir. Vous me le confirmez ?

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas le sujet ce soir. On en reparlera.

M. JEANNEAU : Non, excusez-moi, mais…

M. FRANÇOIS : Je vous ai dit que nous étions en préparation…

M. JEANNEAU : En termes de questionnement, vous comprendrez exactement que le timing, en fait, ne correspond pas…

M. FRANÇOIS : Laissez-moi finir, laissez-moi répondre, Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Je vous demande une réponse.

M. FRANÇOIS : Je vous ai dit que nous allons effectivement envisager une modification de PLU rapidement, dans l'année qui vient. Avant la fin de l'année, nous engagerons une procédure, vous le savez très bien. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Très rapidement, c'est simplement pour clarifier ce qui a été dit tout à l'heure à propos du moyen de transport en site propre. Il nous avait semblé lors de la Commission générale qu'à l'époque, on parlait d'un BHNS arrivant par le Sud en gare de Saint-Pierre-des-Corps. Mais c'était dans la mouture « gare de Saint-Pierre au Sud ».

Or là tout à l'heure, j'entends que vous dites que ce BHNS pourrait « irriguer les quartiers. » Si si, vous avez parlé « d'irriguer les quartiers ». Donc est-ce que quelque chose a changé entre le 17 juillet et aujourd'hui ? Avez-vous avancé sur la question des transports, ou est-on toujours sur un scénario où ce moyen de transport en commun s'arrêterait à la gare de Saint-Pierre-des-Corps ?

Je pense que c'est important, ce soir, de lever l'ambiguïté, alors peut-être que vous pourriez préciser un petit peu ? Est-ce que j'ai mal entendu ou est-ce que les choses ont un petit peu avancé par rapport au 17 juillet dernier ?

M. FRANÇOIS : Les choses ont avancé parce que d'abord, j'ai intégré le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT). Et puis nous prenons en compte effectivement l'arrivée d'un BHNS rapidement sur Saint-Pierre-des-Corps. Voilà où nous en sommes, nous sommes dans la prise en compte. Il n'y a pas d'autres choses pour l'instant : je suis désolé, mais c'est comme ça, l'administration avance doucement, comme vous le savez. Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Alors j'aurais envie de dire que ce serait « super », si ce BHNS est bien prévu pour le centre urbain et qu'on ne revend pas le deuxième ! Donc si c'est le cas, eh bien je m'en félicite et c'est très bien, du moment que nous aurons bien les deux. Voilà, et du coup, ça c'est une très bonne nouvelle qu'on puisse avancer sur ce sujet-là. C'est trop tard, mais on ne va pas le redire : donc c'est une très bonne nouvelle.

Sinon juste très rapidement, et après c'est ma dernière, je vous promets : je sais que cela vous agace… Mais quand vous nous dites de lire les documents derrière, alors moi j'ai bien lu le *PowerPoint* et vous nous l'aviez d'ailleurs bien présenté, donc j'ai bien compris. Vous devez juste bien comprendre aussi qu'au nom de l'écologie, au nom de la lutte contre les îlots de chaleur, on l'a dit et on radote j'en suis désolé, mais c'est le cœur du sujet : Monsieur le Maire et la Métropole, vous avez voté un document qui dédensifie le centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps. Sauf que vous ne remettez pas en cause par exemple un projet que nous avons à l'ordre du jour tout à l'heure : un projet de lotissement sur un terrain vierge de toute construction. Donc aujourd'hui, entre l'incantation d'un principe écologique et sa mise en œuvre, il y a parfois des mondes d'écart.

Donc effectivement, je ne me satisfais pas de principes incantatoires qui sont finalement peu développés puisque sur la base de ces motifs-là de défense de l'écologie, on trouve que vous faites l'inverse de ce qui est présenté. Nous avons ainsi contesté la modification devant le Tribunal Administratif. Donc voilà : à l'unanimité, la Métropole n'a pas remis en cause la production d'un lotissement sur une zone vierge de toute construction, et dédensifie le centre-bourg. Quand on parlait de sens politique qu'on veut donner à une ville et un territoire accueillants, est-ce qu'on densifie les centres-bourg ou ne vaut-il pas mieux les dédensifier ? Ce sont des questions de fond. Je pense qu'effectivement un gros travail a déjà été fait, donc on doit bien avoir quelques éléments là-dessus : c'est plus que frustrant de ne pas les mettre sur la table le jour où nous débattons des orientations générales du PADD.

M. FRANÇOIS : D'autres interventions ? Je vous propose donc de prendre acte et de libérer Monsieur Franck Charnassé, qu'on remercie pour sa participation.

M. CHARNASSÉ : Merci beaucoup, merci pour ces échanges.

M. FRANÇOIS : Et merci d'avoir répondu aux questions, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,
VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 à L.151-5 et L.153-12,
VU la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 28 février 2022 prescrivant l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm),
VU le passage en Commission Générale d'urbanisme en date du 7 septembre 2023,

prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration engagée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUm).

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023

M. FRANÇOIS : Alors nous allons reprendre l'ordre du jour : je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédent. Y a-t-il des remarques ? Oui, Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Concernant une délibération relative au marché sur l'énergie, il avait été question d'un rapport d'analyse présenté en Commission d'appels d'offres, je crois. Vous deviez me fournir ce rapport et je ne l'ai pas reçu.

M. FRANÇOIS : On va demander au service de réparer cet oubli. C'est noté. Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : J'ai trois petites remarques et, je m'engage à vous les donner avant parce que cela n'a pas de sens en Conseil, mais il manquait juste deux-trois petits mots. D'abord en page 10 sur une de mes remarques, j'avais dit « le ton de la réponse » et non « le temps » de la réponse. Voilà.

M. FRANÇOIS : Très bien, on va noter. Joëlle Gounot, c'est bon ? C'est noté. Et la deuxième remarque, s'il vous plaît ?

M. ROSMORDUC : En page 28, il fallait écrire « dans mon propos » et non « le propos », voilà. Et je m'excuse encore du temps pris pour tout cela.

M. FRANÇOIS : Alors attendez, il faut lire un petit peu pour parvenir à la phrase concernée… On prend note.

M. ROSMORDUC : Le dernier point, toujours en page 28, il faut lire « sur la base des associations que vous aviez listées. » Il manque le verbe « listées » à la fin de la phrase.

M. FRANÇOIS : OK. C'est à quelle page ?

M. ROSMORDUC : Toujours page 28.

M. FRANÇOIS : Page 28 toujours, très bien, c'est noté ? OK. Y a-t-il d'autres demandes de remarques ? Eh bien écoutez, je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (32 votants) le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023.

M. FRANÇOIS : Vous souhaitiez prendre la parole, Monsieur Jeanneau, en début de conseil, mais nous voulions d'abord libérer Monsieur Charnassé. Persistez-vous dans cette demande de prise de parole ?

M. JEANNEAU : Oui, on tient juste à rappeler qu'il y a une augmentation des cas de COVID, c'est pour cela que nous sommes masqués. Nous tenons des masques à disposition pour ceux qui le souhaitent. Je tiens à saluer ceux qui en prennent aujourd'hui, parce que c'est vrai que ça commence à devenir inquiétant. Donc il serait intéressant que pour les prochains Conseils Municipaux, on puisse avoir ce genre d'éléments à notre disposition, comme cela avait été le cas lors de la première épidémie.

M. FRANÇOIS : C'est noté. Merci pour cette remarque. Alors on y va, donc le Plan Local d'Urbanisme, c'est fait. Sur le suivi des vœux, y a-t-il des remarques sur le suivi des vœux ? Oui ?

M. ROSMORDUC : Sur le suivi des vœux, j'y pense juste, mais nous avons effectivement eu une réunion de quartier aux Randonnières. Je crois que la Mairie était invitée à cette réunion de l'association de quartier des Randonnières. Nous avons voté un vœu à l'unanimité à ce sujet, et en Commission nous avions eu assez peur sur la question de la rétrocession des voies. Sur les Randonnières, vous avez dit « on a voté, c'est bon, on va demander à la Métropole »… Et depuis je crois que l'association de quartier attend patiemment, donc où en êtes-vous, qu'est-ce que vous faites ? Car l'idée n'est pas simplement de voter des vœux, mais c'est de les suivre, et d'y donner une suite.

M. FRANÇOIS : Alors vraiment là, pour le coup, je ne m'en souviens plus…

M. ROSMORDUC : Ah, c'est dommage, vous avez reçu trois courriers, il y a eu un vœu de voté, et vous ne savez plus…

M. FRANÇOIS : Je pourrai vous apporter une réponse. Il s'est passé beaucoup de choses depuis, vous le savez très bien.

M. ROSMORDUC : La réponse, vous devriez plutôt la faire en priorité à l'association qui vous a écrit et qui vous demande des rendez-vous, plutôt qu'à nous, hein !

M. FRANÇOIS : Je ne peux pas vous répondre à l'instant. Il y a une réunion de quartier le 11 octobre, voilà donc c'est en cours. Pas d'autres remarques sur les vœux ? Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, dans la continuité de ce qui a été dit et concernant la suite donnée aux vœux adoptés, nous avions voté un vœu le 16 mai concernant l'accessibilité du stade et de ses

équipements situés à l'est de la ville. Avez-vous un retour du Syndicat des Mobilités ? Il en était de même concernant la mise en place de stationnements vélos, à savoir où en est-on ? Avez-vous eu un retour du Syndicat des Mobilités de Touraine ?

M. FRANÇOIS : Vous avez eu un retour du SMT : je l'ai vu et donc vous l'avez eu.

M. JEANNEAU : Non !

M. FRANÇOIS : Eh bien écoutez, je pense que c'est une erreur. On va la réparer, mais il y a eu un retour du SMT, donc il a dû être diffusé.

M. JEANNEAU : Désolé, on n'a pas…

M. FRANÇOIS : Ça a bien été diffusé Monsieur Jeanneau, je confirme !

M. JEANNEAU : On n'a pas reçu d'informations du Syndicat des Mobilités par rapport à ces deux sujets que sont la desserte à l'Est et le stationnement sur la place de la Médaille.

M. FRANÇOIS : Cela a été diffusé. Bon, écoutez, on va vous le renvoyer, il n'y a pas de souci,

M. JEANNEAU : Merci à vous.

M. FRANÇOIS : On passe à la première délibération… Ah pardon, oui, j'ai oublié les vœux ! Alors la parole est au groupe *A GaucheS Toute !* pour la présentation de son vœu, je m'en excuse !

VŒUX :

2023 09 27 - 02 Vœu présenté par le groupe d'opposition *A GaucheS Toute !* – Proposition d'extension du tarif de cantine scolaire à un euro, déjà obtenu pour la première tranche de quotient familal, à la deuxième tranche de quotient familial

Rapporteur : M. Michel SOULAS

Aujourd'hui en France, l'inflation atteint des niveaux record et impacte durablement le pouvoir d'achat de la population.

Deux postes de dépenses en particulier sont touchés : l'alimentation et l'énergie. Les prix de l'énergie ont augmenté de 6,8 % en août 2023, après 3,7 % en juillet. Les prix de l'électricité accélèrent également nettement, en lien avec la hausse de 10 % des tarifs réglementés de l'électricité appliquée à partir du 1er août 2023. Ces augmentations ont des conséquences très lourdes sur les loyers, alors même que les APL sont rabotées et n'ont été augmentées que de 3,5 % depuis 2022 quand les loyers ont augmenté de 7 % dans la même période.

De même, sur un an, les prix de l'alimentation ont augmenté de 11,2 %.

Le réseau des Restos du Cœur a distribué 170 millions de repas en un an, soit 30 millions de repas supplémentaires par rapport aux 12 mois précédents. Même constat à la Croix-Rouge, où la recrudescence des demandes date de 2022 (+22 % par rapport à 2021), mais se confirme cette année (+9,3 % au premier semestre).

Le Secours Populaire de Saint-Pierre-des-Corps fait aussi le constat que les demandes d'aides alimentaires sur les 8 premiers mois de 2023 sont égales aux douze mois de l'année 2023. Pire encore, un sondage de l'IFOP, révélé par France-Inter le 21 septembre dernier, indique que 26 % des Français ont déjà renoncé à des soins ou à des équipements médicaux pour des raisons financières. L'étude pointe notamment l'augmentation du coût de la vie et la couverture de remboursement des mutuelles et complémentaires santé.

Face à l'inflation, tous les Français ne sont pas égaux. Sur un an, l'inflation a été limitée à 6,7 % pour les 10 % les plus aisés, contre 7,4 % pour les 10 % les plus pauvres. En cause, la hausse des prix des produits alimentaires, dont la part est importante dans la consommation des plus modestes. Face à la flambée des prix, mieux vaut être riche !

La détresse et l'angoisse qui envahissent un très grand nombre de familles dans notre ville sont insupportables et injustes. Elles pèsent lourdement sur les enfants qui viennent de faire leur rentrée.

Pour ces raisons, le groupe A GaucheS Toute ! propose, par ce vœu, d'étendre le tarif de cantine scolaire à un euro d'ores et déjà obtenu pour la première tranche de quotient familial, à la deuxième tranche de quotient familial, soit un coût supplémentaire pour le budget municipal de 10 164 euros (base 2022 pour un enfant par famille).

M. FRANÇOIS : Merci pour votre présentation. Monsieur Jeanneau, vous souhaitiez prendre la parole ?

M. JEANNEAU : Tout à fait. Au nom du groupe *J'aime Saint-Pierre-des-Corps*, c'est logique que nous votions ce vœu et nous le voterons. Toutefois, plusieurs éléments sont à questionner. Le premier, c'est que l'inflation est la même pour tout le monde et qu'on a des familles aussi qui ont des difficultés par rapport à cela. Donc peut-être qu'il faudrait revoir en fait le coût de la cantine. Il y a une question orale qui sera posée, malheureusement à la fin de ce Conseil, et qui reprendra des éléments sur le « taux d'effort » : on vous rappelle en fait ce qu'est le taux d'effort et l'aspect de justice lié à ce taux d'effort. Ça c'est le premier point.

Deuxième point concernant la cantine scolaire : je ne vais pas dire « qu'avant c'était mieux », mais nous avons des remontées de parents qui nous disent qu'ils avaient avant la possibilité d'étaler les paiements sur les mois. Quand vous avez deux enfants pour qui il faut payer 4,50 euros par repas, pour un mois plein sans vacances, c'est une somme assez conséquente pour les familles, à payer tout de suite à réception de facture. Et vous avez toutes les sept semaines la même chose, ça c'est une grosse difficulté, donc il faudrait revoir le règlement intérieur pour avoir une logique, je dirais forfaitaire, ou du moins d'étalement des prix sur les différents mois, de façon à éviter d'avoir des coûts comme cela assez conséquents… Surtout dans des mois où, malheureusement, on a d'autres choses à payer, comme au hasard la taxe foncière.

Et il faudrait revoir aussi le règlement intérieur : c'est dommage d'ailleurs que Monsieur Brimou ne soit pas présent. On aurait pu évoquer ce sujet avec lui, notamment le fait qu'on a beaucoup de repas où par exemple : je prends le cas d'une famille qui nous a dit avoir été obligée de prendre son enfant un jour, mais qui a dû néanmoins payer le repas à la cantine, parce que c'était marqué dans le règlement intérieur. Pourtant ils l'avaient annoncé, et pourtant un comptage des repas est fait en début de cours d'école et le chiffre transmis à la restauration permet d'équilibrer, de savoir combien il faut de repas par école.

Donc pourquoi fait-on payer des repas alors que la famille a prévenu la veille que l'enfant ne viendrait pas manger, et qu'il y a un comptage fait le matin ? Et malheureusement le repas est quand même facturé à la famille. Donc voilà, ce vœu sert aussi à revoir ce qui a été fait. Et j'espère que comme cela a d'ailleurs été évoqué dans une Commission précédemment, du moins une Commission extramunicipale puisque cela avait été demandé par un maraîcher de l'est de Saint-Pierre-des-Corps, il faudrait revoir aussi notre méthode de fonctionnement sur les marchés publics. Sur les restaurations scolaires, on vous dit qu'il y a un souci, il y a des soucis concrètement qu'il faudrait régler assez rapidement et non pas attendre je ne sais quoi, quatre ans éventuellement avant qu'un autre marché puisse se refaire. Je n'évoquerai bien sûr pas ce qui a été vu en Commission d'appels d'offres sur le Bio, qui sert de variable d'ajustement sur les repas.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Jeanneau. Madame Kendri ?

Mme KENDRI : Bien évidemment, on va voter pour par principe, car aujourd'hui les familles sont éprouvées financièrement, et pas uniquement les tranches les plus basses. Toutefois, nous vous rappelons que nous sommes favorables à un mouvement vers la gratuité des cantines scolaires pour toutes et tous, sans condition de ressources. Cela a fait l'objet d'une tribune sur *La Clarté* en septembre-octobre 2022 : pour que la faim ne soit plus jamais un frein à la réussite scolaire de tous nos enfants, et pour une école œuvrant pour l'égalité et l'émancipation. C'est le programme de la NUPES : si nous étions majoritaires, ce n'est pas une tarification unique à 1 euro que nous mettrions en place, ce que semble dessiner ce vœu en élargissant ce tarif à une deuxième tranche. Merci.

M. FRANÇOIS : Très bien. Bon, je vais essayer de répondre de la manière la plus exhaustive possible. J'ai entendu des choses qui sont assez surprenantes. Monsieur Soulas, vous dites que cela pèse lourdement sur les enfants ? La tarification de la restauration scolaire à Saint-Pierre-des-Corps est l'une des plus faibles du département. C'est une tarification sociale : vous y répondrez après, s'il vous plaît ! Mais c'est une tarification sociale : vous pouvez aller voir sur toutes les communes de la Métropole. Nous avons les niveaux de prix les plus bas : ça, c'est la première chose à dire quand même ! Il faut le dire, il faut le dire à la population parce qu'il faut arrêter de dire que nous avons augmenté le prix de la cantine. Nous avons fait un effort depuis que nous sommes en place, et aussi grâce à vous, je le dis : et aussi grâce à vous, je le reconnais. Il n'y a aucun problème là-dessus, je suis tout à fait honnête. On a fait un effort sur la tarification de la cantine.

Quant à étendre le tarif de cantine scolaire à 1 euro, Monsieur Da Silva pourrait vous répondre bien mieux que moi, mais cela poserait un problème technique de seuil, au niveau des tranches 400 et 401 du quotient familial : ça c'est tout à fait technique, vous le savez aussi, vous savez de quoi je parle. Et puis je vous rappelle que l'inflation, elle est pour tout le monde. Monsieur Jeanneau l'a dit parfaitement et donc l'inflation, elle est aussi pour la Mairie. Malgré cela, il est hors de question d'augmenter la tarification des repas scolaires, malgré l'augmentation des denrées. Car les denrées, elles ont pris 30 % ! Je rappelle aussi, et c'est important, que pour certaines tarifications, les enfants ne paient même pas le prix des denrées qu'ils consomment : c'est aussi un effort.

Je voulais répondre ensuite à Monsieur Jeanneau. Quand un enfant est absent à un repas, s'il produit un certificat, il ne paie pas : ça, c'est la première chose. Alors vous évoquez le cas où la famille prévient la veille, mais vous savez, un repas ou une restauration quand on a 1200 repas à servir dans la journée, ça ne se prépare pas la veille, Monsieur Jeanneau ! Donc c'est extrêmement compliqué d'ériger votre cas particulier en exemple : s'il y a un certificat, je vous le dis, ça passe. Mais exempter les gens qui préviennent à la dernière minute que leurs enfants ne viendront pas, eh bien non, nous n'irons pas dans ce sens-là.

Vous parlez du taux d'effort et peut-être qu'on va en parler après, mais je vous rappelle que dans la Commission qui s'est tenue sur la restauration scolaire, vous avez été le seul à proposer ce taux d'effort ! Vous étiez les seuls : toute l'opposition restante et la majorité n'ont pas été dans votre sens, je vous le rappelle. Oui, tout à fait ! Enfin, on fera un travail sur le lissage des paiements. Vous avez dit quelque chose d'intéressant et Monsieur Da Silva, je vous demande de le noter, si on peut essayer de faire quelque chose en ce sens : eh bien, ce serait effectivement une bonne opportunité d'apporter quelque chose aux familles qui sont dans la difficulté. Je crois avoir répondu, je pense avoir oublié des choses, mais je vois que vous êtes prêts à sortir les pistolets, et donc je vous laisse la parole, Monsieur Soulas en premier !

M. SOULAS : Eh bien je vais dégoupiller en premier dans ce cas-là : vous êtes un petit peu gonflé quand même ! Attendez, maintenant je vais parler : lors de cette Commission, il y avait deux scénarios. Il y avait un scénario avec des repas à 1 euro, et je vous rappelle que nous avions proposé ce tarif à 1 euro sur les deux plus faibles quotients. Et il y avait la proposition de *J'aime Saint-Pierre*. Finalement, c'est vous qui avez tranché, d'autant plus que nous nous sommes aperçus que sur les premières tranches, cela revenait quasiment au même, mais ce n'était pas le cas pour les tranches suivantes. Donc j'entends qu'aujourd'hui, l'inflation est pour tout le monde : pouvez-vous nous redire

l'augmentation en pourcentage de vos indemnités entre 2021 et 2023 ? Je vais vous le rappeler, c'était 23 %, soit 38 000 euros ! Peut-être que vous avez oublié ce chiffre-là !

Et là le chiffre qu'on vous propose dans le budget municipal sur la base de 2022, à savoir 154 familles et un enfant, représente un coût pour le budget de 10 164 euros. Cela représente 0,003 8 % du budget de fonctionnement : donc avec ce scénario-là ou avec un autre scénario, on ne met pas en péril les finances de la Ville ! Donc moi, je veux bien qu'on soit très ferme sur les principes : l'inflation est pour tout le monde. Mais dans ces cas-là, il faut aussi balayer devant sa porte. Donc dans ce cas-là, moi je vous demande de revoir votre augmentation d'indemnités parce que là pour le coup, excusez-moi du terme, mais c'est un peu indécent ! Merci.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, un chiffre dans la continuité des propos de Michel Soulas : en 2019, les indemnités des élus coûtaient 132 000 euros. En année pleine pour 2023, on doit en être à 198 000 euros, soit 60 000 euros supplémentaires. Et ne nous sortez pas comme argument l'inflation due à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, parce que je pense qu'aucun fonctionnaire ici présent n'a été augmenté d'autant.

Et je rappelle que la proposition de ce vœu, concrètement, conduit à une dépense de seulement 10 000 euros. 10 000 euros sur un budget somme toute assez conséquent, ce n'est rien !

M. FRANÇOIS : Très bien. Figurez-vous que j'étais à l'Assemblée Nationale jeudi matin pour travailler sur le statut de l'élu. Il y avait un Maire communiste qui s'appelle Monsieur de Carli que vous connaissez peut-être. Monsieur de Carli parlait des indemnités des élus et du travail fourni par les élus. C'est quelqu'un de votre bord : il s'est exprimé devant les membres de la Commission en disant vraiment que pour tout le travail qu'on demande aux élus, et c'est vrai que les adjoints travaillent énormément pour qu'on fasse changer les choses dans cette ville, eh bien que pour tout le travail fourni par les élus, ce n'est pas cher payé. Il a été le premier, je vous assure, vous pouvez l'appeler, il est Maire d'une commune proche du Luxembourg depuis une trentaine d'années, et il s'est exprimé de la sorte devant la Commission de l'Assemblée nationale : ça, c'est pour répondre à votre question.

Je termine juste. Sur les indemnités, pour que le public soit quand même très au courant de ce qui se passe : ce n'est pas nous qui choisissons le taux des indemnités. Elles nous sont imposées, c'est-à-dire qu'on n'a pas le droit de dépasser un plafond. Et elles sont donc à un plafond, voilà, auquel on peut prétendre. Et vu le travail qui a été fourni, eh bien, nous avons pris ce plafond, voilà pour répondre. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole, Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Oui, en fait il me semble qu'au cœur de ce débat-là, il y a la question des finances locales. Nous sommes dans une période où sera votée la Loi de Programmation des Finances et j'ai vu un certain nombre d'articles dans lesquels s'exprime André Laignel, qui n'est pas de mon bord pour le coup ou de notre bord ici chez *A GaucheS Toute !*...

M. CONTE : Il est de gauche !

Mme LENOBLE : Oui, enfin en tout cas, il n'est pas communiste, celui-là. Et en tout cas il n'était pas seul parce que l'Association des Maires de France, on le sait, regroupe beaucoup de Maires de différentes opinions, et ils sont extrêmement en colère par rapport à la Loi de Programmation des Finances telle qu'elle se profile. En effet, les dotations globales de fonctionnement vont encore diminuer pour les villes finalement : ce qui est augmenté de 220 millions ne représente finalement à peu près que 1 %, voire moins, de l'inflation.

Donc nous sommes tous, je crois, conscients que ça ne va pas, que les villes sont étranglées. Donc là on va se « chicaner » sur la question de votre indemnité effectivement, et son augmentation substantielle qui peut être choquante, je le pense, pour un certain nombre d'habitants… D'accord vous êtes restés dans les clous, j'entends bien, mais quand même, on peut imaginer que cela choque

un peu… Donc on va se « chicaner » alors que nous avons besoin, je crois, de demander à l'État, et de le faire tous ensemble, que la politique des finances locales soit modifiée. Parce que sinon, de toute façon, on se cogne la tête dans les murs et on ne trouvera pas les solutions, on en discutera tout à l'heure sur les projets pour lesquels il est fait appel aux Fonds d'Innovation Petite Enfance. On va se cogner la tête tout le temps.

Donc êtes-vous prêt, Monsieur le Maire, à signer avec la soixantaine d'élus et d'autres Maires qui viennent de le faire, à vous adresser à l'État et à demander qu'il y ait plus de droit commun maintenant ? Que le droit commun revienne beaucoup plus fort dans les villes ? Que les services publics soient beaucoup mieux alimentés par l'État et permettent qu'effectivement, on commence à trouver des solutions pour ces populations qui sont douloureusement quand même agressées par la vie ? Et on a pu le voir avec les émeutes de cet été : je pense que nous sommes loin d'avoir trouvé des solutions.

M. FRANÇOIS : On fait un petit tour d'horizon rapide, mais je peux vous dire qu'effectivement, toute la majorité est derrière vous sur la proposition que vous venez de faire. Nous sommes prêts à signer cette pétition, je vous le dis : effectivement, l'État a étranglé les communes d'une manière qu'on n'a pas connue sous la cinquième République. Si, il faut quand même le dire, il y a eu une perte énorme des dotations de fonctionnement. Pour votre parfaite information, Madame Lenoble, sachez qu'effectivement la situation ne va pas bien. L'État est couvert de dettes à hauteur de 3,020 milliards. Et pour équilibrer son budget, l'État va emprunter cette année 170 milliards d'euros. Lui, l'État, il a le droit de le faire. Une Mairie n'a pas le droit de le faire. Ça pose question. Si vous en avez, on en parlera. Je ne sais plus qui avait demandé la parole entre vous deux ? Le premier, je crois que c'est Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Oui, pour revenir sur les indemnités des élus…

M. FRANÇOIS : Non, on ne va pas revenir sur les indemnités des élus.

M. JEANNEAU : Si, on va revenir sur les indemnités des élus ! Merci de me laisser parler !

M. FRANÇOIS : Non, on en a parlé, je vous ai répondu, donc quand même à un moment, stop !

M. JEANNEAU : C'est juste en fait un point technique…

M. FRANÇOIS : Vous embêtez tout le monde…

M. JEANNEAU : Non, c'est vous que j'embête…

M. FRANÇOIS : Là on est sur la restauration scolaire, on est en dehors de l'ordre du jour.

M. JEANNEAU : Écoutez !

M. FRANÇOIS : Non, Monsieur Jeanneau, je ne vous laisserai pas la parole sur les indemnités des élus !

M. JEANNEAU : C'est quand même intéressant, c'est juste en fait un point technique.

M. FRANÇOIS : À un moment donné, vous allez vous arrêter ! Et je pense que même l'opposition en a marre !

M. JEANNEAU : Pas du tout ! Ben voilà…

M. FRANÇOIS : J'en ai eu certains dire…

M. JEANNEAU : Vous n'aurez pas le fin mot de l'histoire parce que *grosso modo*…

M. FRANÇOIS : C'est encore moi qui dirige les débats !

M. JEANNEAU : Oui, mais c'est juste en fait un aspect… Pour que le public soit au courant…

M. FRANÇOIS : Ça suffit : alors je vous laisse 30 secondes.

M. JEANNEAU : Merci. En fait, l'indemnité de base est à 90 % et après, vous avez la possibilité de voter en délibération au Conseil municipal pour attribuer 15 % supplémentaires, parce que nous sommes en Politique de la Ville. Vous avez été au maximum de ce qu'on pouvait faire. Comme on est dans une ville qui est très pauvre, le mieux aurait été quand même de baisser votre indemnité ainsi que celle des élus, au minimum de 15 % !

M. FRANÇOIS : Alors, nous n'avons pas augmenté les indemnités de cette manière. Les indemnités des élus sont présentées selon si vous êtes une sous-préfecture, ou si vous êtes effectivement dans un quartier « Politique de la Ville » : dans ces cas, vous avez alors des indemnités qui sont augmentées d'un certain pourcentage. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. JEANNEAU : C'est une possibilité donnée.

M. FRANÇOIS : Et cela crée effectivement une indemnité, une enveloppe indemnitaire que nous avons prise parce qu'elle nous était proposée. Voilà, c'est dans le cadre de la loi.

M. JEANNEAU : C'était une possibilité que vous avez !

M. FRANÇOIS : Nous avons strictement, laissez-moi finir : nous avons strictement respecté la loi.

M. JEANNEAU : C'est une chance, parce qu'en tant que représentants de l'État, vous devez respecter la loi. Cela étant, vous n'étiez pas obligés de vous attribuer cette enveloppe.

M. FRANÇOIS : On a compris !

M. JEANNEAU : Ce n'était pas une obligation, c'est un choix politique que vous avez fait !

M. FRANÇOIS : C'est bon, on l'a compris. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Je partage ce qui vient de se dire parce que c'est moi qui ai allumé la première mèche, mais je reviens quand même là pour les 154 familles. Sur une année pleine, à condition bien sûr que l'enfant mange tous les jours, cette mesure représenterait pour un enfant 66 euros. Je pense qu'on ne se rend pas compte de ce que veut dire 66 euros aujourd'hui, pour une famille. Là nous parlons de l'alimentation et tout à l'heure j'ai été gentil en évoquant simplement une augmentation sur 2023, mais sur 2022-2023 nous sommes à 22 % sur l'alimentation.

Donc aujourd'hui à Saint-Pierre-des-Corps, il y a des familles qui font des choix et il me semble qu'on peut entendre qu'un budget communal a aussi une vocation solidaire. Et là aujourd'hui, dans le contexte économique dans lequel nous sommes, je pense que ce serait un signal fort qu'un Conseil municipal puisse renvoyer auprès de sa population. Parce qu'effectivement aujourd'hui, il y a des gens qui souffrent sur notre commune. Il serait donc dommage de se chamailler parce qu'effectivement, il y a trois options possibles donc j'espère qu'on en débattra plus tard. La gratuité pour tous, effectivement, c'est entendable. Le taux d'effort, c'est entendable donc il y a peut-être une réflexion à avoir. Mais là aujourd'hui ce qui nous est demandé, c'est un coup de pouce pour 154 familles, cela ne met absolument pas en cause le budget de la Ville. Je vous remercie si vous votez ce vœu.

M. FRANÇOIS : Comme on vous l'a dit, nous ne voterons pas ce vœu. Tout ce que vous avez dit est entendable, mais nous ne le voterons pas. Madame Kendri !

Mme KENDRI : Excusez-moi, je voudrais effectivement juste compléter sur la gratuité, au moins sur la tranche 0 à 700. Combien de personnes cela peut concerner, combien de familles ? Nous vous avions demandé de le chiffrer.

Échanges incompris avec M. le Maire. [1 h 39 min 46 s]

Mme KENDRI : Donc justement, serait-il possible d'avoir cette gratuité sur cette première tranche ?

M. FRANÇOIS : On entend bien votre demande, Madame Kendri. Nous avons à disposition toutes les informations que vous souhaitez. M. Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Vous avez répondu favorablement à l'instant au travail du lissage, mais je vous rappelle juste que les dernières fois où nous avons voté les tarifs, nous vous l'avions déjà demandé et vous nous aviez déjà dit « on va y travailler »… Donc voilà, cela fait de longs mois que vous avez pris l'engagement d'y travailler, donc faites-le maintenant effectivement, pour qu'on puisse avancer dessus ! Et qu'on n'attende pas encore un an sur le sujet. Et juste pour rétablir les choses : quand on fait une baisse après avoir fait une augmentation, ce n'est pas forcément une baisse, d'accord ? Non, mais qu'on soit clair : c'est vrai sur le tarif et c'est vrai sur tous les sujets. Donc quand on a augmenté beaucoup les tarifs pour les rebaisser ensuite, peut-on vraiment parler de baisse ? Il faut regarder et donc c'est facile de dire « on a baissé les tarifs, on a fait un effort » sauf que c'est après les avoir augmentés. Donc parlons sérieusement aussi de ces éléments-là.

Je voulais juste attirer aussi l'attention sur cette notion du « on fait beaucoup d'efforts », car c'est toujours relatif ce qu'on fait comme effort, par rapport à d'autres… Juste un exemple sur l'État qui soutient certaines communes, et pas forcément Saint-Pierre, pour la mise en place de la tarification préférentielle à 1 euro : c'est pour les quotients familiaux (QF) qui vont jusqu'à 1 000, d'accord ? 1.000 de quotient familial ouvre le droit à une tarification compensée par l'État, pas pour toutes les communes, je l'entends, mais à 1 euro. En revanche, je vous fais le même signe de réflexion : si l'État aide jusqu'à 1 000 de quotient, c'est peut-être qu'on a des besoins jusqu'à 1 000 de QF ! Ce n'est pas pour le plaisir…

Donc quand on est en dessous de 1 000 de QF, le prix de la cantine doit être revu très nettement à la baisse puisque les difficultés sont réelles. Voilà, donc je ne vous dis pas que vous allez bénéficier de la compensation de l'État, je vous dis juste qu'à 1 000 de QF, on n'est pas riche et on a alors le droit de payer peut-être moins que la simple fourniture des denrées alimentaires : c'est un principe d'État que les collectivités commencent à mettre en place. On n'est pas si différents, donc on peut y aller.

Ensuite si on revient sur la demande par rapport aux équilibres budgétaires, vous êtes encore une fois sur une question de principe. On vous l'avait dit sur les recettes tirées de la bibliothèque, et c'est exactement le même sujet : où est-ce que vous cherchez quelques petites recettes ? Je vous le redis, on ne va même pas parler de budget, pour enlever quelques zéros après la virgule pour les pourcentages… Quand nous avons fait le travail sur les recettes de la bibliothèque, c'était assez prégnant comme exemple : je ne l'ai pas refait pour la cantine, mais on pourra le faire. Sur les recettes de la bibliothèque, je vous invite à relire le procès-verbal : nous étions à 0,07 % de l'excédent de fonctionnement. De l'argent non consommé ! Donc les recettes qu'on impose sur la tarification d'un service public équivalent à 0,07 % de l'excédent, c'est-à-dire de l'argent qu'on met sous le coude pour financer des investissements, qu'on ne voit pas forcément encore : mais c'est ridicule !

Donc c'est bien une histoire de principe politique consistant à faire payer des services publics alors que ceux-ci peuvent être assurés gracieusement ou à une tarification très préférentielle. Ce sont des choix politiques que vous faites et ce serait bien de les assumer, de dire que vous voulez faire payer, même les plus pauvres. Tout cela sur des principes de service public qui ont été gratuits et qui ont été à des situations financières plus avantageuses que sous votre mandature…

M. FRANÇOIS : Ce sont des choix politiques, on les assume complètement.

M. ROSMORDUC : Alors c'est la première fois que vous le dites, parce que sur la bibliothèque, vous n'étiez pas sur des questions de principe…

M. FRANÇOIS : Je peux répondre ?

M. ROSMORDUC : Bah vous pouvez me couper la parole si vous voulez… Effectivement, c'est vous qui avez la police de l'Assemblée. Allez-y !

M. FRANÇOIS : Effectivement, ce sont des principes politiques : je suis tout à fait d'accord et je vous assure que les communes de la Métropole ont aussi les mêmes principes politiques. C'est-à-dire que la tarification de la restauration scolaire, elle n'est pas gratuite, il y a une tarification. Je voulais répondre pour bien éclairer… Non, je termine : voilà pour le coup, Monsieur Rosmorduc, là c'est moi qui vous demande de me laisser terminer ?

M. ROSMORDUC : Oui, mais j'ai eu la courtoisie de vous laisser me couper la parole. Je vous ai parlé de gratuité pour la bibliothèque, mais je ne vous ai pas invité pour autant à faire la gratuité sur la restauration scolaire pour tout le monde : donc ne détournez pas les propos qui sont tenus pour essayer de répondre !

M. FRANÇOIS : D'accord. Sur la compensation de l'État, pour que tout le monde soit au courant : effectivement, il y a des compensations de l'État qui permettent d'avoir des cantines à 1 euro. Sauf que cela ne concerne que les communes rurales, il faut bien le dire ! Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Merci. Tout à l'heure quand j'évoquais le travail que nous avions fait en Commission restauration, j'ai évoqué deux scénarios par erreur. Il y avait effectivement un troisième scénario, porté par l'autre groupe d'opposition, sur la gratuité. Donc je voudrais quand même que ma rectification soit prise en compte.

Je vais revenir quand même sur deux chiffres qui doivent nous parler. Là je m'adresse, non pas peut-être à Monsieur le Maire qui a déjà une position de principe tranchée, mais à l'ensemble des Conseillers et des Conseillères municipales de Saint-Pierre-des-Corps : l'an dernier, la dotation de Solidarité Urbaine, au regard de la dégradation des situations des familles de Saint-Pierre-des-Corps, a été augmentée de 70 000 euros. Voilà. Et pendant plus d'un an, on a tergiversé sur les propositions portées par les trois groupes d'opposition. Enfin, les quatre groupes d'opposition plutôt, je ne veux pas exclure le groupe *Agir ensemble*, puisqu'ils ont voté aussi ce vœu.

Finalement, avoir fait traîner les choses inlassablement a eu comme conséquence un prélèvement indu, on l'avait déjà dit, de 57 000 euros sur l'ensemble des familles de Saint-Pierre-des-Corps qui fréquentaient l'an dernier la cantine. Je comprends qu'on ait des principes politiques : là nous sommes bien dans un débat politique. On peut avoir ce débat politique, en revanche, comment rester buté sur ses positions de principe alors que l'État lui-même augmente la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 70 000 euros ? C'est pour les habitants de Saint-Pierre-des-Corps !

Il y a donc trois options sur la table : ici, nous sommes sur le vœu *d'A GaucheS Toute !* mais peut-être que dans l'avenir, nous retravaillerons cette question-là. Aujourd'hui, on vous demande simplement un effort dans le budget municipal de 0,003 8 %. Donc je ne comprends pas votre entêtement et comme l'a dit Monsieur Rosmorduc, renvoyer le sujet à une énième discussion en Commission, cela veut dire qu'encore une fois, cela va impacter les familles d'une manière indue.

Donc je ne comprends pas. J'espère que nous allons réussir à vous convaincre, lorsque nous referons les comptes encore une fois, parce que c'est vraiment le cœur du service public. Et nous ne comprenons pas votre entêtement : déjà sur la bibliothèque pour un résultat ridicule, et aussi là sur la restauration scolaire.

M. FRANÇOIS : Restons sur la restauration scolaire !

M. SOULAS : Après, moi je veux bien qu'on se vante sur des panneaux de 4 par 4 du tarif de la cantine à 1 euro : je vous rappelle que pendant un an et demi, vous aviez refusé cette tarification. Et ce tarif, c'est pour 37 familles, donc vous avez fait cette communication pour 37 familles : c'est quand

même un peu fort de café. Donc je finis et là je m'adresse à l'ensemble des conseillères et des conseillers municipaux de Saint-Pierre-des-Corps : j'espère que les arguments portés par l'ensemble des groupes d'opposition vont vraiment vous imprégner, et faire modifier votre réflexion parce qu'après, il faudra aussi assumer auprès de la population. C'est bien joli de se taire en Conseil municipal, de ne rien dire et de laisser le Maire monter au créneau. Mais après il va falloir assumer : je rappelle que notre vœu concerne 154 familles, et représente pour elles 66 euros de différence à la fin de l'année. Voilà, on vous demande un effort : il faut aussi que le budget municipal ait une dimension solidaire et aujourd'hui, vous vous en éloignez.

M. FRANÇOIS : Alors là, permettez-moi quand même, parce que tout à l'heure… C'est à moi de vous dire que vous êtes gonflé, et Monsieur Rosmorduc aussi, figurez-vous ! Parce qu'à la suite de la première réforme de la tarification, la cantine a baissé. Est-ce que je me trompe, Monsieur Da Silva ? Merci, Monsieur Da Silva !

Est-ce que sur la deuxième réforme, les tarifs de la restauration scolaire ont baissé ? Oui ! Donc à un moment donné, ce que vous n'avez pas fait vous, quand vous étiez en poste, vous l'opposition, nous, nous l'avons fait, j'en suis désolé ! Et c'est en partie grâce à vous et je l'ai reconnu, je suis tout à fait honnête. Il faut arrêter la malhonnêteté, je déteste cela. Tout à l'heure, j'ai entendu que notre première réforme sur les prix de la restauration les aurait augmentés : je ne peux pas laisser passer une phrase comme celle-là ! Les services vous le diront parfaitement. Je ne sais pas quelle est votre méthode de calcul, mais nous, nous avons fait l'effort dans la première variation des tarifs de la restauration scolaire comme dans la deuxième : à un moment il faut dire les vérités !

M. JEANNEAU : Alors les vérités vont être dites aussi : vous n'avez pas honte ? C'est nous qui avons poussé à ces réformes en termes de tarif social. Depuis le début globalement, on vous dit en fait que les tarifs de la cantine ne correspondent pas à une réalité, cette réalité est plus que prégnante pour les familles. Donc la première réforme globalement, en fait c'est nous qui l'avons poussée. La deuxième réforme, c'est nous qui l'avons poussée. Et là peut-être que la troisième prendra en compte le taux d'effort !

M. CONTE : Alors c'est dommage que Monsieur Brimou ne soit pas là, car il aurait pu certainement répondre plus facilement que moi à cette question. Mais j'ai des réponses là sous les yeux. Je n'ai pas les chiffres, mais peut-être que nous pourrons demander à Monsieur Da Silva qu'il vous les donne. Lors de notre première réforme des tarifs de la cantine, nos recettes municipales ont baissé : cela veut bien dire que nous avons baissé les tarifs pour les familles, malgré une fréquentation augmentée.

La deuxième réforme réalisée fait effectivement suite à vos demandes qui ont abouti sur une Commission lors de laquelle nous avons retravaillé les tarifs, notamment le tarif social à 1 euro. Et là, les recettes de la commune ont continué aussi à baisser, donc cela veut dire que nous avons bien diminué les tarifs de cantine pour les familles.

M. FRANÇOIS : Une autre chose à ajouter quand même, c'est que si les tarifs de la restauration scolaire n'étaient pas attractifs, nous n'aurions pas plus d'une centaine de nouveaux demi-pensionnaires.

M. JEANNEAU : Monsieur le Maire, excusez-moi pour cela, mais vous mélangez les choses. C'est-à-dire que ce qui amène à faire venir les gens, ce n'est pas le prix, mais leurs besoins de restauration pour les enfants. Quand vous avez une famille qui travaille, concrètement ils n'ont qu'une seule possibilité, c'est d'emmener des enfants à la cantine parce qu'ils ne peuvent pas les emmener chez eux. Ce n'est pas la tarification qui a amené à ce que les enfants viennent manger à la cantine, ce n'est pas possible, il n'y a pas de lien : ce sont deux choses différentes sans aucun lien de causalité.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, cela ne vous a pas échappé : il n'y a pas que des parents qui travaillent qui emmènent leurs enfants à la cantine, je l'espère ! Avons-nous d'autres questions ?

Mme LENOBLE : Alors je veux bien que vous disiez que nous mentons, mais moi je me souviens d'avoir fait signer des pétitions auprès des parents qui étaient à la porte des écoles, pour la restauration scolaire. À cette époque-là quand même, vous vous souvenez que les pétitions sont montées au nombre de 500 signatures à peu près, je ne me trompe pas ? Les gens nous disaient quelle augmentation cela représentait pour eux sur leurs budgets. Alors moi je veux bien qu'on dise que la première modification des tarifs n'avait pas entraîné d'augmentation, mais j'en doute…

Mais là maintenant je voudrais que vous nous expliquiez votre vote, parce que vous dites que vous avez un principe et que donc on ne vous fera pas changer. Quel est votre principe ? Sur quoi s'appuie-t-il ? Pour quelle raison ? Et ce au mépris donc de ces familles, au nombre de 154 quand même, qui seront confrontées, on le sait, à l'augmentation des tarifs de l'énergie, à l'inflation, etc.

On en parle tout le temps en ce moment à la radio, partout : nous sommes la ville la plus pauvre du département avec Château-Renault ! Vous nous le dites souvent. Et donc expliquez-moi pour quelle raison, pour quel principe vous allez obliger ces familles-là à payer plus cher ? Michel Soulas a dit tout à l'heure que cela représentait 66 euros par famille, ce qui n'est quand même pas une petite affaire.

J'ai une seconde question : je voudrais savoir si par rapport à votre principe, cette diminution du prix du repas pour la deuxième tranche est-elle supportable ou non par le budget municipal ? Expliquez-nous, dites-nous ! Si cette somme, qui est quand même relativement dérisoire, n'est pas supportable pour votre budget, alors dites-le-nous et puis nous en informerons la population qui, je pense, appréciera…

M. FRANÇOIS : Très bien Madame Lenoble, je vais vous dire ce que je voulais répondre tout à l'heure : c'est tellement facile de crier au loup ! Et cette politique de crier au loup, elle a été menée par l'opposition contre l'équipe municipale en place, bien sûr… Et faire signer des pétitions, c'est tellement simple… Alors pourquoi avons-nous cette position ? C'est une question de gestion et la gestion, c'est une question globale. Hélas, nous ne sommes pas sortis des difficultés financières, et nous replongeons en plein dedans avec l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Et ça, vous le savez très bien, parce que nous avons voté un budget primitif. Nous sommes encore en difficulté. C'est une gestion globale. Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Oui, c'est juste pour remettre un petit peu d'ordre, j'aurais envie de dire… Globalement je suis d'accord avec mes collègues et je ne désespère pas de vous convaincre, vous et vos collègues : dans le sens où vous avez dit très justement, au tout début des interventions, que la cantine de Saint-Pierre-des-Corps est à « un des plus bas tarifs de la Métropole ». J'ai bien noté que vous n'avez pas dit « le plus bas », mais « un des plus bas » alors qu'en revanche, la ville de Saint-Pierre-des-Corps est la plus pauvre. Donc déjà c'est la première chose.

Deuxième chose importante quand même, il faut le souligner, c'est qu'il y a des difficultés en ce moment, nous sommes tous au courant. Il y a une grosse inflation, c'est compliqué, mais ce qu'il faut aussi savoir, c'est que les années qui se profilent ne seront pas meilleures pour l'instant. Et il faut aussi penser à cela, c'est-à-dire qu'il faut déjà faire un effort maintenant, je le pense, mais il faut aussi dès à présent envisager l'avenir : gouverner c'est prévoir et je vous invite vraiment à réfléchir à l'avenir, parce qu'il va falloir vraiment prendre en charge cette question-là.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Guelmami, nous y réfléchissons. Alors pourquoi « un des plus bas » ? Parce que tout simplement, les tarifs ne sont pas linéaires d'une ville à une autre, ils sont fixés par tranches et donc par tranches, cela peut effectivement varier. À Saint-Pierre-des-Corps, pour telle tranche de quotient familial effectivement, il y a un prix plus bas. Et sur une autre tranche il y a un prix plus bas. Je vous assure que le tarif appliqué dans la restauration scolaire est vraiment solidaire. Vous avez parlé tout à l'heure de Château-Renault, la ville la plus pauvre du département, d'accord ? Eh bien là-bas, le ticket de restauration scolaire démarre à 1,58 euro ! Voilà, je pense que nous avons

fait le tour, c'est toujours un débat relativement mouvementé ! Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Allez-y, je vous en prie, Madame Drapeau.

Mme DRAPEAU : Merci, Monsieur le Maire. Voilà, donc moi je suis travailleuse sociale avant d'être élue et encore maintenant dans la rue, je croise des personnes que j'ai accompagnées dans mon activité. Ces personnes font l'impasse sur certaines dépenses et charges courantes, parce que le repas à la cantine est le seul repas correct que leurs enfants font par jour. Nous sommes labellisés « Ville amie des enfants » et je pense que dans ce cadre-là, notre devoir en tant qu'élus, citoyens et habitants de cette ville, c'est aussi de lutter contre la précarité alimentaire. Voilà, donc Amin Brimou, qui m'a donné pouvoir, votera contre ce vœu, il me l'a demandé. Moi je m'abstiendrai pour les raisons évoquées ici ce soir, parce que je suis fidèle à mes convictions et à des valeurs que je défends. Je répète que je suis travailleuse sociale aussi avant d'être élue. Je vous remercie.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette intervention. D'autres demandes d'intervention ? Non, c'est fini, on ne va pas faire de commentaires sur ce que vient de dire Madame Drapeau. C'est cela peut-être que vous vouliez, Monsieur Jeanneau ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 17 voix contre, 4 abstentions (Eloïse DRAPEAU, Christian BONNARD, Laurence LEFÈVRE, Romain DANGER) et 11 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON), rejette le vœu à la majorité.

M. FRANÇOIS : Merci, nous passons au vœu suivant de *J'aime Saint-Pierre*, vous avez la parole, merci.

2023 09 27 - 03 Vœu présenté par le groupe d'opposition *J'Aime Saint-Pierre-des-Corps* – Demande de mise en place de bornes WIFI publiques pour accès gratuit à Internet

Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU

De nombreuses villes aujourd'hui s'équipent de hotspots afin de permettre à leurs habitants, et aux acteurs économiques de se connecter gratuitement à Internet en wifi.

Ce Wifi dit territorial est installé dans des zones publiques, principalement dans des locaux délivrant des services au public (mairie, bibliothèque, etc.), dans des espaces ouverts au public (parcs, places, stades, etc.) ou encore dans des lieux particulièrement fréquentés (rues commerçantes, marchés, gares, etc.)

Les usagers potentiels de ce service sont principalement les personnes disposant d'un forfait téléphone limité en données, et en particulier les publics fragiles aux faibles ressources. Ce service peut également répondre aux besoins des personnes qui cherchent une plus grande fluidité de navigation notamment dans le cas où la connexion mobile est mauvaise.

La ville de Saint-Pierre-des-Corps n'est pas encore équipée de cette offre à la population malgré une part importante d'habitants à faibles revenus. Quelques espaces publics pourraient être étudiés comme points de connexion gratuits à Internet.

En outre, ce type de projet pourrait permettre à la ville d'afficher dynamisme et innovation en offrant un accès facilité à de nouveaux usages et à de nouveaux services publics dans la lignée de l'offre de la ville de Tours, classée 1ère en France en la matière.

Une possibilité de financement pourrait être étudiée au titre de l'appel à projet Européen WIFI4EU (15 000 €).

Considérant les potentiels besoins de la population et des commerçants,
Considérant la nécessité de promouvoir les nouveaux services publics en ligne,
Considérant que cette initiative contribuerait à améliorer l'image de la ville,

Le Groupe J'aime Saint Pierre demande au Conseil Municipal de voter favorablement pour la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un 1er hotspot wifi public gratuit sur la place de la mairie.

M. FRANÇOIS : Merci. Je réponds à votre demande de vœu, nous y sommes complètement favorables. Et nous y sommes d'autant plus favorables que nous avons déjà demandé au Pôle Aménagement Numérique du Territoire, de la Direction du Service Information de pouvoir mettre en place ce Wifi public, avec une participation qui est très mineure pour la Ville, mais extrêmement mineure. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. ROSMORDUC : Juste une question du coup : qu'entendez-vous par « participation mineure de la Ville » ?

M. FRANÇOIS : Ah, je ne sais plus.

??? [2 h 00 min 29 s] : Entre 500 et 600 euros par borne.

M. ROSMORDUC : Par bornes ? OK parce que très honnêtement, je ne suis pas du tout opposé à ça. Même si la question de l'affichage d'une ville dynamique, disons que ce n'est pas franchement mon Credo…

Après, faut-il faire cela en priorité ? Alors, voilà, je vais voter pour, nous sommes dessus. Mais je reviens sur le vœu d'avant : donc on s'engage sur le Wifi alors qu'encore une fois notre vœu sur la cantine a été refusé. Donc vous qui parliez de « gestion globale, etc. », je me dis que quand même, dans l'ordre des priorités, il y a un souci. S'il s'agit de dépenser 15 000 euros d'argent public pour le Wifi, on y va. En revanche, la cantine, on s'assoit dessus. Donc là, sur les convictions…

M. FRANÇOIS : On refait le débat, là !

M. ROSMORDUC : Pardon de reprendre le débat, mais je reprends vos termes, Monsieur le Maire, c'est une gestion globale. C'est global donc mélangeons les choses ! Et donc sur les choix politiques que vous faites, je suis particulièrement choqué.

M. FRANÇOIS : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de voter pour ce vœu.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), adopte le vœu à la majorité.

M. FRANÇOIS : On passe ensuite aux comptes rendus de délégations accordées au Maire.

COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :

2023 09 27 - 04 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 alinéas 4 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
01/06/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot 2 : Vitrerie	DUBOIS ALUMINIUM (37 510)	35 780,08 €
01/06/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot 3 : Maçonnerie	CHARVAIS BOMBARD (37 210)	11 436,11 €
02/06/2023	Traitement fuite eaux pluviales	David LOISEUR (37 000)	1 233,38 €
02/06/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot n° 1 : Serrurerie	DUBOIS METAL (37 250)	69 978,55 €
05/06/2023	Remplacement de la descente eaux pluviales – immeuble 30 boulevard Viala	David LOISEUR (37 000)	759,00 €
07/06/2023	Signalétique – Espace familles	JOEL DUCHESNE (37 110)	3 036,00 €
07/06/2023	Attestation consuel – 139 bd Paul Langevin	IDR 37 (37 700)	499,20 €
07/06/2023	Réparation aspirateur dorsal des équipements sportifs	LANGLE (37 520)	316,72 €

07/06/2023	Aspirateur pour les équipements sportifs	LANGLE (37 520)	1 736,29 €
07/06/2023	Aspirateur dorsal sur batterie pour les équipements sportifs	LANGLE (37 520)	2 314,66 €
07/06/2023	Autolaveuse pour les équipements sportifs	ROTOWASH (37 540)	5 580,00 €
07/06/2023	Monobrosse pour entretien et remise en état des écoles	LANGLE (37 520)	2 332,78 €
07/06/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire Henri Wallon LOT N° 12 : Plomberie – chauffage – ventilation Avenant 1 : redimensionnement des chauffages pour répondre aux normes d'économie d'énergie	AXIMA (37 390)	6 107,76 €
08/06/2023	Relamping du gymnase Val Fleuri	EIRL PRIMAULT (37 390)	30 455,32 €
09/06/2023	Vérification des installations électriques – exposition XLART	ACANTHE (37 300)	540,00 €
09/06/2023	Vérification des installations électriques – Tournoi MC DO Stade Camélinat	ACANTHE (37 300)	540,00 €
13/06/2023	*Travaux pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle Stalingrad* Lot n° 2 : Plantation et mobilier	ANVALIA (37 190)	80 483,36 €
14/06/2023	Travaux pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle République	SN TTC (28 110)	95 080,24 €

15/06/2023	*Travaux pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle Stalingrad* *Lot n° 1 : voirie réseaux divers*	COLAS France (37 390)	99 745,94 €
16/06/2023	Chariot d'entretien ménager	LANGLE (37 520)	949,38 €
19/06/2023	Travaux de câblage – Colonie de Châtelus	EQUANS (37 210)	2 780,57 €
19/06/2023	Travaux d'étanchéité des toitures terrasses de la piscine municipale Avenant 1 : le traitement du défaut de planéité du support bois du complexe d'étanchéité Avenant 2 : déduction des travaux de reprise du plafond à la suite d'un départ de feu	ETANDEX (91 978)	3 854,36 €
23/06/2023	Achat matériel vitrine extérieure – Paul-Louis Courrier	MANUTAN COLLECTIVITÉS (79 074)	621,70 €
26/06/2023	Réfection des installations électriques – Maternelle Prévert	EIRL PRIMAULT (37 390)	50 784,35 €
26/06/2023	Pièces pour tondeuse Kubota	ETS BOISSEAU (37 380)	1 977,50 €
26/06/2023	Épreuve réservoir GPL	MARCEUL (37 100)	827,41 €
04/07/2023	Acquisition d'un IPHONE 14	SFR (37 000)	574,80 €
27/06/2023	Changement filtre à air du balai désherbeur de la balayeuse	MATHIEU (54 200)	870,23 €

27/06/2023	Contrat d'accompagnement pour la constitution de l'association centre social	Fédération des centres sociaux – Région Centre-Val de Loire (37 300)	19 305,00 €
28/06/2023	Travaux de sécurisation du CTM Lot 3 : Contrôle d'accès et Détection intrusion Avenant 2 : prestations et badges supplémentaires	INEO CENTRE (37 390)	+ 8 556,43 €
01/07/2023	Mission de contrôle des installations de chauffage	ÉNERGIE ET SERVICE (37 000)	17 340,00 €
01/07/2023	Assistance au solde du contrat Dalkia	ÉNERGIE ET SERVICE (37 000)	5 100,00 €
05/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 2 : Plâtrerie	TOLGA (37 260)	46 680,00 €
05/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 3 : Menuiserie	PEYON (37 530)	90 853,75 €
05/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 4 : Peinture	ROBIN (37 400)	34 249,70 €
06/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot n° 1 : Maçonnerie – gros œuvre	CHARVAIS BOMBARD (37 210)	71 791,34 €
10/07/2023	Organigramme clés – Groupe scolaire H. Wallon	LEGALLAIS (37 700)	3 737,80 €

11/07/2023	Pose de stores – groupe scolaire Line Porcher	STORES DE FRANCE (37 510)	5 898,00 €
13/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 5 : Électricité	CRESPIN (37 190)	29 764,02 €
13/07/2023	Travaux de requalification d'un bâtiment en commissariat pour la police municipale Lot 6 : Plomberie – sanitaire - ventilation	CRESPIN (37 190)	39 178,79 €
19/07/2023	Prestations d'expert d'assuré à la suite des émeutes	EXPERTISES GALTIER (44 240)	Honoraires de 5 % sur indemnité TTC sans être inférieures à 3 314,40 € TTC
21/07/2023	Délivrance de cours d'arts plastiques	Morgane ARCENT (37 700)	Taux horaire de 55 € TTC
04/08/2023	Traitement des escaliers de la bibliothèque municipale pour respecter les normes d'accessibilité	DORDOIGNE (37 270)	3 045,06 €
04/08/2023	Traitement des escaliers du gymnase Despouy pour respecter les normes d'accessibilité	DORDOIGNE (37 270)	7 368,07 €
04/08/2023	Traitement des escaliers de l'école Line Porcher	DORDOIGNE (37 270)	3 258,04 €
04/08/2023	Traitement de l'escalier extérieur de la piscine	DORDOIGNE (37 270)	1 542,48 €
04/08/2023	Traitement des escaliers des locaux associatifs Viala pour respecter les normes d'accessibilité	DORDOIGNE (37 270)	3 298,82 €

04/08/2023	Remplacement de grille – groupe scolaire Line Porcher	RASQUIER VALLIOT (37 330)	3 948,00 €
04/08/2023	Achat de matériels pour le garage	IGOL (37 510)	2 631,74 €
23/08/2023	Transport des élèves vers la piscine et le dojo	TOURAINE EXCURSIONS (37 300)	101,80 € la demi-journée
28/08/2023	Requalification des façades de la salle de gymnastique du Val Fleuri Lot 3 : Maçonnerie Avenant 1 : nécessité de refaire le réseau à la suite de la découverte d'un réseau d'eaux pluviales en cours de chantier	CHARVAIS BOMBARD (37 210)	+ 7 504,70 €
11/09/2023	Fourniture et pose d'un film adhésif sur un véhicule de la police municipale	TOURS ENSEIGNES (37 700)	1 476,00 €
11/09/2023	Remplacement des piétements des plonges de l'office et des grilles caillebotis existantes	RASQUIER VALLIOT (37 330)	2 766,00 €
12/09/2023	Acceptation de l'offre de règlement à la suite de l'incendie du club house du 01/06/2023 – ASA – boulevard Jean Jaurès	GROUPAMA (45 166)	8 966,46 € (indemnité immédiate)

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des remarques sur ces dépenses ? Qui a levé la main en premier ? C'était en une fraction de seconde. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : J'imagine que mes camarades et amis vont sûrement intervenir sur le même sujet. Enfin il y aura plusieurs sujets, mais quand même, nous sommes tous un peu tombés de notre chaise sur le réaménagement du commissariat et le total que cela représente : 343 775 euros ! Donc légalement, vous avez le droit de le faire, et il est même possible de saucissonner les dépenses pour faire en sorte que cela passe plus facilement. Mais *in fine*, le montant est de 343 775 euros. Et à aucun moment ce dossier-là n'est apparu en Commission. Ce n'est quand même pas rien de rénover un commissariat… Enfin, j'imagine que c'est pour la Police Municipale…

Pas à un seul moment, il n'y a eu débat ni confrontation d'idées. Alors que nous aurions très bien pu peut-être abonder dans ce sens-là, évidemment après différentes questions. Mais c'est donc au travers de ces délégations qu'on découvre qu'il y a un projet de commissariat pour cette somme-là. Vous êtes dans la légalité donc il n'y a pas de problème là-dessus, mais quand même franchement :

sur la manière de faire, encore une fois c'est un peu gonflé de votre part ! Il serait quand même bien que cette Commission se réunisse de temps en temps : je parle à Monsieur Garcia et j'espère qu'il était au courant pour ces 340 000 euros. Mais cela nous interpelle et le tout sans débat et sans vote….

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas, encore une fois, l'information, vous l'avez eue : vous avez voté le budget, c'était au budget primitif.

M. SOULAS : Pfff ! Non, mais attendez !

M. FRANÇOIS : Ne dites pas qu'il n'y a pas d'informations… Non, mais ne le dites pas ! Cela a été provisionné, mince ! Là maintenant que la dépense est faite, vous criez encore au loup alors que c'était prévisionné. Je ne comprends pas !

M. SOULAS : Mais pourquoi la Commission ne se réunit-elle pas ? Mais dans ce cas-là, ce n'est même plus la peine de faire des Commissions puisqu'une fois le budget voté, il n'y a plus de débat public !

M. FRANÇOIS : Monsieur Conte, vouliez-vous intervenir ou pas ? Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Évidemment c'est sur le même sujet : je suis navré ! On se posait plutôt la question sur le rapport entre le prix des travaux, l'emplacement et l'intérêt. En effet comme disait Monsieur Soulas, « pourquoi pas » ? Peut-être aurions-nous voté pour ou abondé dans ce sens ? Mais je ne suis pas sûr qu'il y ait un réel intérêt à dépenser cet argent-là pour cet emplacement-là, d'autant plus qu'il y a quand même des lots assez élevés, donc nous aurions peut-être pu envisager de faire autrement. Je pense notamment à la peinture, et il y a pas mal de choses comme ça qui nous questionnent, voilà… Non, mais vous rigolez, mais on a un lot à 35 000 euros de peinture qui pose un peu question !

M. FRANÇOIS : Il y a autre chose à dire quand même. Écoutez, quand nous sommes arrivés, la Police Municipale était en bas dans un bureau qui est un cagibi. On peut le dire hein, Monsieur Da Silva ? Dans un cagibi ! Donc si on n'a pas au moins un peu d'attention pour le personnel municipal… Et c'est pareil pour les RH. Les agents RH sont enfermés ! Ils sont à combien au total ? Là, ils sont à sept personnes dans un bureau qui fait 30 m² ! Non, mais ça ne va pas ? On va où là ?

M. SOULAS : Mais on n'a jamais dit qu'on était contre !

M. FRANÇOIS : Donc à un moment donné ou à un autre effectivement, il faut pouvoir donner aux personnes qui travaillent dans la Mairie les moyens de travailler correctement. Et ça, il en va d'une certaine humanité.

M. SOULAS : Mais là-dessus, nous sommes complètement d'accord.

M. FRANÇOIS : Et alors je rappelle quand même pour mémoire, parce que c'est important : sur les 343 000 euros, il y a 70 % de subventions, donc le coût pour la Ville n'est pas si élevé.

M. SOULAS : Il n'empêche que, je reprends les propos d'Anis Guelmami, mais c'est vrai que nous aurions pu participer avec vous à une réflexion collective. Mais là nous sommes mis devant le fait accompli.

M. FRANÇOIS : Très bien.

M. SOULAS : Voilà, et encore une fois c'est regrettable. Mais ce n'est pas le cas dans toutes les Commissions municipales, heureusement. J'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure.

M. FRANÇOIS : Merci. Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Moi j'ai plusieurs questions en fait. Alors concernant le gymnase du Val Fleuri, nous avons recherché les éléments présents dans le budget. Pour le gymnase Despouy, nous avons bien trouvé. Mais sur le gymnase du Val Fleuri, on n'a rien vu de clair et net, je dirais…

En recherchant dans le M14, nous avons fini par trouver quelque chose qui doit correspondre à ça, je suppose, mais qui s'appelle « salle de sport et gymnase ». Voilà, donc avec un montant bien plus élevé bien sûr, mais qui regroupe l'ensemble des infrastructures…

M. CONTE : Alors pour le gymnase Val Fleuri, c'est un report de 2022 : les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2022, ils ont été faits cette année.

Mme GROSLÉRON : Ah d'accord bon très bien. Donc il ne s'agit pas du montant que j'ai vu sur le M14, ce n'est pas ça du tout. Enfin peut-être que c'est quand même compris dedans ? J'ai vu 549 000 euros dans le M14.

M. FRANÇOIS : Monsieur le Directeur, peut-on s'engager, s'il vous plaît, à répondre à Madame Grosléron ? De manière assez précise ?

M. GÉRARD : Oui, effectivement, on peut s'engager à répondre de manière très précise. Et à partir de l'année prochaine quand le compte administratif 2023 vous sera présenté, vous aurez le détail de tous les reports, ce qui n'était pas le cas sur le compte administratif 2022, en tout cas de ce que j'ai vu. Donc là vous pourrez voir tout le détail des reports et on essaiera de faire en sorte aussi qu'il y ait le moins de reports possible.

Mme GROSLÉRON : Je continue, j'ai quelques questions. En page 3, on a en date du 27 juin un contrat d'accompagnement pour la constitution de « l'Association Centre Social. » Bon nous étions bien contents d'avoir des nouvelles de ce centre social par le biais de ce compte-rendu de délégation, mais l'information, tout de même, laisse à désirer. Nous en avions parlé en Commission, mais pas plus que ça. Sur quelle ligne budgétaire peut-on trouver ce montant ? À quoi est-il rattaché ? Voilà, ça n'a pas été non plus voté en Conseil.

M. CONTE : Pour cette ligne-là, c'est une dépense imprévue et elle fera partie de la délibération modificative numéro 4 que vous aurez au prochain Conseil municipal.

Mme GROSLÉRON : Donc cela reviendra à un vote *a posteriori* quoi. Et j'ai une dernière question concernant les travaux de sécurisation du CTM : là c'est un peu technique, mais avec le premier avenant et le deuxième avenant, on en arrive à une augmentation de 15,24 % du marché initial. Or comment dire : le montant maximum des avenants, c'est 15 %. Alors, je chipote, vous allez me dire, mais on est susceptibles d'être non pas attaqués, mais les candidats écartés lors de la passation du marché pourraient intenter un recours administratif. 15,24 %, ce n'est pas 15 %.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette remarque, c'est noté ? D'accord et nous allons étudier la question de très près.

Mme GROSLÉRON : Enfin je pense, j'espère que vous n'aurez pas de recours administratif, mais bon…

M. FRANÇOIS : Ah ! Vous allez avoir une réponse.

M. GÉRARD : Alors effectivement, nous sommes en train de reprendre toutes les commandes et tous les marchés avant mon arrivée, parce qu'il s'agit ici d'un marché lancé avant mon arrivée. Donc on est en train de regarder tout ça en sachant qu'au niveau des avenants, normalement, la totalité des avenants sans justificatif limite la hausse à 10 %.

Mais il est possible de monter jusqu'à 50 % du marché initial, en le justifiant de manière argumentée, auprès notamment du contrôle de légalité. Cependant, sur les 15,24 %, je vais vérifier avec les services pour ce marché qui a été fait avant que j'arrive.

Mme GROSLÉRON : Ben écoutez, c'est ce que nous avons calculé. C'est tout de mon côté.

M. FRANÇOIS : C'était à qui le tour ? Je crois que c'était Madame Kendri. Allons-y.

Mme KENDRI : Je n'en ai pas pour longtemps, mais je voulais savoir : on aurait bien aimé que soit ajoutée une case supplémentaire sur ce tableau, pour savoir si l'entreprise est corpopétrussienne ou métropolitaine pour affirmer que nos nous participons bien avec nos impôts au dynamisme de nos entreprises. C'est juste ça. Non, ce n'est pas le cas ?

M. CONTE : On est sur un Code des Marchés. Après vous voyez la provenance des entreprises avec les codes postaux accolés aux noms des entreprises qui interviennent maintenant sur les appels d'offres. Cependant dans le cadre des appels d'offres, on ne peut pas, on n'a pas le droit de prioriser par exemple en prenant uniquement une entreprise de Saint-Pierre alors qu'elle serait arrivée 3ème…

Mme KENDRI : Ce serait pourtant bien intéressant pour l'économie de nos entreprises ?

M. CONTE : Je sais bien, mais il y a un code, il y a des règles à respecter, Madame Kendri.

Mme KENDRI : Et pour la création d'emplois !

M. CONTE : Si on se met en dehors des règles, vous savez ce qui va se passer.

Mme KENDRI : Oui.

M. FRANÇOIS : D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Dans votre communication, vous faites état de 12 millions d'euros d'investissements. Donc on a posé la question de ces 12 millions en Commission des Finances…

M. FRANÇOIS : Nous sommes bien sur la délibération ?

M. JEANNEAU : Oui, on est bien sur la délibération puisqu'on va y arriver : vous savez, ça s'englobe ! Voilà, il y a une pensée globale et après en fait, il y a des détails : et on voit souvent dans le détail que le diable se cache.

M. FRANÇOIS : Allez-y !

M. JEANNEAU : Donc ces 12 millions d'investissements ne sont pas une réalité en fait, puisqu'on a 2 millions de remboursements d'emprunts et on a à peu près 4 millions on va dire, de restes à réaliser. Il nous reste 6 millions à dépenser sur l'année en investissements. Nous sommes donc obligés de dépenser parce qu'on s'est aperçus concrètement qu'aujourd'hui, nous sommes à peu près à 4-5 millions de dépenses. Et puis il nous reste encore à dépenser à peu près 1 ou 1,5 million. Et donc je reprends la phrase qui a été sortie lors de l'ancienne Commission : cette phrase, c'était « on tend vers », autrement dit, on n'est pas sûrs, concrètement, de dépenser cette somme.

Donc cela fera encore du reste à réaliser, etc. Ce qui est assez intéressant, c'est que ce montant de 1 million correspond à peu près à l'augmentation d'impôts qui a été faite précédemment et qui était de 1,4 million : donc on pourrait très bien imaginer à un moment donné de baisser les impôts. Cela permettrait de réduire les restes à réaliser puisque vous n'arrivez pas à dépenser ce fameux million de restes à réaliser.

M. FRANÇOIS : Encore une fois, Monsieur Jeanneau, vous n'êtes pas du tout dans l'ordre du jour et je vais vous couper la parole !

M. JEANNEAU : Et je termine, merci. Je sens un agacement chez vous, mais cela étant, on a quand même le droit de parler, de s'exprimer.

M. FRANÇOIS : [inaudible – 2 h 14 min 35 s]

M. JEANNEAU : Pas que je sache, sinon ça se dirait. Et donc nous notons cela.

M. FRANÇOIS : [inaudible – 2 h 14 min 46 s]

M. JEANNEAU : Oui, tout à fait, mais comme dans toutes les Commissions où on ne nous laisse pas la possibilité de parler. Donc on note quand même différents éléments qui nous étonnent. La peinture, concrètement, pour un bâtiment qui fait aux alentours de [inaudible m²] on est à 35 000 euros. Je vous laisse calculer le coût du pot de peinture par rapport à cela !

Et puis on voit aussi quelques petits éléments par-ci par-là, entre autres l'acquisition d'un iPhone 14. Alors, l'iPhone 14, pour ceux qui ne savent pas, c'est quand même le plus bel iPhone qui existe actuellement. Et il n'est pas encore sorti ? Mince ! Il n'est même pas encore sorti, à 574,80 euros !

M. FRANÇOIS : Le nouvel iPhone, c'est le 15 !

M. JEANNEAU : Ah ! Le nouvel iPhone, c'est le 15 ? Mais le 14, c'est quand même pas mal… Donc franchement, il y a certaines dépenses qui sont de l'ordre du petit privilège, on va dire ça comme ça… Ou qui sont quand même étonnantes alors qu'on sait les difficultés que peuvent avoir nos concitoyens.

Et quand on voit ces chiffres qui sortent, eh bien j'avoue que pour nous qui avons de pauvres petits appareils… Enfin même pas des iPhones, plutôt du Samsung, etc. Bon, c'est vrai que cela coûte quand même assez cher… Il serait intéressant que dans vos dépenses, Monsieur le Maire, vous puissiez avoir une justesse sur vos dépenses de façon à ne pas dépenser de manière ostentatoire, je dirais… Ça, c'est la première intervention.

M. FRANÇOIS : [inaudible – 2 h 16 min 2 s]

M. JEANNEAU : Oui, mais vous savez, quand vous qualifiez certains bâtiments « d'insalubres » alors que l'insalubrité, c'est un terme juridique clair, mais on en reparlera dans un petit moment… Et quand on voit bien, à chaque conseil municipal, que vous avez une tendance à l'emballement oral… Franchement je suis désolé, le mot que je viens de sortir représente peu par rapport à ce que vous faites à chaque conseil municipal !

Si, il est à propos puisque je l'ai sorti. Ensuite, nous avons deux questions de la part du groupe concernant les transports des élèves vers la piscine et le dojo, qui se sont déroulés le 23 août, ou du moins qui ont été payés ce jour-là. Normalement il n'y a pas d'élèves à ce moment-là, donc on aimerait savoir à quoi ça correspond : est-ce que ce sont des élèves ou des enfants ?

Échanges inaudibles [2 h 16 min 52 s]

M. JEANNEAU : Les termes aussi sont importants, donc c'est pour cela que nous posons la question par rapport à cet élément-là. Est-ce que ce sont des élèves ou des enfants ? On ne vous entend pas, Monsieur le Directeur Général des Services ?

M. GÉRARD : Alors effectivement au mois d'août, il n'y a pas d'élèves, je vous rejoins tout à fait. Mais en fait c'est à ce moment-là que nous avons réceptionné et payé la facture du prestataire des transports effectués précédemment, pendant la période scolaire.

M. JEANNEAU : D'accord.

M. FRANÇOIS : Pour des activités !

M. JEANNEAU : Dont acte, merci à vous. Ensuite concernant « la délivrance de cours d'arts plastiques », on nous annonce un taux horaire de 55 euros. Combien coûte à la Ville cette délivrance de cours d'arts plastiques ?

On n'a pas les éléments chiffrés, on a juste le taux horaire de 55 euros, mais il aurait été intéressant d'avoir un peu plus d'éléments par rapport à cela, et surtout savoir combien a-t-on dépensé. Alors c'est dommage que Monsieur Chapeau ne soit pas là et j'espère qu'il aura une bonne guérison à terme, mais voilà, combien ça coûte ? Par rapport à ce que l'on dépensait auparavant et surtout par rapport au nombre d'enfants accueillis ? Est-ce que les cours sont pleins, etc. ? Enfin bref, comme on n'a pas la possibilité de poser la question sur d'autres éléments, eh bien on la pose au moins ici.

M. FRANÇOIS : C'est noté, je vous engage à poser cette question en Commission et on y répondra.

M. JEANNEAU : Disons que comme je pose la question ici, j'espère en fait que la Commission aura la réponse !

M. FRANÇOIS : Exactement, c'est ce que je suis en train de vous dire, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : C'en est tout **p**uisqu'on a parlé de la peinture à 35 000 euros pour 125 m², je pense qu'on a tout dit !

M. FRANÇOIS : Le jour où vous me verrez avoir un comportement ostentatoire, Monsieur Jeanneau, je crois que vous ne serez plus là ! Parce que sincèrement, ce n'est pas du tout mon caractère et ceux qui me connaissent bien le savent. Madame Kendri, je suis désolé, mais je crois que c'était votre tour il me semble ?

Mme KENDRI : Oui, je voulais juste revenir sur votre réponse : donc la dépense a été effectuée et il n'y a pas de problème lié à la concurrence, on est d'accord ! Donc votre réponse peut certes être de « oui » ou « non », mais pas avec l'argument que vous m'avez avancé : par rapport à ce que je vous ai dit sur les entreprises corpopétrussiennes ou métropolitaines, pour affirmer que nous participons bien, avec nos impôts, au dynamisme des entreprises de notre commune !

M. CONTE : Oui, mais je vous rappelle que lors d'une procédure d'appel d'offres, s'il n'y a pas d'entreprises corpopétrussiennes qui y répondent, on ne peut pas les imposer. Voilà ce que j'essaie de vous dire. Si la première entreprise est corpopétrussienne, on va le noter. Comme vous le voyez ici sur le tableau, vous des entreprises avec 37 700 comme code postal qui sont intervenues. Mais après, il y a d'autres entreprises qui interviennent, qu'on n'a pas forcément sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps.

Et après sur les appels d'offres, c'est celui qui remporte le marché qui est retenu. Et là, malheureusement, si ce n'est pas des entreprises corpopétrussiennes, c'est ainsi : on ne peut pas dire qu'on préfère prendre untel ou untel, ou en choisir un autre qui n'a pas remporté le marché, ce n'est pas possible.

M. FRANÇOIS : Si je peux me permettre de compléter ces propos, il faut bien savoir ce que c'est qu'une Commission d'appels d'offres. Une Commission d'appels d'offres répond à des critères d'appels d'offres. Et dans ces critères, il y a aussi des critères de proximité qui sont intégrés et qui correspondent à une note, mais cela ne fait pas la note pleine et entière. Je termine : le prix proposé par le prestataire entre aussi en ligne de compte et dans un souci d'économie, c'est quelque chose qui pèse pour beaucoup dans le choix des prestataires et dans les résultats des Commissions d'appels d'offres.

Oui, Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Merci. Pour que les termes soient bons, je pense qu'il faudrait que vous donniez peut-être la règle interne des achats. Parce que la question posée porte sur des montants qui,

vraisemblablement, ne sont pas soumis à la Commission d'appels d'offres (CAO) : quand on fait une dépense de 2000 euros pour acheter une monobrosse, j'imagine qu'on est en dessous des seuils européens et que vous ne faites pas d'appel d'offres, ni ne réunissez une Commission d'appel d'offres pour cela. Sinon il faut revoir vos procédures.

Donc répondre à une question portant sur un achat de 2000 euros par les règles de la Commission d'appels d'Offres, cela me paraît pour le moins inapproprié. Donc il faudrait peut-être plutôt nous répondre sur vos procédures de petits achats ? Par exemple sur les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) : là ça serait peut-être une réponse, mais ne répondez pas par les règles de la Commission d'appels d'offres à propos de marchés qui sont dits « à procédure adaptée. »

M. FRANÇOIS : La procédure, elle est simple hein : c'est une remontée des besoins des services tout simplement ! Je ne vois pas où vous voulez en venir ?

M. CONTE : Non, mais j'ai bien compris la question. Nous étions en train de parler des enveloppes budgétaires qui ont notamment été utilisées pour le Commissariat, etc., avec les 340 000 euros. Donc je suis resté sur cet élément-là.

Sur les petites entreprises qui interviennent au niveau de la régie municipale : je sais qu'il y a des entreprises qui sont de Saint-Pierre. Maintenant il y a d'autres entreprises qui interviennent, qui ont des spécifications qu'on n'a pas sur Saint-Pierre ni sur le territoire. Donc s'il y a des spécifications, et c'est souvent le service Bâtiments qui intervient et fait des demandes auprès de ces entreprises avec une orientation qui est faite : donc je me le ferai confirmer par eux, mais si on n'a pas d'entreprise sur le territoire ayant la spécificité requise, c'est compliqué. Mais oui : pour les petites interventions qui ne rentrent pas dans le cadre de la Commission d'appels d'offres, nous allons faire en sorte d'aller vers une préférence territoriale.

M. FRANÇOIS : Madame Persiani, s'il vous plaît !

Mme PERSIANI : Concernant la règle des achats, Monsieur Bonnard vous l'a dit à plusieurs reprises : nous avions mis en place la règle des trois devis et justement à partir de là, nous prenions le devis le mieux placé. Cette règle continue de fonctionner.

M. FRANÇOIS : J'ai cru qu'elle allait dire « le plus cher ». Ouf !

M. ROSMORDUC : Je pense que c'est la réponse qu'il aurait fallu nous donner un peu plus rapidement, au lieu de nous parler d'abord de la CAO…

M. FRANÇOIS : Non, mais la CAO, on en a parlé sur les travaux dont il était question. À un moment, il faut quand même être honnête !

M. ROSMORDUC : Si c'est en CAO, alors ça ne passe pas en décision du Maire, Monsieur le Maire, arrêtez !

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas en décision du Maire, on est bien d'accord ! Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Que de temps perdu ! Quand on regarde concrètement les prestataires, on en a beaucoup qui sont situés en Indre-et-Loire, donc il n'y a pas de souci. Après le rôle d'un élu, c'est aussi d'aller voir sur son territoire et d'aller chercher les entreprises en leur disant : « regardez, il y a un marché à prendre là ». Par exemple, il aurait été intéressant d'aller voir SFR à Saint-Pierre-des-Corps pour leur dire « regardez, il y a un marché pour un iPhone » au lieu d'aller à Tours… Mais bon voilà, ça c'était pour la petite blague bien sûr !

Cela étant oui, faisons notre travail d'élu, allons sourcer les entreprises qui peuvent répondre à des marchés et faisons en sorte que ce soient des entreprises corpopétrussiennes plutôt que d'ailleurs.

Mais cela étant, cela concourt au dynamisme de notre territoire qu'est la Touraine et à partir de là pour moi, il n'y a pas de soucis !

M. FRANÇOIS : Dernière prise de parole, s'il vous plaît, Monsieur Soulas ! Après on passe à autre chose, merci.

M. SOULAS : Eh bien, j'allais vous féliciter puisque nous avons vu que vous avez traité cinq escaliers d'écoles ou de locaux associatifs en faisant des travaux pour respecter les normes d'accessibilité. Nous nous en félicitons, mais la question c'est : quand allez-vous réunir la Commission communale d'accessibilité ? Donc j'attends votre réponse.

M. FRANÇOIS : Très bien je la voyais venir, celle-là ! On travaille sur le sujet, voilà. Et ce n'est pas le travail qui manque. Monsieur Jeanneau, vous pourriez peut-être vous dispenser de cette intervention ?

M. JEANNEAU : Une rapide intervention en fait puisqu'on parle de qualité de vie au travail (QVT) : il serait intéressant de motoriser le portail de la restauration de l'école République, de façon que le personnel ait moins de soucis de dos et de muscles, ce qui est le cas actuellement. J'ai déjà demandé à Monsieur Brimou d'agir à ce niveau-là et comme vous cherchez des choses à dépenser, voilà une dépense qui peut être utile pour le personnel.

M. FRANÇOIS : Non, je vous rassure, on ne cherche pas des choses à dépenser. Et surtout pas de manière ostentatoire !

M. JEANNEAU : Cf l'iPhone !

M. FRANÇOIS : Bon, je pense que vous avez bien pris acte de ce compte-rendu de délégation.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 6 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

2023 09 27 - 05 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2121-29 et L.2122-22 alinéa 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Par délibération en date du 24 septembre 2020 N° 2020-217, il a été donné délégation au Maire en matière de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Organisme prêteur	Montant en € TTC
03/07/2023	Convention ligne de trésorerie	Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou	1 200 000 €

M. FRANÇOIS : Nous prenons acte aussi du compte-rendu de délégation accordée au Maire, sur une ligne de trésorerie ouverte avec le Crédit Agricole à hauteur de 1 200 000 euros. Oui, Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Alors là, cela va être très drôle, ou du moins, nous allons plutôt rire jaune. Pourquoi ? Eh bien parce que je ne comprends pas cette ligne de trésorerie. Pour rappel, dans le compte-rendu que nous avons vu du Conseil Municipal du 16 mai 2023, nous avions justement eu un débat sur l'investissement, sur les dépenses, les finances, etc.

Et nous avions un discours de Monsieur le Maire qui interpellait d'ailleurs le Directeur des Finances, je cite : « Vous vous rappelez Monsieur Diop ? »

M. FRANÇOIS : Oui, tout à fait.

M. JEANNEAU : Alors avec un accent très fort, etc. Il y avait un énervement dans la parole : « Vous vous rappelez ô combien j'étais énervé sur ces lignes de trésorerie ? Je ne voulais pas y souscrire ! »

M. FRANÇOIS : Pardon, je n'ai pas dit que j'étais « énervé. »

M. JEANNEAU : Si, si : « j'ai été énervé sur ces lignes de trésorerie » : c'est la lecture exacte du compte-rendu que vous avez voté.

M. FRANÇOIS : Très bien, je suis toujours énervé sur les lignes de trésorerie.

M. JEANNEAU : Mais vous pouvez ! Cela se voit à chaque fois. Mais l'énervement en politique ne sert à rien. Cela étant, vous avez dit « je ne voulais pas y souscrire » parce qu'à chaque fois cela nous coûterait d'abord de l'argent, cela doit nous coûter des intérêts. Et figurez-vous que sur une ligne de trésorerie, quand vous ne consommez pas toute la ligne, vous êtes quand même imposé sur tout ce que vous n'avez pas consommé !

M. FRANÇOIS : Tout à fait.

M. JEANNEAU : Et là, manque de pot : on se retrouve avec une ligne de trésorerie de 1,2 million d'euros qui arrive juste là. Pourquoi cette ligne de trésorerie est-elle de 1,2 million ? Pour rappel, la collectivité locale n'a pas de « trésor » entre guillemets : il y a une séparation entre l'ordonnateur et le comptable, donc elle doit demander concrètement que lui soit versé ce qu'on appelle un centième… Autrement dit sur le budget de recettes que vous avez voté, il y a un centième qui arrive chaque mois et qui permet de payer des salaires. La difficulté, c'est que souvent on a trois ou quatre jours de retard : le Trésor public est un mauvais payeur et donc on a trois ou quatre jours de retard qui font que malheureusement, on ne peut pas payer les salaires au moment où il faut les payer.

Donc il y a obligation en fait d'avoir une ligne de trésorerie, mais cette ligne de trésorerie n'a pas été demandée sur ces trois dernières années. Pourquoi ? Parce que le Maire avait augmenté l'impôt et c'est d'ailleurs ce qui est marqué dans le compte-rendu. On a donc dans le compte-rendu cet élément-là qui est vrai : le Maire a réussi à constituer un bas de laine sur l'impôt des Corpopétrussiennes et des Corpopétrussiens, de façon à éviter d'avoir des lignes de trésorerie. Cette gestion-là concrètement, aucune collectivité ne l'applique. Le Conseil Départemental, lui, a une limite de trésorerie de 50 millions pour payer les salaires et tout ce qui s'en suit, etc. : les prestations sociales et autres. Là on se retrouve dans une gestion, je dirais étonnante, en effet, mais qui est tout simplement la gestion commune à toute collectivité locale !

Ce qu'il se passe aujourd'hui, et nous le verrons certainement lors du vote du compte administratif en 2024 : nous verrons concrètement qu'on a toujours 1 million d'euros qui se déplacent d'année en année, sauf si vous arrivez à le dépenser cette année, ce que je vous souhaite. Mais quand même et là je tiens des propos politiques et non pas techniques : nous sommes en inflation aujourd'hui, donc le rôle d'une collectivité locale c'est de faire attention à ses dépenses, cf l'iPhone…

Et c'est de faire attention aussi à ses recettes ! Vous divisez 1 million par le nombre d'habitants, vous verrez à peu près… Et puis vous avez vu de toute façon, avec en plus l'augmentation des impôts de taxe foncière que vous avez reçue : pour parler concrètement, pour ma part je dois avoir une centaine d'euros à payer à peu près en plus. Et cette centaine d'euros d'augmentation, elle est liée à l'augmentation des taux de l'année dernière : la base ayant évolué et vu qu'on la multiplie par un taux, on obtient obligatoirement une augmentation. J'espère avoir été clair par rapport à cela…

M. FRANÇOIS : Je crois que vous nous perdez, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Mais non, c'est clair !

M. FRANÇOIS : Sincèrement…

M. JEANNEAU : Non, mais formez-vous à un moment donné ! Formez-vous, parce que…

M. FRANÇOIS : Faites simple. Je crois que vous nous perdez.

M. JEANNEAU : Alors je vais faire simple. Donc concrètement pour revenir à ça, à la lecture ; si moi j'avais été communiste, alors je vous le dis, excusez-moi les copains, mais j'aurais demandé un démenti ! Un démenti parce qu'honnêtement, il y a deux éléments m'ayant paru étonnants : en fait, ce n'est pas le compte administratif qui est visé par le Trésor Public, mais c'est le compte de gestion ! Donc je ne sais pas qui a écrit cet élément-là, mais c'est une vaste fumisterie !

Et quand vous évoquez aussi la baisse de la dette, mais concrètement, la baisse de la dette avait été définie par Marie-France Beaufils. Et le tableau nous a démontré que nous étions en logique de baisse de la dette, donc en fait vous n'avez pas agi sur la dette. Donc actuellement, on ne sait pas ce qu'est votre gestion, à part augmenter les impôts : c'est tout !

M. CONTE : Bon alors. Monsieur Jeanneau, je vais faire une réponse relativement simple et plutôt courte, même très courte. La réponse est toute simple pour cette ligne de trésorerie : pour information on n'a tiré que 350 000 euros dessus. En fait on a eu un gros retard des services pour aller chercher des demandes d'acompte et des soldes de subvention. Ce retard remonte à relativement loin puisque je parle en termes d'années. On est allé chercher par exemple une subvention de 2015 qui n'avait pas été demandée par les services financiers. Il y a donc eu tout un travail à faire, qui a été fait au mois d'août, car on ne comprenait pas pourquoi on avait ces problèmes de trésorerie, voilà.

Donc nous sommes loin de tout ce que vous étiez en train de nous dire : c'était tout simplement un problème de gestion interne.

M. FRANÇOIS : Quelqu'un veut-il rajouter quelque chose sur ce 1,2 million de ligne de trésorerie ? Non, Monsieur Jeanneau, ça suffit…

M. JEANNEAU : Si ! Ah ben non, ça ne suffit pas, c'est une discussion contradictoire ! Quels sont les éléments qui n'ont pas été demandés ou étaient en retard de subvention ? Pourrait-on avoir la liste ? Est-ce qu'on pourrait recevoir par courriel la liste de l'ensemble des subventions qui n'ont pas été demandées ou qui n'ont pas été reçues ? Et les raisons de ces non-réceptions ?

M. CONTE : On vous fera une réponse, il n'y a pas de souci là-dessus.

M. FRANÇOIS : En tous les cas, concernant la subvention de 2015 qui n'avait pas été demandée, pour informer le public, c'était sur la DPV : la Dotation Politique de la Ville.

Intervenant non reconnu [2 h 32 min 25 s] : Mais ce retard est-il dû aux services de la Ville ou à l'État ?

M. FRANÇOIS : Les deux, mon Capitaine !

M. CONTE : Non, ce sont les services.

M. FRANÇOIS : Oui, mais enfin l'État, il n'a pas…

M. CONTE : Ce sont bien les services. Je confirme, ce sont bien les services qui n'ont pas fait les demandes pour récupérer les subventions. Donc cela nous a créé des problèmes de trésorerie, et des problèmes effectivement de règlement.

M. FRANÇOIS : Et la Préfecture n'a rien fait pour nous dire qu'elle avait encore des sous, qu'elle nous devait aussi !

M. CONTE : Et pour vous rassurer, les fonds ont été récupérés.

M. FRANÇOIS : Vraiment personne ne veut intervenir sur la ligne de trésorerie ? Vous prenez acte ? Merci.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 20 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

M. FRANÇOIS : Nous allons passer à la délibération suivante qui concerne l'élection actualisée des membres de la Commission d'appel d'offres permanente.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2023 09 27 - 06 Modification des membres de la commission d'appel d'offres permanente

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2021, une commission d'appel d'offres permanente avait été désignée par délibération N° 2021-108.

À la suite de démission et nouvelle délibération en date du 6 avril 2022, le conseil municipal a procédé à l'élection actualisée des membres de cette commission permanente.

Pour rappel, afin d'assouplir la gestion de la procédure des marchés publics, il a été proposé de désigner une commission d'appel d'offres pour l'ensemble des marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée est supérieure ou égale aux seuils européens, conformément à l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission d'appel d'offres permanente, désignée pour la durée du mandat, est présidée par Monsieur le Maire, Président de droit, ou son représentant, Monsieur le Premier Adjoint.

L'exposé de Monsieur le Maire étant entendu,

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales précisant qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. FRANÇOIS : Donc du fait des démissions et des nouveaux arrivants, nous vous proposons effectivement de proclamer les élus suivants.

5 titulaires : Alain Garcia, Régis Durouchoux, Stéphane Audusseau, Michel Soulas, et il y a eu une erreur de frappe concernant Claude Lala. En fait, non ce n'est pas une erreur, c'est parce qu'au moment où nous vous avons envoyé cette délibération, Madame Lala n'avait pas encore démissionné.

Nous vous demandons donc, Monsieur Jeanneau, de nous proposer un nom à la place de Madame Lala !

M. JEANNEAU : Pour notre groupe, ce sera Anis Guelmami.

M. FRANÇOIS : C'est bien noté. Nous prévoyons donc la modification de cette délibération et les nominations dans la foulée. Les cinq suppléants sont Jeanine Métais, Eloïse Drapeau, Amin Brimou, Sylvie Lenoble et Nabil Benzaït.

Y a-t-il des remarques sur ces nouvelles nominations ? Madame Grosléron peut-être ?

Mme GROSLÉRON : Alors moi là, je suis sur le projet de nomination pour les Commissions consultatives

M. FRANÇOIS : Non, là nous sommes sur la Commission d'appel d'offres.

Mme GROSLÉRON : D'accord, pardon !

M. FRANÇOIS : Ah, mais je suis désolé, je n'ai pas respecté l'ordre. Je n'ai pas les éléments sur les Commissions consultatives. Je l'ai dit, je suis sur la Commission d'appel d'offres pour l'instant. Donc nous votons pour la Commission d'appels d'offres !

M. CONTE : Donc c'est celle d'après en fait.

M. FRANÇOIS : Oui, c'est celle d'après.

Mme GROSLÉRON : Alors je signale que l'intitulé de la délibération porte « le 6 avril 2022 ». Alors oui, c'est un mauvais copié-collé, mais bon, on ne va peut-être pas l'envoyer ainsi à la Préfecture ?

M. FRANÇOIS : Non. On modifie, Madame Gounot ? C'est en début de délibération, juste après « rapporteur » : sur la première phrase. Et ça l'est dans le texte aussi d'ailleurs !

Mme GROSLÉRON : Ah, moi, je l'avais vu dans le titre. Ah oui, d'accord.

M. FRANÇOIS : OK donc c'est modifié. Pas de demande d'intervention ? Je vous propose de voter.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire les membres de la Commission d'appel d'offres à main levée.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 31 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON), décide de procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil municipal proclame les élus suivants :

5 Titulaires :	***5 Suppléants :***
- Alain GARCIA	***- Jeanine METAIS***
- Régis DUROUCHOUX	***- Eloïse DRAPEAU***
- Stéphane AUDUSSEAU	***- Amin BRIMOU***
- Michel SOULAS	***- Sylvie LENOBLE***
- Anis GUELMAMI	***- Nabil BENZAÏT***

Pour constituer avec Monsieur le Maire, Président de droit, ou son représentant Monsieur le 1er Adjoint, la commission d'appel d'offres permanente susvisée.

M. FRANÇOIS : On passe pour le coup à la délibération suivante et là je vais laisser la parole à Monsieur Conte. Oui, tu vas la prendre parce que je ne l'ai pas dans mes papiers !

2023 09 27 - 07 Modification de la composition des commissions consultatives

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Considérant la démission de son poste de Madame Maoya DRICI – KOUBA, conseillère municipale au 15 septembre 2023, le conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Sylvie LENOBLE en qualité de conseillère municipale,

Considérant la démission de son poste de Madame Claude LALA, conseillère municipale au 25 septembre 2023, le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Anis GUELMAMI en qualité de conseiller municipal,

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des commissions.

Il vous est proposé la répartition suivante par commission présentée dans le tableau joint en annexe.

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- *d'approuver la composition des commissions présentée dans le tableau.*

Cette délibération abroge la délibération N° 2022-107 du Conseil Municipal du 3 octobre 2022.

M. CONTE : Voilà, donc il s'agit bien ici de la modification de la composition des Commissions consultatives, dont parlait Madame Grosléron et que Monsieur le Maire n'a pas dans son dossier. Donc encore pareil, cette délibération a été faite avant la démission de Madame Lala, on ne parle effectivement que du départ de Maoya Drici-Kouba. Donc il faut aussi, Monsieur Jeanneau, que vous nous proposiez un nom par rapport aux Commissions, pour le remplacement de Madame Lala.

M. FRANÇOIS : En fait chaque fois qu'on doit enlever Madame Claude Lala d'une Commission, nous mettons Anis Guelmami à la place. Est-ce que cela vous va ainsi ?

M. JEANNEAU : Oui, nous sommes d'accord, OK. Je tiens juste à rappeler que la démission de Claude Lala était prévue le lundi 25. Elle devait voter pour les élections sénatoriales, ce qui était

prévu, et vous avez donc été informés de cela bien en amont. Donc j'avoue mon incompréhension, parce que vous aviez déjà le nom de la personne qui remplace Madame Lala, Anis Guelmami ici présent. Donc pourquoi cela n'a pas déjà été changé ?

M. CONTE : Alors, je vous rappelle une chose : elle n'avait pas démissionné lorsque l'envoi du Conseil municipal a été fait. Donc on ne peut pas anticiper quelque chose que l'on n'a pas.

M. FRANÇOIS : Eh non. Y a-t-il des remarques ? Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Même chose sur l'intitulé du tableau : je lis 3 octobre 2022.

M. FRANÇOIS : Moi je n'ai pas la délibération. Merci. Il y a « 3 octobre » sur le tableau : c'est modifié. On met quelle date ?

??? [2 h 38 min 2 s] : Celle d'aujourd'hui.

M. FRANÇOIS : On est d'accord. Non, mais je préfère le dire, que ce soit bien clair. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Vous avez deux voix, Madame Kendri : s'agit-il de deux abstentions s'il vous plaît ? Merci.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 29 voix pour et 3 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide d'approuver la composition des commissions présentée dans le tableau.

Cette délibération abroge la délibération N° 2022-107 du Conseil Municipal du 3 octobre 2022.

2023 09 27 – 08 Adhésion à une plateforme de vente et achats aux enchères – Agorastore

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 19/05/2021 N° 2021- 50,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 22 août 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 20/09/2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-de mettre en place une procédure de vente et d'achat de matériels et objets propriétés de la Commune ou à devenir,

- d'approuver l'adhésion à la plateforme de vente aux enchères « Agorastore » selon les projets de conventionnement annexés à la présente note

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants,

- de faire approuver par le Conseil Municipal toute vente supérieure à 10 000 €,

- de préciser que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) et article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget,

M. FRANÇOIS : On passe à la délibération suivante qui est, si je respecte bien l'ordre, l'adhésion à la plateforme de vente et achats aux enchères *Agorastore*. Y a-t-il des remarques particulières sur cette adhésion ? Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : C'est pour exprimer mon incompréhension par rapport à la ligne de trésorerie de 1,2 million d'euros dont nous avons pris acte tout à l'heure : vous dites qu'il y a eu un travail de fait au mois d'août…

M. FRANÇOIS : Attendez, là vous êtes en train de revenir sur la ligne de trésorerie ?

M. JEANNEAU : Oui, parce qu'en fait c'est une question d'ordre technique.

M. FRANÇOIS : Je vous arrête tout de suite, merci. Nous en parlerons après le Conseil municipal si vous voulez, mais ne revenez pas sur cette délibération. Nous en avons déjà pris acte.

Y a-t-il des remarques sur *Agorastore* ? Oui, Madame Grosléron.

Mme GROSLÉRON : En Commission des Finances, il me semblait avoir entendu que les biens immobiliers n'étaient pas concernés par la procédure de vente. Or on les trouve dans la liste des familles des produits. Alors aurais-je mal entendu, sans doute ?

M. CONTE : Non, vous n'avez pas mal entendu. Cela a été effectivement précisé en Commission, donc nous allons essentiellement utiliser cette plateforme de ventes aux enchères pour de la vente et de l'achat de matériel. Et par ailleurs effectivement, *Agorastore* c'est un ensemble et ils font aussi du bien immobilier. Mais pour les biens immobiliers, cela restera comme on fait d'habitude, avec une délibération de mise en vente auprès de professionnels.

M. FRANÇOIS : De toute façon, c'est obligatoire.

Mme GROSLÉRON : Dans ce cas-là, pourquoi ne pas l'avoir ôté de la liste des produits ?

M. GÉRARD : Je pense qu'il y a une incompréhension. En fait, *Agorastore* vous donne la possibilité de vendre un bien. Mais pour les biens immobiliers, de toute manière, il y a l'obligation de repasser en Conseil comme pour toute vente. C'est comme lorsqu'on donne un mandat par exemple à une agence immobilière ou à un notaire. Voilà, c'est juste une possibilité de plus, mais les ventes immobilières seront bien soumises à délibération qui autorisera une vente selon un mandat de vente, que ce soit une agence immobilière, un notaire ou *Agorastore*.

Mme GROSLÉRON : La délibération prévoit aussi que le Maire a pouvoir de décider seul des conditions de vente jusqu'au seuil de 10 000 euros. Ce seuil nous semble un peu élevé. Il pourrait être ramené à 5 000 euros.

M. FRANÇOIS : C'est généralement conventionné comme ça dans les communes : c'est le cas général, on va rester à 10 000 euros, Madame Grosléron.

Mme GROSLÉRON : C'est le cas général ?

M. FRANÇOIS : Oui. Si vous proposez un amendement en ce sens, je ne le prendrai pas. Oui, Madame Kendri ?

Mme KENDRI : Oui, nous voulions savoir pourquoi avoir choisi *Agorastore* ? Pourquoi pas *eBay*, *Le Bon Coin* ou autre chose ? Quelles sont leurs références, notamment métropolitaines ? Et nous souhaitons qu'à chaque bien mis en vente, l'information soit donnée sur le site de la Mairie et la page Facebook de la Ville, avec un lien permettant d'aller sur *Agorastore*. Voilà, tout simplement.

M. FRANÇOIS : C'est prévu. Alors *eBay* et *Le Bon Coin*, non.

M. CONTE : En fait *Agorastore* est utilisé par les collectivités territoriales, voilà,

M. FRANÇOIS : Madame Persiani, vous vouliez intervenir ?

Mme PERSIANI : Je voulais dire aussi que cela amoindrit le travail des services qui justement, n'auront plus toutes les tâches à faire de mise en la publicité, tout ça. Donc au contraire, cela va désengorger les services Bâtiment à ce niveau-là.

M. FRANÇOIS : Très bien, d'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :

- ***de mettre en place une procédure de vente et d'achat de matériels et objets propriétés de la Commune ou à devenir,***
- ***d'approuver l'adhésion à la plateforme de vente aux enchères « Agorastore » selon les projets de conventionnement annexés à la présente note***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants,***
- ***de faire approuver par le Conseil Municipal toute vente supérieure à 10 000 €,***
- ***de préciser que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) et article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents avec AGORASTORE ainsi que toutes pièces nécessaires à son application.***

M. FRANÇOIS : Nous passons ensuite aux espaces verts. La délibération concerne le transfert de biens mobiliers.

ENVIRONNEMENT :

2023 09 27 – 09 Transfert des biens mobiliers du service des Espaces Verts de Saint-Pierre-des-Corps à Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L.5217-5,

Vu le décret n° 2017-352 du 20 mars 2017 publié au Journal Officiel du 21 mars 2017 prononçant la transformation de la Communauté urbaine Tour(s)plus en Tours Métropole Val de Loire,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 18 décembre 2017 qui a déterminé les principes pour le transfert en pleine propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens mobiliers et immobiliers qui appartenaient aux communes et qui sont nécessaires à l'exercice des compétences transférées,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2018 N° 2018-69 actant la convention de coopération entre la ville de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire portant sur la gestion des services relevant des compétences transférées,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 24 septembre 2018 décidant d'intégrer en pleine propriété dans son patrimoine un ensemble de biens issus de l'actif de la commune de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2023 N° 2023 06 28-14 décidant du transfert de personnel des services espaces verts et serres municipales à Tours Métropole Val de Loire au 1er juillet 2023,

Vu la note de présentation.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- de décider le transfert des biens mobiliers du service des espaces verts de la commune de Saint-Pierre-des-Corps tels que listés en annexe

- de dire que ledit transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires ;

- de dire que les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- de charger le comptable public de passer les opérations comptables afférentes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

M. FRANÇOIS : Alors vous avez une erreur dans la note de présentation puisque celle-ci indique le transfert des biens « immobiliers » alors qu'il s'agit de biens « mobiliers » dont on parle. Donc ne tenez pas compte de cela, il s'agit des biens mobiliers du service des espaces verts, tels que listés dans la délibération. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur Rosmorduc.

M. ROSMORDUC : Ma remarque est toujours la même chaque fois qu'on parle de ces transferts-là. La dernière fois, vous nous avez précisé que nous aurions communication relativement rapidement d'un état des transferts patrimoniaux. Je veux dire que le transfert des biens mobiliers fait suite à ce qui est affecté à une compétence, et la compétence est aussi sur des biens immobiliers, etc. Nous approchons du 15 octobre je crois, et il était prévu de nous donner les éléments précis des biens transférés dans la première quinzaine d'octobre.

Là, nous ne vous parlons pas des petits biens mobiliers, mais du lourd, de la voirie, des espaces publics et des personnels, de la question à venir des serres municipales… Il nous faut vraiment une vision claire sur ce qui est transféré ou pas. Alors là, nous avons des informations sur les débroussailleuses et les petits trucs, c'est bien, mais ce n'est pas vraiment le sujet essentiel.

Et c'est vrai que c'est une donc, enfin moi, personnellement, je suis et nous sommes toujours un peu réservés sur cela, parce que c'est la résultante d'un transfert de compétences qui ne nous semble pas très bien maîtrisé, ou pas très bien calé en tous les cas dans les éléments.

M. FRANÇOIS : Alors non, ce n'est pas parce qu'on ne vous a pas encore répondu que le transfert n'est pas bien maîtrisé. C'est peut-être plutôt qu'effectivement, on n'a pas répondu à votre demande parce qu'on n'a peut-être pas suffisamment insisté dans les services pour pouvoir vous apporter une réponse, Monsieur Rosmorduc !

M. ROSMORDUC : Non, ce n'est pas une critique corpopétrussienne pure, hein ? Il nous a été indiqué non pas que ça n'avait pas été fait, mais que vous n'aviez toujours pas cartographié les éléments transférés. Donc ce n'est pas dû à un défaut de transmission, mais c'est un travail non réalisé qui d'ailleurs n'incombe pas qu'à la Ville de Saint-Pierre. Donc voilà, il n'y a pas de problème avec ça, ce n'est pas un problème d'échange, c'est un problème de fond, à savoir : qu'est-ce qu'on transfère ?

M. FRANÇOIS : D'autres demandes d'intervention ? Eh bien je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 31 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON) :

- ***décide le transfert des biens mobiliers du service des espaces verts de la commune de Saint-Pierre-des-Corps tels que listés en annexe***
- ***dit que ledit transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires ;***
- ***dit que les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;***
- ***charge le comptable public de passer les opérations comptables afférentes ;***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier***

ESPACES PUBLICS :

2023 09 27 – 10 Approbation de la convention pour groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de carburants

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les articles L 1414-3-II et L 5211-10,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 et l'article L 2124-2 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 mars 2023 accordant délégation au Bureau,

Vu le courriel en date du 14 juin 2023, par lequel le service gestionnaire des achats, marchés publics de Tours Métropole Val de Loire sollicite différentes communes pour connaître leur intérêt à participer à un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de carburant en vrac pour alimenter les cuves de stockage des sites communaux et métropolitains,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 22/08/2023,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 20/09/2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'adhérer au groupement de commande citée en objet,

- d'accepter que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commande,

- d'adopter la convention qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement de la commande, telle que jointe en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. FRANÇOIS : La délibération suivante est une approbation de convention pour un groupement de commandes, pour la fourniture et la livraison de carburant avec Tours Métropole. Ce groupement concerne 15 communes, je vous rappelle qu'en annexe, vous avez les communes signataires de cette convention. 15 communes métropolitaines sur 22 ont souhaité se grouper. Alors je précise que bien sûr, sur la Convention le nom du Maire de La Riche sera changé.

M. SOULAS : Sait-on pourquoi les autres communes n'ont pas souhaité signer cette convention ?

M. FRANÇOIS : Je ne sais pas, très sincèrement.

M. SOULAS : Merci.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de voter.

M. SOULAS : Non, excusez-nous, nous avions une question sur cette délibération, sur l'usage du gasoil non routier. On n'a pas de précision dans le document, donc qu'entendez-vous par « gasoil non routier » ?

M. FRANÇOIS : Ce sont les espaces verts, tous les espaces verts.

M. SOULAS : D'accord.

M. FRANÇOIS : Les tracteurs agricoles, tout ce qui est tracteur, etc. C'est du « rouge », comme on dit.

M. CONTE : Oui, c'est du GNR (Gasoil non routier).

M. SOULAS : OK.

M. FRANÇOIS : Voilà, du GNR, me dit mon spécialiste automobile. OK, pas d'autres questions ? Écoutez, on passe au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :

- ***d'adhérer au groupement de commande citée en objet,***
- ***d'accepter que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commande,***
- ***d'adopter la convention qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement de la commande, telle que jointe en annexe,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.***

M. FRANÇOIS : La délibération suivante porte sur les montants définitifs de l'attribution de compensation de Tours Métropole Val de Loire.

FINANCES :

2023 09 27-11 Approbation des montants définitifs 2023 des attributions de compensation de Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 12/12/2022 portant sur le montant provisoire des attributions de compensation 2023, notifié le 6 janvier 2023,

Vu le rapport annuel de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 13 février 2023, et qui nous a transmis son rapport annuel 2023 en date du 27 mars 2023, adopté en conseil municipal le 16 mai 2023 par délibération N° 2023 05 16-20,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 26/06/2023 permettant de fixer les attributions de compensation définitives revenant aux communes de son territoire,

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint-Pierre-des-Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Les montants définitifs et notifiés à la commune de Saint-Pierre-des-Corps sont les suivants :

Allocation compensatrice (AC) de Fonctionnement à verser à Saint-Pierre-des-Corps, pour un montant de : 8 025 305,35 euros

Contribution d'Investissement à verser à la Métropole pour un montant de : 900 000 euros

En application des dispositions du point V 1° bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), les conditions de révision du montant de l'attribution de compensation doivent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de valider les attributions de compensation définitives conformément à la délibération du conseil métropolitaine du 26 juin 2023.

M. FRANÇOIS : Donc les allocations compensatrices de fonctionnement s'élèvent cette année, au bénéfice de la Ville de Saint-Pierre à 8 025 305,35 euros. Et la contribution d'investissement que nous versons à la Métropole, dans l'enveloppe dite V2, qui est une enveloppe en fait nécessaire pour faire des travaux de voirie, elle est d'un montant qui n'a pas changé depuis quelques années, qui est toujours de 900 000 euros.

Y a-t-il des questions ?

M. ROSMORDUC : C'est la même question que tous les ans quand on parle de cela, c'est sur le bilan. Je crois qu'un chiffre a été donné comme ça en Commission, mais pas vraiment détaillé, sur le bilan de la consommation des 900 000 euros que nous versons annuellement en matière de voirie. Cela permettrait de connaître assez précisément le solde de tout ce qui n'est pas consommé.

Je ne sais pas, mais c'est peut-être, allez, la sixième fois que nous le demandons. Ce serait bien qu'on ait un état des réalisations faites sur cette ligne-là, pour qu'on sache ce que c'est, combien il nous reste et comment le solde sera affecté, sur quel projet d'investissement ? Il reste trois ans de mandat, il est urgent de savoir comment sera investi le solde qui doit s'élever à au moins 3 millions d'euros, j'imagine, depuis que nous avons ces échanges.

M. FRANÇOIS : Alors j'en ai parlé avec Monsieur le Maire de Saint-Avertin, Laurent Raymond qui est en charge justement de cette vice-présidence à la Métropole. Donc la consommation de la commune était pour l'an dernier de l'ordre de 80 %. Alors après, il faut quand même savoir que quand on demande une information à la Métropole, c'est parfois un peu compliqué parce que…

M. ROSMORDUC : Ah, mais moi je le demande au Maire de Saint-Pierre.

M. FRANÇOIS : Oui, non, mais Monsieur Rosmorduc, ne soyez pas comme ça. Voilà, on se calme. Moi je vous dis les difficultés qu'on peut rencontrer à la Métropole : il y a une personne qui peut vous dire « c'est 80 % » et il y a un rapport financier qui peut vous dire que vous n'avez consommé que 60 % ! C'est un peu ce qu'on rencontre par moments : Monsieur Gérard, vous confirmez ?

M. GÉRARD : Alors je confirme : effectivement, il y a eu des petits soucis de transmission d'informations avec la Métropole, notamment sur le fonctionnement des AP/CP [précision rédacteur : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement]. Les AP/CP, c'est le système financier qui fait qu'en fait, on dépense actuellement des sommes qui sont rattachées par exemple à un exercice 2021 : il s'agit donc de reports pluriannuels. Mais en fait il y a eu des confusions entre les services municipaux et métropolitains sur les consommations d'enveloppes rattachées : c'est-à-dire qu'on peut aussi avoir des mandatements 2023, mais portant sur des opérations rattachées aux 900 000 euros de 2021. Donc cela a fait des allers-retours un petit peu complexes, que nous sommes en train de mettre complètement à jour.

Donc nous sommes en train de reprendre tout le travail avec la Métropole, pour justement faciliter la lisibilité des élus et c'est vrai que les AP/CP sont un système financier assez complexe. Alors cela ne concerne pas uniquement Saint-Pierre, j'avoue qu'effectivement sur les autres communes, c'est assez compliqué. Et une nouvelle Directrice des Finances arrive sur la commune le 1er décembre : son profil était aussi très intéressant puisqu'elle a une spécialité sur la gestion des AP/CP, qui deviendront la règle également pour les communes.

M. FRANÇOIS : Une autre question, une autre intervention, Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Oui, je vais finir ma première intervention et du coup, je rebondis sur cette réponse. S'il y a des AP/CP, ce qui me rassure, c'est vrai qu'il y a des écritures comptables et financières à gérer. Mais l'avantage d'une AP/CP, c'est qu'on doit la voter : donc ça va être facile à retrouver dans les délibérations, j'imagine, avec un montant. Et puis en ce qui concerne les CP, les crédits de paiement, cela représente ce qu'on va dépenser annuellement.

Donc je suis très content de savoir que le système des AP/CP a été adopté. Est-ce que vous pouvez nous transférer les délibérations qui établissent les AP/CP pour la Ville de Saint-Pierre ? S'il y a des AP/CP, c'est donc que des projets sont prévus, et ça tombe bien puisque nous ne sommes pas au courant. Donc pourrait-on connaître en premier lieu les projets, en deux les montants des projets et en trois, comment sont-ils financés annuellement ? Ressortez juste les délibérations : du coup le travail pourrait aller assez vite là-dessus si cela fonctionne effectivement sur des AP/CP…

M. FRANÇOIS : Juste une petite remarque, nous n'avons pas encore de Directeur financier. Donc laissez-nous quand même après le 1er décembre, s'il vous plaît.

M. ROSMORDUC : Oui, alors je demande ces éléments depuis 2020, je crois. Je peux attendre effectivement le mois de décembre, mais on se dit que c'est le dernier carat, hein ? Parce qu'attendre

trois ans pour avoir des AP/CP qui sont dans des délibérations… Je vous le redis, s'il s'agit d'AP/CP, il suffit de retrouver les délibérations.

M. FRANÇOIS : Si c'est dans des délibérations, alors vous y avez accès. Vous pouvez aussi effectuer cette recherche.

M. ROSMORDUC : Oui, mais je pense que vous pouvez transmettre l'information qui éclaire les débats du Conseil municipal.

M. FRANÇOIS : Je vous rends la pareille.

M. ROSMORDUC : D'accord, alors voilà sur ces 900 000 euros. Deuxièmement sur les montants, je voulais juste souligner un élément qui est quand même assez intéressant quand on voit les transferts et les flux financiers. Si on rapporte au nombre d'habitants le montant de l'Allocation Compensatrice (AC) que nous verse la Métropole, en gros cela revient pour La Riche à 55 euros par habitant. À Tours, 115 euros. À Joué-lès-Tours, 195 euros. À Saint-Pierre-des-Corps, plus de 500 euros !

Donc moi je vous réinterroge, encore une fois, car cela révèle une chose : la richesse de Saint-Pierre-des-Corps en termes de poids économique au sein de la Métropole ! C'est-à-dire qu'on pèse à l'habitant beaucoup plus : huit millions d'euros ! Si on reparle en chiffres, on pèse plus que Joué-lès-Tours, on pèse plus que La Riche et pourtant on nous promet, dans des plans non montrés, peut-être un BHNS un jour, et sûrement pas de piscine demain.

Donc Saint-Pierre-des-Corps est la quatrième ville du département en termes de nombre d'habitants, la plus pauvre de la Métropole, la ville qui finance le plus, qui a le poids économique le plus lourd à l'habitant, mais on s'assoit sur les investissements les plus puissants qui existent à la Métropole : c'est un scandale ! Et j'attends vraiment que vous, vice-président de la Métropole, vous soyez plus fort que vous ne l'êtes là ! Parce qu'on attend toujours ! On a des promesses maintenant, juste celle de ce soir sur le premier point par rapport au BHNS : ça n'y était pas hier. C'est quand même hallucinant !

M. FRANÇOIS : Très bien, nous sommes déjà intervenus sur le sujet. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous demande de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide de proposer aux membres du conseil municipal de valider les attributions de compensation définitives, conformément à la délibération du conseil métropolitaine du 26 juin 2023.

M. FRANÇOIS : Je vais laisser la parole à Monsieur Olivier Conte pour la décision modificative numéro 2 du budget principal de la commune.

2023 09 27 – 12 Décision modificative numéro 2 – Budget principal de la commune

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code général des collectivités territorial,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2023 voté en séance du 22 mars 2023,

Vu la décision modificative n° 1 votée par l'assemblée délibérante en date du 16 mai 2023,

Vu la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires en lien avec l'exécution et la vie du budget principal 2023,

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des conseillers municipaux,

Vu l'avis de la commission finances du 20 septembre 2023.

L'exposé de Monsieur Conte entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de valider la décision modificative n° 2 telle qu'annexée à la présente délibération*

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les démarches permettant sa prise en considération*

M. CONTE : Alors nous vous proposons des écritures comptables, comme nous vous l'avons expliqué en Commission. Vous avez la note explicative qui vous a été transmise sur ces écritures. Donc vous avez des opérations d'ordre à l'intérieur des sections d'investissement qui ont été remises à jour. Vous avez aussi des opérations réelles en section d'investissements-dépenses…

Et ensuite vous avez des modifications de lignes concernant la nature de certaines dépenses. Nous vous demandons donc d'approuver cette décision modificative numéro 2, pour continuer sereinement l'exécution du budget, voilà.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 21 voix pour, 2 voix contre (Fathia KENDRI, Nabil BENZAÏT) et 9 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON) :

- ***valide la décision modificative n°2 telle qu'annexée à la présente délibération***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les démarches permettant sa prise en considération***

M. FRANÇOIS : Délibération suivante, Monsieur Conte, toujours, sur les demandes de fonds de concours.

2023 09 27 – 13 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – Fonds de soutien aux communes membres de la Métropole – Gymnase Despouy – École Henri Wallon

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales

Vu le règlement d'intervention de Tours Métropole Val de Loire qui fixe les conditions d'octroi et de mise en œuvre de fonds de concours à ses communes membres dans le cadre de la réalisation de son projet de territoire,

Vu la délibération du 6 septembre 2021 de Tours Métropole Val de Loire « création d'un fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole »,

Vu la délibération du 27 mai 2021 de Tours Métropole Val de Loire approuvant les termes du nouveau Contrat de Solidarité Territorial (CRST) pour la période 2021-2027,

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant que le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 1 094 000 € et sera utilisé partiellement pour le financement des deux opérations citées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire deux demandes de fonds de concours :

Gymnase Despouy :

Dépenses		**Recettes**	
Travaux	217 972,13 €	Fond Vert TMVL	76 529,93 €
Dont éligibles FV	*122 347,46 €*	Ex-CRST TMVL	32 452,20 €
		Ville de SPDC	108 990,00 €
Total	217 972,13 €	Total	217 972,13 €

École Henri Wallon :

Dépenses		**Recettes**	
Travaux et divers	634 166,67 €	Ex-CRST TMVL	154 000 €
		CD 37 F2D	120 000 €
		ANRU	206 052 €
		Ville de SPDC	154 114,67 €
Total	634 166,67 €	Total	634 166,67 €

L'arrivée de Mickaël CHAPEAU au cours de ce point porte à 23 le nombre d'élus présents. Le nombre de votants reste inchangé, à 32.

M. CONTE : Donc il s'agit de présenter ces demandes auprès du Conseil métropolitain qui aura lieu le 20 octobre, je crois, quelque chose comme ça. Nous devons donc envoyer nos délibérations votées. Nos demandes de fonds de concours concernent l'ensemble de nos équipements comme les gymnases, avec des appels aux Fonds Verts, etc.

Tout est rappelé sur la note : toutes les demandes de concours qui vont suivre sur les délibérations suivantes y sont détaillées. Sur la première délibération, il s'agit du gymnase Despouy et de l'école Henri Wallon, donc sur la demande de fonds de concours Tours Métropole – Fonds de soutien aux communes.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CONTE : Donc la première délibération, c'est pour le gymnase Despouy et l'école Henri Wallon. Vous avez l'explication sur la note : tout est regroupé sur la note.

M. FRANÇOIS : Vous avez les dépenses, et ce qui est alloué comme subvention en face.

M. FRANÇOIS : Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur Rosmorduc, et Monsieur Jeanneau après.

M. JEANNEAU : Non !

M. FRANÇOIS : Non, Monsieur Rosmorduc d'abord, Monsieur Jeanneau après !

M. ROSMORDUC : On va laisser la parole à Monsieur Jeanneau, comme ça, ça ira très bien.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, on vous écoute.

M. JEANNEAU : En fait, je pense qu'il a un problème de latéralité. En fait, il regarde uniquement en face et il a du mal à regarder sur les côtés. Mais bon…

Concernant en fait le poste de Police Municipale, on s'aperçoit que ça coûte quand même quasiment 80 000 euros hors taxe, donc…

M. FRANÇOIS : On y revient, très bien. On l'a dit tout à l'heure.

M. JEANNEAU : C'est quand même cher.

M. FRANÇOIS : C'est une redite ! Merci Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Oui, je sais !

M. FRANÇOIS : Vous vouliez intervenir sur autre chose ?

M. JEANNEAU : Mais c'est de la pédagogie justement, c'est intéressant, cela permet de répéter, d'enfoncer le clou…

M. FRANÇOIS : Oui, vous pouvez enfoncer le clou, l'afficher en grand… C'est bon !

M. JEANNEAU : Oui, ne vous inquiétez pas, on le fera. Je vous sens un peu d'énervement…

M. FRANÇOIS : Non, mais parce qu'en fait, vous êtes…

M. JEANNEAU : Allez-y, dites : je suis quoi ?

M. FRANÇOIS : Vous êtes ennuyeux, à force de répéter toujours les choses !

M. JEANNEAU : Ah, d'accord, donc je suis ennuyeux ?

M. FRANÇOIS : Vous savez quand vous parlez, on vous écoute et on entend ! On n'a pas besoin d'entendre les choses deux fois ! Allez, on ne va pas y passer… Monsieur Rosmorduc, s'il vous plaît ?

M. JEANNEAU : C'est irrespectueux ! Mais bon, allez-y !

M. ROSMORDUC : Juste un besoin d'explication. Le Fonds Vert signifie qu'on est sur un financement possible à 80 % sur le papier. Mais là, si on est sur de simples demandes, donc on ne fait pas une demande à hauteur de 80 % ?

M. FRANÇOIS : Non, on n'aura pas les 80 % de toute façon. On le sait pertinemment.

M. ROSMORDUC : Ben si on ne les demande pas, c'est sûr qu'on ne les aura pas. Il y a des financements qui se font à hauteur de 80 %. Pour avoir échangé avec la Préfecture, ils cherchent justement à maximiser les taux de dépenses, quitte à les compléter sur certaines opérations…

M. FRANÇOIS : Cela a été vu avec la préfecture notamment.

M. ROSMORDUC : Je pense par exemple aux opérations de renaturation, pour lesquelles on sait que ce ne serait pas qu'un complément, ils cherchent à financer. Donc je pense par exemple aux

cours d'école : la recherche, c'est de financer justement à hauteur de 80 % pour l'État. C'est-à-dire qu'ils ne s'éparpillent pas sur des projets…

Donc on voit qu'il y a des compléments de financement. Alors il n'y a pas de sujet sur le plan de financement, mais du coup ça pose la question de l'affectation d'autres recettes sur d'autres projets ? Et quand on demande 60 % alors qu'on peut avoir 80, finalement, on se bride sur d'autres projets qui pourraient être financés aussi.

M. FRANÇOIS : Pour tout vous expliquer, Monsieur Rosmorduc, en fait cela a été travaillé avec les services de la Préfecture pour savoir exactement à quelles subventions nous pouvions prétendre. Donc c'est un travail conjoint qui a été fait avec les services de la Préfecture. Monsieur Gérard peut vous en parler de manière plus précise.

M. GÉRARD : Alors effectivement, on peut atteindre, sur le Fonds Vert de l'État, un pourcentage de 80 % de subventions sur la dépense éligible au titre du Fonds Vert. Cela veut dire que les 80 % ne porteront pas forcément sur la dépense totale de l'opération, ce qui amène en fait à un montant de subvention inférieur à 80 % du total de l'opération.

M. ROSMORDUC : Je vous remercie, tout à fait, mais sur le premier tableau pour les gymnases Despouy et Val Fleuri, on indique des travaux éligibles au Fonds Vert pour un total de 85 000 euros et pourtant la « demande de Fonds Vert » est seulement de 42 000 euros.

M. GÉRARD : Excusez-moi, mais alors là, c'est un Fonds Vert métropolitain, ce n'est pas un Fonds Vert de l'État. Et le Fonds Vert métropolitain ne peut pas dépasser 50 % du reste à charge de la collectivité demandeuse, contrairement au Fonds Vert de l'État : d'où le montant indiqué dans le tableau.

M. CONTE : Nous l'avions déjà expliqué en Commission.

M. ROSMORDUC : Et donc du coup, on peut aller sur le tableau 6. On a « éligibles Fonds Vert » à 175 000 euros. Et le « Fonds Vert État » à 58 000 euros. Donc c'est pour vous dire ce que je vous disais tout à l'heure : là, on n'est pas à 80 %, et c'est dommage d'utiliser les Fonds Verts de la Métropole sur un projet qui est déjà financé par du Fonds Vert de l'État, pour lequel on aurait pu aller jusqu'à 80 %. Tout ceci pour toucher finalement bien moins que 80 %, même si je n'ai pas fait la règle de 3.

J'attends encore Monsieur le Maire, ce n'est pas grave…

M. FRANÇOIS : Non, mais c'est Monsieur Gérard qui va vous répondre ! C'est une question un peu technique, très bien.

M. ROSMORDUC : Non non, c'est une question de choix politique. Pourquoi ne pas multiplier les projets pour optimiser les subventions et essayer d'avoir moins en reste à charge sur les projets ? Enfin, c'est plutôt une question en termes de gestion : le DGS pourra effectivement sûrement répondre, mais là, c'est un choix stratégique et politique de savoir quels sont les projets portés ? Et pour quel taux de financement vous cherchez vos subventions ?

M. CONTE : Alors une petite réponse d'un point de vue politique, et notamment concernant les investissements par rapport à ça : on peut multiplier les projets. Mais après, vous allez nous reprocher le fait que nous ne pourrons pas tous les sortir… Donc nous allons déjà nous concentrer sur ceux-là et si on peut les financer au maximum, on les fera. Et nous avons d'autres projets qui vont arriver, avec effectivement des demandes de subvention aussi.

M. FRANÇOIS : Pourquoi dodelinez-vous de la tête Monsieur Rosmorduc ? Ça m'intéresse…

M. ROSMORDUC : Mais parce qu'encore une fois, je vais essayer d'être très clair, mais votre réponse montre une incompréhension complète de la question. Ou alors vous êtes déjà vraiment à notre égard dans le procès d'intention ?

Vous nous dites non, mais laissez-moi expliquer ! Si vous ne comprenez pas, je vais vous montrer que vous ne comprenez pas ce qu'on vous dit, et que c'est quand même dommageable.

M. FRANÇOIS : Dites-moi.

M. ROSMORDUC : À un moment donné, vous nous critiquez. Monsieur Conte, premier adjoint en charge des Finances, nous dit « vous allez nous reprocher de ne pas tout faire ». Mais depuis le début on vous dit que vous pouvez faire plus et mieux. On vous dit que vous pouvez passer un emprunt, que vous pouvez éviter d'avoir 5 millions d'euros d'excédents…

Donc dans votre réponse, ne venez pas nous « taxer » de vous dire que vous ne faites pas les projets ! Enfin je veux dire que nous, on vous demande d'en faire plus, quitte à vous financer par un emprunt. Donc depuis le début, on vous pousse à investir : ne travestissez pas ce qu'on vous dit pour essayer de répondre à une question sur laquelle manifestement, vous tombez à côté.

Je vais finir sur ma question… Ah, allez-y, vous aimez bien me couper !

M. FRANÇOIS : Non, je vous laisse !

M. ROSMORDUC : Donc ce qu'on vous dit, c'est que si on peut avoir un taux de financement plus important, par exemple sur le tableau numéro 6 que vous nous présentez au titre du Fonds Vert, eh bien, dans ce cas, gardez les Fonds Verts métropolitains pour aller sur un autre projet qui pourrait être éligible ! Et pour le complément de financement, on vous applaudira des deux mains si vous êtes obligés d'aller faire un tout petit emprunt d'équilibre pour assurer les travaux qui sont nécessaires !

M. FRANÇOIS : Là-dessus, je réponds d'accord.

M. ROSMORDUC : Alors allez-y !

M. FRANÇOIS : Mais sur la première proposition, quand vous nous dites « faites en plus, allez-y ! » Je vais vous répondre par une métaphore : vous avez un très gros bateau, mais vous n'avez pas suffisamment de monde pour conduire le bateau. Dans ce cas où pouvez-vous aller ? Dites-moi où ? Vous n'allez nulle part.

M. ROSMORDUC : Nous irons en pleine mer avec le vent dans le dos, Monsieur le Maire !

M. FRANÇOIS : Vous n'irez nulle part ! Réfléchissez bien à ce que je viens de vous dire ! Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Oui, alors se servir toujours du manque de personnel, à un moment donné ça ne colle pas !

M. FRANÇOIS : Oh non, c'est reparti !

M. JEANNEAU : Mais soyez sérieux quelques instants !

M. FRANÇOIS : Ben non, nous sommes tout à fait sérieux !

M. JEANNEAU : Ben non, justement, vous ne l'êtes pas !

M. FRANÇOIS : Quand vous n'avez pas suffisamment de personnes pour ramer, vous n'avancez pas !

M. JEANNEAU : Je tiens à vous rappeler que la proposition que nous avons faite depuis 2020, c'est d'embaucher du monde pour justement soutenir votre effort d'investissement, aussi bien au niveau des RH qu'au niveau des finances. Si concrètement l'argent n'a pas été cherché et j'en félicite le DGS ici présent, c'est qu'à mon avis, il devait y avoir un problème au niveau du personnel, un manque de capacité à agir.

C'est pareil lorsqu'on parle de *fundraiser* pour aller chercher des subventions privées, du mécénat, etc., pour les associations au niveau local : ben voilà, faites-le ! Dépensez ! C'est la seule chose qu'on demande, c'est de dépenser.

M. FRANÇOIS : Vous êtes dans le « Y a qu'à… Faut qu'on ! » Sauf que…

M. JEANNEAU : Alors, vous êtes gentils avec ces petites expressions qui sont un peu limites…

M. FRANÇOIS : Mais si, c'est exactement ce que vous nous dites !

M. JEANNEAU : Un peu limites**…** Voilà, cela va au-delà de l'irrespect.

M. FRANÇOIS : Mais non, il n'y a pas d'irrespect là ! Je peux m'exprimer ? Vous dites « allez-y, faites-le ! », ça paraît si simple à vous entendre ! Sauf que dans les services qui font avancer les projets, nous n'avons effectivement pas assez de personnel, et je l'entends. Mais dans d'autres services, peut-être qu'il y a pléthore de personnel… Et sauf aussi que la masse salariale que nous payons sur le budget, c'est 17 millions d'euros, c'est énorme ! Cela nous a été reproché par la Chambre Régionale des Comptes : donc on n'arrive pas à ce changement avec un coup de baguette magique du jour au lendemain, il faut énormément de temps. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Toujours sur le même sujet : sur le tableau des effectifs, tous les ans, il y a toujours à peu près 13 ou 14 postes non pourvus, alors qu'ils sont prévus dans votre présentation budgétaire !

M. FRANÇOIS : oui.

M. SOULAS : Alors pourquoi vous n'allez pas au bout ?

M. FRANÇOIS : Mais il ne s'agit pas des postes que nous cherchons pour faire avancer le bateau ! Pour faire avancer les projets, il nous faut effectivement renforcer l'urbanisme. Il nous faut renforcer les bâtiments. Il nous faut renforcer la voirie.

M. SOULAS : Eh ben alors ?

M. FRANÇOIS : Mais Monsieur Soulas, on doit obtenir un équilibre de gestion, et ne pas augmenter délibérément nos dépenses de personnel et nos dépenses de fonctionnement qui nous coûtent une fortune dans cette Mairie. Et vous le savez aussi bien que moi !

M. SOULAS : Mais pourquoi vous faites apparaître systématiquement ces postes non pourvus ?

M. FRANÇOIS : Mais parce que je vous disais, c'est une question d'équilibre.

M. JEANNEAU : Pas du tout !

M. FRANÇOIS : Bon, eh bien, en tout cas nous, on le pense ! Si vous ne le pensez pas, on ne va pas vous convaincre…

M. JEANNEAU : Je suis désolé, mais un agent du service public, c'est un agent qui est utile. On est dans une ville qui a besoin de service public, on est dans une ville qui a besoin de personnel municipal. Et là vous êtes en train de nous dire que vous avez trop de personnel sur certains secteurs. Alors lesquels ?

M. FRANÇOIS : Tout le monde le sait.

M. JEANNEAU : Tout le monde le sait**.** Alors lesquels ? Allons-y !

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. JEANNEAU : Si, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure !

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas le sujet.

M. JEANNEAU : Arrêtez avec cette phrase « ce n'est pas le sujet », d'accord ? Un Conseil municipal… *[le micro de M. Jeanneau s'est coupé – 3 h 06 min 20 s]*

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, stop ! Ce n'est pas à l'ordre du jour, s'il vous plaît, vous devez respecter… Allumez votre micro parce que ce n'est pas moi qui l'ai éteint ! Bah non !

M. JEANNEAU : Et si ! Donc acte, chaque fois qu'on vous gêne, vous éructez ! Ce n'est pas drôle ! Moi je suis très calme, au contraire !

M. FRANÇOIS : Je me rappelle une Commission générale, il n'y a pas si longtemps… Je pense qu'on ne va pas revenir sur le sujet !

M. JEANNEAU : C'est quoi ce combat de coqs que vous nous faites là ? C'est quoi ce combat de coqs ? À chaque Conseil municipal en fait, vous vous énervez. Pourquoi ?

M. FRANÇOIS : Non, c'est vous qui cherchez et je réponds.

M. JEANNEAU : Alors je répète : politiquement, on a besoin de personnel. Et vous nous dites en fait qu'il y en a trop. Dans quel service ?

M. FRANÇOIS : Il y a des personnels qui sont peut-être pléthore, et des services qui sont pléthore.

M. JEANNEAU : Où ça ?

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

M. JEANNEAU : Cela fait trois ans que vous êtes élu ! Trois ans !

M. FRANÇOIS : Quand vous serez en Commission RH, vous pourrez peut-être en parler et on vous en parlera. Mais pour l'instant, ce n'est pas le sujet.

M. JEANNEAU : Vous parlez de la Commission RH qui aurait dû exister puisqu'en fait vous avez eu un changement d'organigramme, et on n'a toujours pas l'organigramme officiel !

Mme DRAPEAU : L'organigramme a l'obligation de passer en CST, mais pas forcément en Conseil municipal. Mais cela peut être une information.

M. JEANNEAU : Il est quand même rageant d'avoir été obligé d'aller sur le site de la Ville pour voir que l'organigramme était en fait public ! C'est-à-dire qu'en tant qu'élu, on n'a pas l'information en premier : est-ce que c'est logique ?

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas logique, je ne sais pas… Je ne peux plus vous répondre en fait, je ne vous écoute plus, c'est ça qui est terrible ! Où en était-on ?

M. CONTE : On va revenir sur la base de la délibération, concernant nos demandes de fonds de concours. Donc là nous en sommes à la première délibération qui concerne le gymnase Despouy et l'école Henri Wallon. Nous vous demandons donc de nous autoriser à solliciter Tours Métropole pour ces demandes de fonds de concours.

M. FRANÇOIS : On est bien d'accord ! Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***valide les opérations ci-dessus présentées et leurs plans prévisionnels d'investissement hors taxe.***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.***

2023 09 27 – 14 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – Fonds Vert Métropolitain – Poste de Police municipal / Cours d'écoles / Gymnase Val Fleuri / Gymnase Despouy / SDIE

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (Loi énergie climat),

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience),

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, il est proposé un fonds de concours exceptionnel au titre de l'exercice 2023 dénommé « Fonds Vert Tours Métropole Val de Loire » à hauteur de 5 millions d'euros.

Vu la délibération du 26 juin 2023 de Tours Métropole Val de Loire « création et attribution du fonds vert »,

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint-Pierre-des-Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire les cinq demandes de fonds de concours suivantes :

Poste de police municipale :

Dépenses	*Montant HT Opération*	*Recettes*	*Montant HT Opération*
Travaux	*270 482,59 €*	*Fond Vert - État*	*58 493,83 €*
dont éligible Fond Vert =175 044,26 €		*F2D Conseil Départemental*	*52 500,00 €*
		Fond Vert TMVL	*79 744,00 €*
		Ville de Saint-Pierre-des-Corps	*79 744,76 €*

Total	*270 482,59 €*	*Total*	*270 482,59 €*

Cours d'école Maternelle République :

Dépenses		*Recettes*	
Travaux et divers	*121 963,25 €*	*AELB*	*50 401,40 €*
		Fond Vert TMVL	*35 780,00 €*
		Ville de SPDC	*35 781,85 €*
Total	*121 963,25 €*	*Total*	*121 963,25 €*

Cours d'école Maternelle Stalingrad :

Dépenses		*Recettes*	
Travaux et divers	*133 487,11 €*	*AELB*	*56 521,50 €*
		Fond Vert TMVL	*38 450,00 €*
		Ville de SPDC	*38 515,61 €*
Total	*133 487,11 €*	*Total*	*133 487,11 €*

Gymnase Despouy :

Dépenses		*Recettes*	
Travaux	*217 972,13 €*	*Fond Vert TMVL*	*76 529,93 €*
Dont éligibles FV	*122 347,46 €*	*Ex-CRST TMVL*	*32 452,20 €*
		Ville de SPDC	*108 990,00 €*
Total	*217 972,13 €*	*Total*	*217 972,13 €*

Gymnase Val Fleuri :

Dépenses		*Recettes*	
Travaux	*23 173,65 €*	*Fond Vert TMVL*	*11 586,82 €*

		Ville de SPDC	*11 586,83 €*
Total	*23 173,65 €*	*Total*	*23 173,65 €*

Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE) :

Dépenses		*Recettes*	
AMO SET	*19 046,25 €*	*Fond Vert État*	*47 518,50 €*
SDIE	*99 750,00 €*	*Fond Vert TMVL*	*23 759,25 €*
		Banque des Territoires	*23 759,25 €*
		Ville de SPDC	*23 759,25 €*
Total	*118 796,25 €*	*Total*	*118 796,25 €*

M. CONTE : Ce coup-ci donc, c'est du Fonds Vert métropolitain pour le poste de Police Municipale, les cours d'école, le gymnase Val Fleuri, le gymnase Despouy et le Schéma Directeur (SDIE).

Donc on vous demande de nous autoriser à solliciter Tours Métropole pour ces cinq demandes de fonds de concours.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

***le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour)* :**

- ***valide les opérations ci-dessus présentées et leurs plans prévisionnels d'investissement hors taxe.***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.***

2023 09 27 – 15 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – piscine

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5216-5.

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint-Pierre-des-Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de solliciter un fonds de concours d'un montant de 140 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement de la Piscine municipale de Saint-Pierre-des-Corps.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens*

M. CONTE : La délibération suivante, c'est la demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole pour la piscine. Donc ce sera la dernière fois pour le fonctionnement, puisqu'on va nous demander ensuite de passer au moins 25 % de cette demande de fonds de concours en investissement.

Ah pardon, j'ai confondu : au temps pour moi ! C'est l'autre délibération, je suis allé trop vite !

Donc là, c'est le fonds piscine, excusez-moi, pour un montant de 140 000 euros, voilà.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des demandes ? Chaque année, il augmente un petit peu celui-là, non ?

M. SOULAS : On n'ose pas vous demander où est-ce que vous en êtes sur la piscine de Saint-Pierre-des-Corps ?

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas le sujet !

M. SOULAS : Voilà, ce n'est pas le sujet ! Vous vous en occupez ? C'est bien, merci.

M. FRANÇOIS : Monsieur Conte y travaille ardemment, voilà ce qu'on peut vous répondre. Monsieur Rosmorduc, s'il vous plaît.

M. ROSMORDUC : Du coup pour aller juste un petit peu plus loin… On en parlera plus tard : en Commission des finances, mais quand nous en avons parlé, il semblerait que dans la majorité municipale, certains soient pour une piscine municipale qui fonctionne bien, mais d'autres un peu moins dans votre équipe. Donc on voudrait peut-être, au moins sur ce sujet-là, avoir un positionnement clair sur le sort de la natation à Saint-Pierre-des-Corps et de la piscine, notamment aussi sur l'accès à la piscine pour les écoliers.

M. CONTE : Alors nous répondrons à cette question. Pour l'instant, ce n'est pas l'ordre du jour, mais je travaille effectivement sur le projet et je n'irai pas plus loin dessus.

M. FRANÇOIS : Il n'y a rien d'arrêté, voilà.

M. SOULAS : Si je peux me permettre : est-ce que vous y travaillez avec le Maire de Montlouis ?

M. CONTE : À mon niveau, non.

M. SOULAS : D'accord.

M. JEANNEAU : Mais dans ces cas-là, à quel niveau Monsieur Conte ? Parce qu'en fait, vous savez que je vous apprécie énormément. Mais on utilise aussi les réseaux sociaux. Or vous avez communiqué, et d'ailleurs certains Corpopétrussiens et Corpopétrussiennes vous ont interpellé sur Facebook par rapport à cela, il faut le dire. On vous a interpellé aussi en Commission des finances comme l'a dit Cédric Rosmorduc. Et nous avons compris qu'il y avait une gêne par rapport à la piscine municipale. Nous avons des échos…

M. CONTE : Il n'y a pas de gêne !

M. SOULAS : De votre part, non. Alors, sans aucun problème, vous êtes clair par rapport au fait que vous voulez une piscine et qu'elle soit municipale. Cependant, on ne sait pas quel est l'avis de la

majorité, et quel est l'avis du Maire par rapport à cela. Nous avons cru comprendre que des discussions se seraient tenues avec quelques élus, ceux de Montlouis, ceux de La Ville-aux-Dames, enfin avec la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau à propos d'une implantation sur un autre secteur que celui de Saint-Pierre-des-Corps. Qu'en est-il réellement ? Et là je pose la question au Maire.

M. FRANÇOIS : Je vais vous arrêter tout de suite, Monsieur Jeanneau. C'est le financement auquel on pense pour la piscine, et la capacité qu'a la Ville à la financer : voilà où nous en sommes, et quand on aura effectivement résolu cette équation, nous pourrons vous dire si la piscine sera métropolitaine ou municipale. Pour l'instant, l'équipe municipale et Monsieur Conte se dirigent plutôt vers un équipement municipal. Voilà notre réponse.

M. JEANNEAU : Alors Monsieur le Maire, pourquoi êtes-vous allé voir quelques élus de La Ville-aux-Dames et de Montlouis sur ce sujet ?

M. FRANÇOIS : On travaille Monsieur ! On n'écarte pas les pistes !

M. JEANNEAU : Et quelles propositions avez-vous faites à ces élus ?

M. FRANÇOIS : Allez, là, on est carrément en dehors de l'ordre du jour !

M. JEANNEAU : Non, on pose la question !

M. FRANÇOIS : On pourra en parler après.

M. JEANNEAU : Non, on n'en parlera pas après. On en parle ici en public.

M. FRANÇOIS : On travaille, on travaille à différentes pistes, c'est tout. Et heureusement que nous travaillons à différentes pistes et pas simplement sur une seule…

M. JEANNEAU : Alors si concrètement, la piste est celle de faire une piscine…

M. FRANÇOIS : Non, ça suffit, ça suffit ! Oui, allez-y Madame Bonneau, je vous en prie !

Mme BONNEAU : Vous y travaillez donc je suis contente de l'entendre. Mais nous, nous aurons notre mot à dire quand même ! Je veux dire qu'à un moment donné, j'espère qu'on ne nous donnera pas l'information seulement lorsque tout sera terminé, et qu'alors on nous dira « voilà, c'est comme ça et pas autrement ». Parce que nous, en tout cas, nous tenons vraiment beaucoup, beaucoup à notre piscine municipale, quoi ! Je pense que si jamais on n'en a plus un jour, je pense qu'on manifestera notre mécontentement très nettement, voilà.

M. CONTE : Alors moi aussi je tiens beaucoup à la piscine de Saint-Pierre-des-Corps. La feuille de route qui m'a été confiée par Monsieur le Maire, c'est de travailler sur un projet et d'aller voir pour les financements. Donc aujourd'hui nous en sommes là. Et ensuite viendra l'étude globale suivant ce qu'on peut obtenir comme financement : on travaillera cela en Commission.

M. FRANÇOIS : Voilà, c'est le nerf de la guerre ! D'autres interventions ? Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Oui, rapidement. Étant donné que ce sujet a l'air de tenir à cœur à tout le monde, peut-être pouvez-vous solliciter un petit peu plus les oppositions qui pourront peut-être vous apporter des idées ? Notamment sur le financement et aussi sur les diverses possibilités pour la piscine ?

M. FRANÇOIS : Eh bien moi, je lance un appel à l'opposition. Si vous avez des propositions de financement pour la piscine, nous sommes preneurs ! Y a-t-il donc d'autres demandes d'intervention ? Oui, une petite dernière ?

M. SOULAS : Donc à la suite de l'intervention d'Anis Guelmami, cela signifie que cette interrogation qui vient d'être portée ici, au sein du Conseil municipal, aura sinon des réponses, en tout cas au moins des perspectives dans le cadre du projet de budget 2024 ! Parce que sinon, on reporte encore à plus tard !

Non, je disais, Monsieur Conte, qu'à la suite de l'intervention d'Anis Guelmami qui a formulé une proposition de réfléchir ensemble sur le financement de la piscine, cela veut dire que dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, on devrait pouvoir retrouver trace, dans ce projet de budget, des éléments de réflexion que nous allons essayer de porter ensemble… Ou sinon, cela signifie qu'on sera mis devant le fait accompli.

M. CONTE : Vous ne serez pas devant le fait accompli. Je vous dis tout de suite qu'en 2024, nous ne serons pas encore dans la phase où sont faites les demandes de subventions et autres. La phase de 2024 consistera justement à rechercher ceux qui peuvent financer, avec une prospective.

Courant 2024 justement, il y aura ce travail en Commission. Aujourd'hui ce que l'on veut, c'est déjà avoir une idée du coût réel. Et là pour ça, il faut des éléments afin de les apporter notamment aux services de l'État, à la Métropole et à tous les institutionnels locaux.

Mme LENOBLE : J'entends bien, mais enfin moi j'ai été enseignante, vous le savez. Et je crois que Saint-Pierre-des-Corps était la seule ville du département, dans un passé lointain quand même, qui permettait à tous les enfants des écoles, depuis leur plus jeune âge, d'accéder à l'apprentissage de la natation. C'est quelque chose de très important pour une population d'enfants qui, vous le savez bien, ne fait pas de natation le dimanche matin, voilà. Donc c'est un sujet essentiel pour moi. Et quand vous parlez des subventions, j'entends bien tout cela, mais sur le projet : que veut-on faire de cette piscine, etc. ? Y sera-t-on associés ? Pourra-t-on y réfléchir et en discuter ?

M. CONTE : Oui, je vous confirme que vous y serez associés. Quand je dis que je ferai un travail en Commission, ce sera un travail en Commission, peut-être même en Commission générale parce que la Commission Sport ne touche pas tout le monde. Donc ce sera le cas effectivement, mais laissez-moi déjà travailler un petit peu en amont et je vous rassure : l'apprentissage de la natation est notre *leitmotiv.*

M. FRANÇOIS : C'est non seulement cela, mais pour en avoir discuté avec la sous-préfète Madame Seghier, c'est même un appui préfectoral fort, Madame Lenoble !

Alors faites vite sur les interventions parce que sur la piscine, oui, on vous a quand même dit un petit peu tout ce qu'il en était. On ne peut pas faire le débat de la piscine…

M. SOULAS : Non, on ne fait pas le débat de la piscine.

M. FRANÇOIS : Je ne peux pas vous faire l'opération financière de la piscine aujourd'hui. Même en 2024, on vous dit qu'on ne sera pas prêts.

M. SOULAS : Il y a à la fois le projet, mais aussi le financement. Je vais reboucler sur ce qu'ont dit tout à l'heure Cédric Rosmorduc et Anis Guelmami. Sur ce projet hyper important pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, avec tous les arguments qu'on a pu partager, c'est bien d'aller chercher des subventions, mais tout à l'heure on a prononcé le mot « emprunt », vous voyez ? Il ne faudrait pas qu'on s'interdise d'emprunter !

M. FRANÇOIS : De toute façon, nous serons obligés d'y recourir.

M. SOULAS : Voilà, donc c'est ça que je voulais entendre…

M. FRANÇOIS : Si on doit faire une piscine municipale, on sera obligés d'y recourir. Nous n'aurons pas le choix.

M. CONTE : Pour clôturer enfin ce débat-là, je précise que le travail actuel porte sur la faisabilité du projet. Voilà, on est bien dans ce projet-là

M. FRANÇOIS : Monsieur Rosmorduc, dernière intervention. Ah Monsieur Jeanneau, je ne vous avais pas vu !

M. ROSMORDUC : Une toute petite intervention sur le sujet : je pense qu'on parle d'un projet municipal, et nous avons amorcé le sujet en Commission, mais il ne faut pas s'interdire un débat vraiment de fond aussi avec la Métropole, nous en faisons partie. Et nous pouvons interroger la compétence métropolitaine. Par exemple, pourquoi prévoir purement des centres aquatiques, et pourquoi pas autre chose ?

À partir du moment où on ne va pas avoir non plus des centres aquatiques dans chaque commune, je pense que le sens même de la Compétence Bassin, et ce qu'on y met derrière pour la Métropole, doit être interrogé avec force. Donc ne rentrez pas pour fermer le débat juste sur la question « piscine municipale ou piscine communautaire ? » À un moment donné, il faut réfléchir à quelle piscine d'abord, et quelles compétences à la Métropole ?

M. FRANÇOIS : On est bien d'accord avec cette question, Monsieur Rosmorduc, vous l'avez exprimée parfaitement, je vous en remercie. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Je mettrais un bémol par rapport à ce qu'a dit Cédric Rosmorduc, dans le sens où aujourd'hui, le fait métropolitain oriente fortement. Il est clair qu'il faut avoir une position de principe sur le fait que la gestion doit rester à l'écoute des habitants, et non pas rester sur une logique purement ludique comme on peut le voir sur l'ensemble des piscines qui ont été refaites à ce niveau-là.

Cela étant, pour avoir participé lors du précédent mandat à la question de la piscine municipale, un petit peu comme Alain Garcia d'ailleurs, il y a quand même une production qui a été faite lors du dernier mandat, avec les services qui sont d'ailleurs toujours les mêmes. Donc il aurait été intéressant aussi de pouvoir avoir au moins cette base de discussion puisque des choses ont été avancées. Je ne dirais pas qu'on a perdu trois ans, mais il y a quand même eu des loupés significatifs, sachant que cette piscine se détériore de jour en jour. À chaque fois, c'est toujours un peu compliqué de la maintenir en réalité.

M. FRANÇOIS : Comment peut-on dire qu'on a perdu trois ans, alors qu'on cherche à redresser les finances de la commune ? Et qu'on essaie effectivement de pouvoir, à terme, financer une piscine municipale, ou métropolitaine parce qu'il ne faut pas se l'interdire ?

Comment peut-on dire des choses comme ça, de façon aussi démagogique ? C'est incroyable !

M. JEANNEAU : Mais ce n'est pas démagogique parce qu'en fait la démagogie, elle est plutôt de votre côté. Mais je ne vois pas en fait pourquoi à chaque fois, vous m'agressez comme cela ! À quoi cela vous sert ?

M. FRANÇOIS : Parce que vous nous cherchez !

M. JEANNEAU : Mais non, je ne vous cherche pas ! Je vous pose des questions en fait, qui vous permettent de réfléchir !

M. FRANÇOIS : Vous nous cherchez en permanence !

M. JEANNEAU : Mais non, c'est faux, c'est faux. C'est vous qui le croyez ! Cela étant, je suis content, Monsieur le Maire. Soyez calme !

M. FRANÇOIS : Et vous dites des choses qui sont complètement fausses par moments. Stop ! Mais je suis très calme, alors là je suis tout ce qu'il y a de plus calme !

M. JEANNEAU : Attendez, je termine une chose. Là, je crois qu'il y a une évolution de votre position par rapport à l'emprunt, ce qui avant n'était pas possible. Mais je suis content de l'entendre.

M. FRANÇOIS : Très bien !

M. CONTE : Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est sur « on a perdu trois ans ». Non, on n'a pas perdu trois ans parce que nous avons quand même mis une priorité. Cette priorité, c'est sur les écoles et je vous assure que le patrimoine immobilier de la Ville est très compliqué à gérer, notamment au niveau des écoles, au niveau des équipements sportifs et concernant les équipements sportifs, il n'y a pas que la piscine. Effectivement pour la piscine, je vais vous dire, on croise les doigts, hein ? Parce que tout le monde sait dans quel état elle est.

Donc pour l'instant elle fonctionne, on en prend soin, on fait ce que l'on peut pour qu'elle puisse accueillir en permanence le public, les écoles, le club de natation… Mais la priorité, et là vous voyez que je ne prêche pas pour la piscine, car la priorité a été aussi quand même les écoles. Sur les écoles, nous avions et nous avons toujours un gros travail à faire. Et je suis désolé, mais même l'emprunt, je ne suis pas certain que cela puisse nous permettre de refaire tout ce qui est à faire dans le patrimoine de notre Ville. Notre patrimoine a quand même manqué d'entretien pendant ces dernières années.

M. FRANÇOIS : Pendant longtemps ! Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***sollicite un fonds de concours d'un montant de 140 000 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement de la Piscine municipale de Saint-Pierre-des-Corps.***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens***

2023 09 27 – 16 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour le fonctionnement de la piscine de Saint-Pierre-des-Corps (droit commun)

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5216-5.

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint-Pierre-des-Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement de la piscine municipale de Saint-Pierre-Des-Corps.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens*

M. FRANÇOIS : Donc il s'agit ici du fonds de concours sur le fonctionnement de la piscine en droit commun, pour un montant de 122 454,50 euros. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je vous propose de la passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***sollicite un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement de la piscine municipale de Saint-Pierre-Des-Corps.***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens***

22 023 09 27 – 17 Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour le fonctionnement du Centre Municipal de Santé de Saint-Pierre-des-Corps (droit commun)

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu la Loi n° 2004-809 « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L5216-5.

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération et les montants concernant Saint-Pierre-des-Corps correspondent bien aux inscriptions budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de solliciter un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement du Centre Municipal de Santé de Saint-Pierre-des-Corps.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens*

M. FRANÇOIS : Il s'agit ici du Centre Municipal de Santé (CMS) de Saint-Pierre, en droit commun.

M. CONTE : Oui, en Droit commun, toujours sur le fonds de concours, pour une somme de 122 454,50 euros.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, c'est à la marge, mais mon intervention concerne véritablement le fonctionnement du CMS. En faisant une recherche cet après-midi sur un autre sujet, je suis tombé sur le *Journal Officiel* du 8 septembre dernier où j'ai vu que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps allait recevoir une subvention de 40 866 euros. Donc je m'interroge sur le fléchage de cette subvention au regard du nombre d'emplois à temps plein (ETP) qui est de 16,10 : or je ne vois pas trop où… Disons qu'il ne me semble pas qu'il y ait 16 emplois à temps plein au CMS.

Et ma dernière question, mais vous vous y attendez : quid du deuxième médecin ? Alors, je sais, je connais votre réponse : vous vous en occupez, bien évidemment, c'est ça ?

M. FRANÇOIS : Eh bien je vais vous dire que non, je n'ai pas eu le temps de m'en occuper, voilà !

M. SOULAS : Ah, voilà !

M. FRANÇOIS : Ce sont les services qui s'en occupent. Je ne suis pas derrière tout dans cette Mairie parce qu'autrement, 24 heures ne suffiraient pas.

M. SOULAS : Non, mais quel est le fléchage ? Donc je reviens à ma question.

M. FRANÇOIS : Le fléchage, on peut vous en parler, c'est important effectivement.

M. GÉRARD : Alors déjà, nous avons effectivement reçu cette notification fin juin ou début juillet, au sein des services. Pour l'instant, nous avons questionné les services puisque les 16 Équivalents Temps Plein (ETP) on ne les voit pas.

Voilà, on n'a pas ces ETP au CMS donc pour l'instant, on cherche à avoir des explications sur leur mode de calcul. Après s'ils en ont mis plus, on ne va pas rendre d'argent, hein ! Voilà. Après, là on doit faire le point avec les services et les élus. Mais il a été acté normalement que cette somme allait être redistribuée au personnel du CMS. Alors sous quelle forme et quand ? Cela reste à déterminer en détail, mais en tout cas cette somme ne restera pas dans la caisse générale de la commune.

M. FRANÇOIS : C'est une volonté de l'ensemble de l'équipe. Allez, je propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***sollicite un fonds de concours de droit commun d'un montant de 122 454,50 € auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de l'année 2023, pour aider au fonctionnement du Centre Municipal de Santé de Saint-Pierre-des-Corps.***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens***

2023 09 27 – 18 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire – F2D Poste de police municipale

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu l'ensemble des éléments financiers joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Vu les échanges avec les services du Conseil Départemental 37,

Vu le règlement des subventions départementales au titre du F2D,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de demander une subvention d'investissement au titre du F2D d'un montant de 52 500 € auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour le financement partiel des travaux d'aménagement des locaux de la Police municipale de Saint-Pierre-des-Corps, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	*Montant HT Opération*	*Recettes*	*Montant HT Opération*
Travaux	*270 482,59 €*	*Fond Vert - État*	*58 493,83 €*
dont éligible Fond Vert = 175 044,26 €		*F2D Conseil Départemental*	*52 500,00 €*
		Fond Vert TMVL	*79 744,00 €*
		Ville de Saint-Pierre-des-Corps	*79 744,76 €*
Total	*270 482,59 €*	*Total*	*270 482,59 €*

M. CONTE : Alors, ce coup-ci, c'est une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du F2D pour la somme de 52 500 euros. Avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Pas de question ? Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***demande une subvention d'investissement au titre du F2D d'un montant de 52 500 € auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour le financement partiel des travaux d'aménagement des locaux de la Police municipale de Saint-Pierre-des-Corps, selon le plan de financement ci-dessus***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.***

M. FRANÇOIS : Madame Drapeau sur le règlement des fonctionnements des crèches ?

PETITE ENFANCE :

2023 09 27-19 Mise à jour du règlement de fonctionnement des crèches

Rapporteur : Madame Eloïse Drapeau

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance en date du 11 septembre 2023

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant que le règlement de fonctionnement des crèches doit être régulièrement réajusté pour être conforme à la législation en vigueur et dans un souci de permettre aux familles d'anticiper l'organisation des temps de vacances scolaires, durant lesquelles les structures fonctionnent de façon mutualisée, le règlement de fonctionnement des crèches a été modifié.

Les taux *d'efforts permettant le calcul du tarif pour l'année en cours ont été actualisés. Ont été glissées en annexe les modalités d'ouverture, de mutualisation et de fermeture des crèches. Un calendrier prévisionnel a été mis en place.*

Le règlement de fonctionnement et ses annexes sont joints à la délibération.

L'exposé de Madame Drapeau entendu, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le règlement de fonctionnement et les annexes qui lui sont associées.

Mme DRAPEAU : Donc effectivement il faut mettre à jour le règlement de fonctionnement des crèches, notamment parce qu'une mutualisation des structures est prévue pour les vacances de Noël.

Cela a été discuté en Commission, et je remercie les collègues qui sont venus en Commission pour les échanges intéressants que nous avons eus. Voilà, c'était vraiment un travail collectif, ce qui est très bien, moi j'aime ça ! Et donc je vous propose d'échanger et de délibérer sur ce sujet.

M. FRANÇOIS : Oui, Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Dans un premier temps, je vais sûrement parler au nom de l'ensemble des membres de la Commission. Alors quand même dans un premier temps, la proposition qui nous était faite consistait en une rupture du service public sur la dernière semaine de décembre. Et ce au motif qu'il y aurait peut-être des jeunes en moins. Après réflexion, l'ensemble de la Commission a quand même enfin reconnu qu'on ne pouvait pas se permettre, à Saint-Pierre-des-Corps, d'interrompre ce service public auprès des familles et des jeunes.

Et puis il y a eu aussi un autre sujet qui a été abordé, et je voudrais prendre quelques secondes simplement pour en parler. C'est la question des crèches privées parce qu'au moment où nous avons fait cette Commission, il y a un mois rappelez-vous, nous avons vécu un moment médiatique similaire à celui que nous avons vécu sur les EHPAD, il y a maintenant deux ans. Des enquêtes sont sorties pour pointer à la fois les questions financières et puis parfois, aussi de la maltraitance puisque donc des crèches privées, c'est aussi du business fait sur la Petite Enfance.

Je finis, je finis !

M. FRANÇOIS : Alors ce n'est peut-être pas de la maltraitance, mais un manque de soins.

M. SOULAS : Je vais vous lire quand même ce que dit l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Je pense que cette question-là est quand même importante parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui, on n'a que 35 places dans le secteur public. Et donc sur le territoire, et pas qu'à Saint-Pierre-des-Corps, des mini-crèches se développent.

Et voilà ce que dit l'Inspection Générale, en quatre phrases :

« développement non maîtrisé des entreprises lucratives, augmentant l'inégalité d'accès dans les territoires et entraînant des coûts prohibitifs pour les familles. »

« captation des financements publics par le secteur marchand. Selon l'inspection Générale des Affaires Sociales, les financements publics sont plus abondants pour les gestionnaires marchands, 13 484 euros par place, que pour les gestionnaires publics (12 500 euros). »

Ce que dit encore l'Inspection Générale des Affaires Sociales : ils pointent *« un coût exorbitant pour les familles et une logique enfin de rentabilité, au détriment de la qualité. »*

Donc lors de cette Commission, nous nous sommes interrogés. Alors, évidemment, peut-être que c'est utopique, mais au regard des enjeux qui ont été médiatisés il y a maintenant un mois, et au regard d'une politique de développement des mini-crèches qui semble se mettre en place sur le territoire, avez-vous demandé un audit ? En tout cas, cette Commission a longuement débattu sur cette question des crèches privées et il nous semble quand même qu'aujourd'hui, on ne pourra pas faire l'économie d'un débat au sein du Conseil municipal sur cette question.

Mme DRAPEAU : Alors je suis totalement d'accord avec ce que vous venez de dire. Juste avant le Conseil municipal, j'ai eu une réunion d'urgence dans le cadre de ma délégation départementale avec la CAF, la DTE (Direction du Travail et de l'Emploi) et la Préfecture. Parce que sur le département, il y a actuellement vingt EAJE c'est-à-dire des « Établissements Accueil Jeunes Enfants » qui font l'objet de signalements, à la fois par des familles et par des personnels. Je ne peux pas vous en dire plus parce qu'il y a des procédures administratives qui vont se faire prochainement, qui sont en cours.

En parallèle Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et de la Famille, a demandé aussi aux collectivités de faire remonter à l'échelle nationale toutes les problématiques rencontrées. Donc sur le département, il y a 164 EAJE, dont une bonne partie en prestations « Accueil Jeune Enfant » : sur ces structures-là la CAF n'intervient pas puisque ce sont les collectivités qui sont mandatées pour des contrôles et qui mandatent des opérateurs de grands groupes.

Alors que pour les crèches municipales et de type associatif, celles-ci fonctionnent en « prestations de services unis CAF ». Et là, le département via la PMI (Centre de Protection Maternelle et Infantile) et la CAF font des contrôles. Mais donc oui, moi, je sais que s'il y a des structures privées souhaitant s'installer sur notre ville, eh bien je serai très regardante sur les projets d'établissement et les projets de fonctionnement. Et il y a un passage en Commission, absolument : puisque nul n'est censé ignorer l'actualité. Il y a encore eu un article dans *La Nouvelle République* la semaine dernière sur un groupe « petite enfance » avec des signalements de personnels et de familles. Cela ne devrait pas exister. Enfin je veux dire que voilà, ce n'est pas possible.

M. FRANÇOIS : Et c'est toujours du privé ?

Mme DRAPEAU : À chaque fois, ce sont des structures privées en prestation « Accueil Jeune Enfant ». Donc concernant toutes nos crèches privées dont on a permis l'ouverture sur la Ville, eh bien, peut-être qu'à un moment donné, il faudra se questionner si on en accepte d'autres ou pas ?

M. FRANÇOIS : Non, et puis il faut aussi surveiller de près les structures qui sont en place.

Mme DRAPEAU : Alors ça, ce sont deux choses différentes, il ne faut pas tout mélanger. Mais nous, c'est notre rôle de surveiller et d'avoir un œil.

M. JEANNEAU : Je mettrais un petit bémol par rapport à ce que dit Michel Soulas, mais je pense qu'Eloïse Drapeau l'a évoqué aussi. Dans le privé en fait, il n'y a pas que du privé pur qui se place dans une logique purement capitalistique. On a aussi du privé qui est en forme de SCOP, ce qui existe d'ailleurs sur notre territoire. Il y a aussi du privé associatif, donc je pense qu'on ne peut pas tout mélanger globalement dans un seul ensemble, en disant « le grand capital, ce n'est pas bon », etc.

En revanche, en tant qu'acteurs du territoire, il faut permettre que différentes structures associatives, SCOP, etc., puissent exister. Je pense que vous avez soutenu dernièrement l'opération de Cispeo, qui est une bonne chose. Après, alors on ne sait pas ce qui s'est passé, mais nous avons vu qu'en Commission Urbanisme, vous autorisiez le fait d'avoir un bâtiment avec une crèche privée à l'intérieur : il n'y a pas eu de remontée par rapport à cela. Mais attention, parce que nous avons eu le cas avec [inaudible] [3 h 31 min 12 s] et d'autres. Donc où en êtes-vous à ce niveau-là, d'ailleurs ? Il n'a pas écouté la question !

M. FRANÇOIS : Mais je laisse Mme Drapeau répondre.

M. JEANNEAU : Non, c'était au Maire que je posais la question.

Mme DRAPEAU : Moi, s'il y a d'autres projets d'installation de structure Petite Enfance, mais sans prestation « Accueil Jeune Enfant » sur la ville, eh bien je ne suis pas au courant.

M. JEANNEAU : Ben écoutez, nous avons eu une Commission générale sur un projet d'un bâtiment avec une crèche privée dedans. Donc quelle est la position du Maire par rapport à cela ? S'agit-il d'une position différente de celle de la Conseillère Départementale qui se trouve être Eloïse Drapeau ? Ou pas ?

M. FRANÇOIS : Elle n'est pas différente. Nous serons très regardants sur les structures qui vont être mises en place !

M. JEANNEAU : Non, mais être « très regardant », qu'est-ce que cela veut dire ?

M. FRANÇOIS : Mais elle vous a répondu : qu'est-ce que vous cherchez ? Vous cherchez la faille dans l'équipe !

M. JEANNEAU : Je ne cherche pas ! Mais arrêtez un peu ! Je pose des questions pour que tout le monde soit au clair par rapport à ça.

M. FRANÇOIS : Non, mais c'est exactement ça, franchement !

M. JEANNEAU : Non, pas du tout, vous vous trompez ! Heureusement qu'Eloïse Drapeau écoute et qu'elle a apporté une réponse intelligente.

Mme DRAPEAU : Pour Reality oui en effet, je suis au courant. Mais je n'ai pas eu le règlement de fonctionnement ni le projet d'établissement.

M. JEANNEAU : Oui, mais en fait, le problème, c'est qu'on inverse la chose, c'est-à-dire qu'on autorise d'abord l'urbanisme à permettre à ce qu'il y ait une crèche. Et après seulement, on peut retirer l'autorisation, mais dans ce cas, on aura une cellule commerciale vide si jamais la crèche n'est pas acceptée.

Or cela aurait dû d'abord être vu en urbanisme en se disant qu'on a sur un territoire un besoin en termes de crèche. Donc accepte-t-on que ce promoteur immobilier s'installe ? Et accepte-t-on qu'après, il puisse éventuellement installer… Parce que c'est une holding, hein ? Donc vous avez l'immobilier qui arrive et puis à l'intérieur, vous avez une crèche qui se met dessus parce que c'est quand même intéressant de mettre une crèche. En fait tout cela doit être réfléchi d'un point de vue urbanistique, et on a la preuve que ça ne fonctionne pas aujourd'hui.

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas du tout ce qui a été présenté. D'abord, il me semble qu'il y a en plus une articulation intergénérationnelle.

Mme PERSIANI : Exactement !

M. FRANÇOIS : Et en plus, cela a bien été présenté en Commission, et on nous en fait le reproche encore ce soir ! Merci, Monsieur Jeanneau, je n'ai pas de commentaires à faire. Aucun ! Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, je voudrais simplement que mes propos ne soient pas mal compris. Je parlais des crèches qui ont un modèle économique marchand. Je ne parle pas des associations, donc j'ai vraiment ciblé mon propos sur les entreprises qui font du business sur la Petite Enfance.

Le deuxième point, c'était l'alerte que nous souhaitions porter dans cette Commission, pour qu'on soit vigilant : c'est vrai que la dernière fois, vous nous avez présenté un projet immobilier où le principe d'une mini-crèche a tout de suite été débattu… Ou en tout cas il a tout de suite été donné comme

information. Donc le point de vigilance que nous souhaitions avoir lors de cette Commission, c'était de dire qu'il y a des investigations, en tout cas des enquêtes en cas de remontées et il faut qu'on soit vigilants : effectivement j'ai entendu ce qu'a dit Madame Drapeau. Car ce modèle économique marchand, qui est peut-être en train de se développer à Saint-Pierre-des-Corps comme dans d'autres territoires, devra à terme nous interroger en tant qu'élus parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui, il y a des dérives. Et je ne vois pas pourquoi Saint-Pierre-des-Corps serait à l'abri de ces dérives. Donc il faut être très vigilant sur cette question-là, voilà.

M. FRANÇOIS : Mais en fait, je m'étonne que ce soit une question de classification privée ou publique, parce que les cas de maltraitance, on en voit aussi dans le public, hein, il faut faire attention. Donc il faut être vigilant sur l'ensemble des structures d'accueil de l'enfance, sur l'ensemble des structures d'accueil de l'enfance, y compris les ALSH.

Mme DRAPEAU : Ce qu'il y a, c'est que sur les structures publiques de type municipal ou associatif, ou en prestation de service unique, il y a toute une armada de contrôles qui existe. Cependant, pour les structures privées, non, il n'y a pas de contrôles. Les moyens ne sont pas les mêmes.

M. FRANÇOIS : Le législateur doit intervenir !

Mme DRAPEAU : C'est pour cela que la ministre Aurore Bergé a demandé aux collectivités, notamment départementales, de faire remonter les signalements émanant de structures en prestation « Accueil Jeune Enfant », et de structures privées de grands groupes, voilà.

M. FRANÇOIS : Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Oui, moi je pense quand même que le public et le privé, ce n'est pas du tout la même chose…

M. FRANÇOIS : Oui, on vient de le dire. Il n'y a pas de souci.

Mme LENOBLE : Voilà, on est bien d'accord. Donc moi ma question porte par exemple sur les tarifs : a-t-on des éléments de comparaison ? Moi je ne les connais pas, entre les structures publiques de Petite Enfance et les structures privées.

Et donc pour finir, que fait-on pour chercher à créer de nouvelles places dans les établissements publics de crèche ? On a parlé de la crèche intergénérationnelle qui était prévue à la RPA, enfin elle ne s'appelle plus comme cela maintenant, c'est la Résidence Autonomie… Donc voilà, que fait-on pour cela ? Parce que notre souci à nous, je crois, dans une collectivité territoriale ou locale, c'est bien de développer le service public. Il me semble qu'on en a parlé tout à l'heure, et on sait que c'est quand même cela qui garantit le fait qu'il y ait moins d'inégalités, etc.

Mme DRAPEAU : Alors concernant les crèches publiques et associatives en prestations de service unique, nous sommes plafonnés par la CAF à 1 euro de l'heure au maximum, si je ne me trompe pas. Enfin il faut vérifier le chiffre. Cependant, pour les crèches privées en prestation « Accueil Jeune Enfant », nous sommes sur des tarifs bien au-delà, tout dépend des gestionnaires : ça peut être différent d'un gestionnaire à l'autre. Et on pourra échanger là-dessus en Commission aussi si vous le souhaitez.

M. FRANÇOIS : Oui, je pense effectivement que c'est une bonne intervention, de reporter ça à une Commission ultérieure. Je pense que c'est effectivement nécessaire. Oui, Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : C'est juste une petite remarque : je pense que sur le tableau de la page 38, il y a peut-être une erreur sur la mutualisation. Moi j'avais compris que la mutualisation pour la semaine des congés de Noël, du 26 décembre au 2 janvier, se faisait sur la crèche Pataploum et pas sur Farandole.

Mme DRAPEAU : J'ai le compte-rendu de la Commission sous les yeux…

Mme GROSLÉRON : Non, mais je parle d'une erreur dans la délibération.

Mme DRAPEAU : Il me semble que c'est sur Pataploum ?

Mme GROSLÉRON : Oui, oui.

Mme DRAPEAU : Oui, donc là, je redemanderai aux services, mais…

Mme GROSLÉRON : Donc le tableau, il n'est pas bon là…

Mme DRAPEAU : Je vais vérifier cela.

M. FRANÇOIS : On a bien noté votre remarque Madame Grosléron. Et on retravaille la question. Promis.

Mme DRAPEAU : C'est Pataploum qui reste ouvert.

M. FRANÇOIS : C'est bien noté, Madame Gounot ?

Mme GROSLÉRON : Oui, mais à côté, c'est indiqué « Farandole ouvert »…

Mme DRAPEAU : On va vérifier.

Mme GROSLÉRON : Oui, parce que je pense que là, il y a une erreur.

M. FRANÇOIS : Monsieur Gérard, c'est bien noté ? Madame Lenoble, vous souhaitiez encore intervenir ?

Mme LENOBLE : J'ai une remarque sur le règlement page 7, avant-dernier paragraphe : je trouve que c'est très positif de voir que *« pour les familles sollicitant un accueil dans une optique de socialisation de l'enfant, mais n'étant pas liées à des contraintes de formation ou d'emploi, l'accueil sera proposé comme préconisé dans le rapport Stratégie Premiers Pas, sur la base de quatre demi-journées par semaine. »* Je trouve très important de continuer d'offrir des places aux familles qui n'ont pas forcément de travail, mais pour lesquelles parfois, c'est encore plus important pour leurs enfants d'être en contact.

Alors ma question, c'est qu'il est fait état à la page 11, en fin de page, de difficultés à respecter parfois le contrat par des familles. C'est pourquoi, *« si le contrat n'est pas respecté par la famille, la directrice de la structure peut être amenée à renégocier, etc.… »* Je voulais savoir si c'était quelque chose de fréquent ça, à votre connaissance, dans certaines familles…

M. FRANÇOIS : On peut peut-être parler de cela en Commission plus tard, Madame ? Je veux bien que vous attendiez des réponses à vos questionnements, mais…

Mme LENOBLE : Si Madame Drapeau a la réponse…

M. FRANÇOIS : Mais je pense que c'est le sujet, c'est vraiment sur…

Mme LENOBLE : Ben il touche un peu ce dont on va discuter après…

M. FRANÇOIS : C'est vrai, oui. Mais plutôt…

Mme LENOBLE : Mais je vois bien que cela vous…

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas ça, mais bon, il y a des contraintes hein, je veux dire…

Mme DRAPEAU : Non, en fait c'est à la marge. En revanche, sur les vacances de Noël, il y a quelques familles quand même qui demandent une place et finalement ne viennent pas. Mais ça reste à la marge, quand même.

M. FRANÇOIS : Voilà, d'autres questions ? Oui, Madame Kendri.

Mme KENDRI : Oui, je voulais savoir quels seront les modes de communication employés vers l'extérieur puisqu'apparemment, tout cela cause quand même une diminution du nombre de places dans les crèches. On passe de 30 à 22, c'est ça ? Si, à un endroit, il y a marqué une diminution de places de 30 à 22.

Mme DRAPEAU : Non, cela porte uniquement sur la mutualisation durant les vacances de Noël.

Mme KENDRI : OK et donc du coup, est-ce que vous envisagez de faire une publicité sur le Facebook de la Ville, auprès des associations locales ? Et puis effectivement vous mentionnez bien les enfants dont les parents ne travaillent pas, mais qui ont besoin de souffler un petit peu, et peut-être de faire d'autres choses… Et puis l'enjeu, c'est surtout de donner accès pour la première fois aux enfants à une forme de collectivité, avant de les faire entrer à la maternelle, ce qui n'est pas évident !

Mme DRAPEAU : Une communication a été faite dans *La Clarté*. Non, pas dans le dernier numéro, mais dans celui d'avant. Cela a porté sur tous les dispositifs Petite Enfance, y compris La Kaz à Ti'Moun, Méli-Mélo, même la crèche privée d'ailleurs, on l'a mise aussi dans l'article. Et aussi les assistantes maternelles.

Mme KENDRI : On sait qu'il ne s'agit pas d'un besoin propre à notre commune, il y a vraiment ce besoin dans toute la France, il y a cette recherche de place. Et moi, c'est vrai que ce développement du côté du privé, qui ne sera pas du tout aux mêmes tarifs, m'inquiète. Et puis l'enjeu, c'est aussi de donner aux enfants leurs chances, à tous !

M. FRANÇOIS : Très bien, je vous propose de voter cette délibération. Non, s'il vous plaît, pas de commentaires sur le vote des élus de l'opposition !

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 30 voix pour et 2 voix contre (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), approuve le règlement de fonctionnement et les annexes qui lui sont associées.

2023 09 27-20 Candidature à l'appel à projet « Fonds d'Innovation Petite Enfance » (FIPE)

Rapporteur : Madame Eloïse Drapeau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'appel à candidatures émanant des services de l'État et de la CNAF en date du mois de juin 2023

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance en date du 11 septembre 2023

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

L'appel à projet relatif au fonds d'innovation petite enfance paru en juin 2023, porté par la CNAF, la Direction générale de la Cohésion Sociale et la Délégation Interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, qui permet la mise en place de démarches innovantes et s'appuie sur le rapport « Premiers pas ». Projets portés sur la période 2024-2026

Un projet déposé par le service petite enfance (PPE) s'articulant autour d'un parcours d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans n'ayant jamais connu de mode d'accueil, en amont de leur scolarisation. En parallèle une démarche complémentaire est faite auprès de l'Éducation Nationale pour le financement d'ateliers passerelles, qui seraient complémentaires à ces parcours.

Estimation du Coût global du projet pour 2024 : 109 475 euros pour un an.

Aide CAF/État FIPE : 87 580 euros (pour l'animation des ateliers d'éveil)

Participation ville : 21 895 euros (pilotage du dispositif, sur les moyens en personnel actuels du service petite enfance)

L'exposé de Madame Drapeau entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le projet déposé dans le cadre de l'appel à candidatures*
- *d'autoriser la poursuite du projet et la signature de tout document (conventions…) qui pourrait lui être associée, s'il bénéficie des fonds sollicités au titre du FIPE*

Mme DRAPEAU : Donc la collectivité a répondu à l'appel à projets de fonds d'innovation Petite Enfance, pour aller chercher des crédits auprès de différents partenaires. Nous avions aussi échangé sur ce sujet en Commission.

La réponse est prévue pour le 15 octobre et bien sûr, vous en serez tous informés. J'ai échangé avec le service, car on s'est demandés si on y allait ou pas : et puis finalement, nous tentons la démarche. On répond à l'appel à projets, et on verra ce que cela donne.

Ce que je peux vous dire, c'est aussi que si le projet est accepté, ce sera vraiment un travail transversal entre tous les services concernés : Petite Enfance, service scolaire, réussite éducative, Politique de la Ville… Voilà, nous allons vraiment avoir quelque chose d'assez transversal.

M. FRANÇOIS : Exactement, je trouve que c'est une excellente chose. Oui, y a-t-il des questions, Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Oui, d'abord un commentaire, parce que je salue ce projet. Ce projet me touche énormément parce que cela fait partie de mes batailles, un peu durant toute ma vie en tant qu'enseignante. Je pense que c'est un projet très intéressant. Il correspond à la réalité de la ville et d'abord, il est très bien monté. Je trouve que la manière dont les choses sont dites est très précise, voilà, donc la réalité de la ville justifie pleinement ce projet.

Moi je voudrais dire qu'il n'y a pas d'égalité entre les enfants lors de leur arrivée à l'école. C'est donc un enjeu absolument décisif pour faire diminuer les inégalités, car la première entrée à l'école, j'en suis persuadée, conditionne complètement le devenir scolaire de l'enfant, mais aussi, au-delà, son devenir personnel. Et quand on parle de première entrée en socialisation, eh bien là, dans ce projet, il est question d'y associer les familles. Donc il y a tout un travail sur la parentalité qui est absolument essentiel dans la population visée. D'ailleurs je pense que ce projet est très intéressant aussi parce qu'il s'adresse notamment aux enfants qui ne bénéficieront jamais de lieu d'accueil ou collectif, avant l'entrée à l'école maternelle…

Aujourd'hui, on parle beaucoup de harcèlement, on entend des choses terribles, on entend le plan du gouvernement : alors on ne peut pas aller contre, mais on peut se demander comment celui-ci sera mis en place. Moi je pense qu'il faudrait éviter qu'on arrive à des choses aussi terribles que celles dont on entend parler dans l'actualité. Et pour cela, je crois que ce projet-là a beaucoup d'incidence parce que la question de l'estime de soi, la question d'une entrée positive en socialisation est très importante, pour le devenir du comportement de l'enfant.

Voilà, donc moi, je voudrais saluer ce projet et ma préoccupation, c'est qu'en fait on voit bien par exemple pourquoi les passerelles ont été arrêtées alors qu'elles avaient été instaurées auparavant. C'est parce que la Réussite Éducative a changé ses orientations et donc les passerelles n'ont pas été poursuivies. Et donc là encore, la question c'est la nécessité du droit commun sur les collectivités locales : parce que si on avait le droit commun, si on avait les moyens de l'Éducation Nationale, et les moyens pour faire vivre mieux et avoir plus de personnel, on n'aurait pas eu besoin d'arrêter ces passerelles. Et donc ma question est la suivante : si on n'obtient pas les subventions ici, que se passe-t-il ?

Mme DRAPEAU : Alors effectivement, c'est une discussion que j'ai eue avec Monsieur Da Silva, avec Anne Lefrançais et Rachel Belin sur ce sujet. Si toutefois nous ne sommes pas retenus, ce qui peut arriver aussi, eh bien voilà, on fera en interne tout ce que l'on pourra pour maintenir quand même *a minima* ces passerelles.

M. FRANÇOIS : On fera tout pour y parvenir. Merci de votre regard positif et honnête sur cette délibération, Madame Lenoble !

Mme LENOBLE : Juste pour faire un commentaire sur l'Éducation Nationale : je vois bien que vous demandez 11 000 euros, mais franchement, on n'a jamais obtenu 1 centime d'euro ! Et tout ce qu'on a fait concernant les passerelles, nous l'avons fait bénévolement, je le dis !

M. FRANÇOIS : Très bien.

Mme LENOBLE : Donc j'espère…

M. FRANÇOIS : C'est noté, je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

***le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour)* :**

- ***approuve le projet déposé dans le cadre de l'appel à candidatures***
- ***autorise la poursuite du projet et la signature de tout document (conventions…) qui pourrait lui être associée, s'il bénéficie des fonds sollicités au titre du FIPE***

2023 09 27-21 Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire relative au Relais Petite Enfance (RPE)

Rapporteur : Monsieur Olivier CONTE

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 19 septembre 2023,

Vu l'avis de la commission petite enfance en date du 11 septembre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

Le Département, comme la CAF contribue au co-financement du Relais. Cela implique la signature d'une convention de partenariat entre le Département et la Ville, jointe à cette délibération.

Cette convention précise les engagements respectifs du Conseil Départemental et de la ville, concernant le fonctionnement des Relais Petite Enfance. La convention précise notamment les missions du Relais Petite Enfance, tant dans son rôle d'information des familles, que dans l'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles et des/ candidats à l'agrément.

Elle précise également les modalités d'attribution de la subvention apportée par le Conseil Départemental et le suivi, l'évaluation, le contrôle des actions menées dans le cadre du Relais Petite enfance. Pour 2023, la subvention attendue est de 6 000 euros.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département.

M. FRANÇOIS : La prochaine délibération devait être présentée par Monsieur Brimou, absent. Donc Monsieur Conte, on vous laisse la parole ?

M. CONTE : Oui, c'est moi qui vais la présenter. Pour explication, Madame Drapeau ne peut pas prendre part au vote, du fait de sa casquette de Conseillère départementale.

Il s'agit du renouvellement de la Convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, relative au relais Petite Enfance. Donc c'est tout simplement pour le renouvellement de la Convention qui est passée entre le Département, la PMI, etc.

M. FRANÇOIS : Avez-vous des questions ? Ah, je précise que sur la Convention, vous avez le nom de Jean-Gérard Paumier qui apparaît en signature, mais évidemment, il sera changé, je voulais vous le préciser.

M. CONTE : Non, mais en fait, ce sera signé avant.

M. FRANÇOIS : Ah, ce sera signé avant son départ ?

M. CONTE : Tout à fait.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département.

Madame Eloïse DRAPEAU n'a pas pris part au vote.

M. FRANÇOIS : La parole est à Madame Persiani, sur la vente à la société Pierreval d'une emprise de terrain à La Morinerie.

URBANISME :

2023 09 27-22 Vente à la société Pierreval Aménagement ou toute autre société s'y substituant, d'une emprise de terrain de 7,511 m² environ, issus des parcelles cadastrées AM 91P, 92P, 102P, 141 182 P, et 239P au prix de 346 000 €

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Madame PERSIANI informe l'assemblée que la Commune possède des terrains sur le secteur de la Morinerie sur lesquels un permis d'aménager vient d'être autorisé au profit de la société Pierreval, pour la création de 33 lots à bâtir et 2 îlots.

La société Pierreval Aménagement, dont le siège se situe 1 rue Pierre et Marie Curie 22190 PLERIN, sollicite la Commune afin qu'elle lui cède une emprise de 7,511 m² environ,

VU l'estimation des domaines,

VU le Permis d'Aménager n° 037 233 22 00001 délivré le 27 mars 2023,

VU l'offre d'achat présentée par la société Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,

VU l'avis de la commission d'urbanisme en date du 17 avril 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre la ville de Saint-Pierre-des-Corps et la société Pierreval Aménagement, pour lui vendre une emprise de terrain de 7,511 m² environ issue des parcelles cadastrées AM 91p, 92 p, 102 p, 141, 182 p et 239 p au prix de 346 000 euros, dans les conditions figurant dans l'offre d'achat de Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de vendre à la société Pierreval Aménagement ou toute autre société s'y substituant, une emprise de terrain de 7,511 m² environ issue des parcelles cadastrées AM 91 p, 92 p, 102 p, 141, 182p et 239p au prix de 346 000 euros dans les conditions figurant dans l'offre d'achat de Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,*

- *d'inscrire cette recette au budget général,*

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.*

L'arrivée d'Amin BRIMOU au cours de ce point porte à 24 le nombre d'élus présents. Le nombre de votants reste inchangé, à 32.

Mme PERSIANI : Nous en avions déjà parlé la dernière fois. Pour rappel, ce projet remonte à une dizaine d'années. Un architecte et un paysagiste ont bien sûr travaillé sur le projet, mais aussi sur un règlement de lotissement pour encadrer l'intégration et la qualité, afin de concevoir des bâtiments conformes et bien intégrés.

Initialement comme je vous dis, c'est un projet qui date d'une dizaine d'années. Il y avait 120 logements, mais aujourd'hui cela a baissé puisqu'on est à 63 logements à peu près. Donc je vous propose de voter cette délibération pour vendre ces terrains à la société Pierreval.

M. FRANÇOIS : Je vous informe que vous avez une note de présentation extrêmement précise sur cette délibération. Avez-vous des questions qui n'auraient pas trouvé réponse dans cette note de présentation ? Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Ce ne sont pas des questions, mais c'est un positionnement. Nous avons déjà exprimé notre désaccord lors du dernier Conseil sur cette vente, et ce n'est pas la note de présentation qui nous fera changer d'avis.

D'ailleurs, cette note ressemble davantage à un plaidoyer qu'à une information… je dirais réelle, hein ? La note énonce des faits, mais sans les démontrer. Par exemple à la fin du deuxième paragraphe, il est dit *que « le projet permet de renforcer les liaisons douces Nord-Sud »*. Mais moi je ne vois pas trop comment dans ce projet-là, on va renforcer les liaisons Nord-Sud ?

La note présente aussi des arguments pour des logements en plus. Bien sûr c'est l'objectif, mais on ne se soucie pas de l'environnement actuel. Or nous l'avons déjà dit la dernière fois : le transport n'est pas tout à fait là. La partie « école » n'est pas au point non plus. Il n'y a pas de services, enfin voilà.

Je vois bien que c'est l'argument financier qui l'emporte sur le reste, puisqu'on ne prend en compte que les deux éléments suivants : d'une part le fait qu'on va vendre des terrains et donc récupérer de l'argent, et d'autre part le fait que les futurs propriétaires paieront une taxe foncière, c'est aussi un objectif.

Enfin dans cette note, au paragraphe 4 intitulé « un projet en accord avec le PPRI », il n'est fait aucune mention du fait que cette zone est un espace privilégié d'écoulement en cas de surverse contrôlée. J'en ai déjà parlé la dernière fois, donc quand on parle du PPRI, on pourrait au moins évoquer cette zone d'écoulement : donc prétendre que ce projet « est en accord avec le PPRI » me paraît plutôt incongru.

Donc nous voterons contre cette délibération.

M. FRANÇOIS : Très bien. On a noté vos remarques. Y a-t-il d'autres demandes de remarques ? Madame Lenoble.

Mme LENOBLE : Alors moi, je suis habitante de l'est de Saint-Pierre, et je connais bien l'association Collectif Est de Saint-Pierre puisque j'en suis membre. Je ne dis pas que cette association représente l'ensemble des habitants, bien évidemment, non. Mais ce qu'il me semble important quand même de dire ici, c'est que cette association est plutôt favorable à ce que ce projet aboutisse avec l'idée que derrière, il y a le projet de dynamiser ce quartier et de lui redonner vie.

Pour autant, il n'est pas question de faire n'importe quoi. Moi j'ai lu attentivement votre présentation. J'ai relu le PLU, j'ai regardé le PPRI, donc effectivement, je pense qu'on est en accord avec le PPRI. Moi j'ai une vraie question quand même, pourquoi n'avez-vous pas gardé l'idée de ne pas imperméabiliser les sols, en mettant notamment les logements sur pilotis comme c'était le cas précédemment ? D'autant que si j'ai bien compris, l'architecte est toujours le même : donc alors ça c'est une vraie question. Enfin c'est une question importante parce que je ne souhaite pas du tout qu'on fasse n'importe quoi, et les considérations environnementales soulevées par Béatrice Grosléron sont réelles. Mais il y a quand même une attente dans ce quartier.

D'autre part nous sommes aussi très attachés, dans le quartier, à garder l'école Joliot-Curie, et il nous semble important d'avoir ces logements qui viendront aussi donner du corps à l'idée de maintenir cette école dans ce quartier-là. Mais voilà, la question c'est celle de l'imperméabilisation et puis

surtout Monsieur le Maire, quel est votre projet ? On a besoin de savoir un petit peu parce qu'une construction de logements comme ça peut sembler importante. Mais si cela ne s'inscrit pas dans le cadre d'un projet global, d'une vision pour ce quartier, alors ça ne nous semble pas être une solution non plus, de poser un lotissement comme ça ! Alors oui il y a Tokaï, donc voilà, c'est bien, ça fait venir des habitants, mais quelle est la vision pour ce quartier ?

M. FRANÇOIS : Je réponds à votre première question, qui était de demander pourquoi nous n'avons pas continué sur des maisons en pilotis. En fait, vous savez que nous voulons quand même que ces logements soient accessibles, abordables… Et en montant des opérations sur pilotis tel que c'était prévu, le surcoût était de plus de 30 % et l'opération, financièrement, n'était pas viable. Voilà pourquoi ça s'est passé ainsi, et vous pourrez en parler avec l'architecte. Je crois que c'est Monsieur Montandon : vous pourrez en parler avec lui, l'interroger ou l'appeler et vous verrez qu'il vous tiendra exactement les mêmes propos que je viens de tenir devant vous.

En ce qui concerne la dynamique de ce quartier, oui je pense qu'il est nécessaire de développer une certaine dynamique dans ce quartier. Notamment parce que nous avons des équipements, notamment parce que nous avons aussi des transports : quoi qu'on dise, il y a un passage de bus. Nous avons un collège, nous avons une école primaire, qui comprend donc à la fois la maternelle et l'école élémentaire. Donc nous partageons la vision que vous aviez dans le précédent mandat : c'est-à-dire qu'on pense qu'il faut réaménager cet espace de La Morinerie, sans pour autant faire n'importe quoi. Vous avez vu dans le programme que la place laissée à la végétalisation est extrêmement importante.

Donc nous serons effectivement dans cette logique d'aménagement sur ce quartier. En pensant bien sûr que si nous amenons des habitations, il faut aussi amener des services et refaire des voiries. Tout cela, c'est un plan qui est vaste, qui ne va pas se faire du jour au lendemain, qui ne se fera pas pendant notre mandat, c'est certain, mais qu'il faut prévoir dans les 10 ou 15 ans à venir. Voilà, Madame.

Mme PERSIANI : Je veux juste rajouter, justement, que le projet a été monté, au niveau architectural, après le passage du paysagiste. Vous avez un plan avec tous les arbres. Un relevé a été effectué de tous les arbres présents sur le site et qu'il fallait conserver : cela a été la base.

Et une convention a été élaborée avec un paysagiste et un architecte, justement pour conserver cette végétation et prévoir un lotissement qui soit de qualité, qui va vivre et traverser les années. Et c'est pareil pour tout ce qui va constituer la végétation : on nous avait fait une proposition sur les différents types d'essences d'arbres. Donc voilà : c'est un projet qui est réfléchi et travaillé.

M. FRANÇOIS : Alors j'ai vu d'abord Monsieur Rosmorduc. Ensuite j'ai vu Monsieur Jeanneau, et ensuite Monsieur Soulas.

M. ROSMORDUC : C'est juste pour dire que là, je souscris aux arguments soulevés par Béatrice Grosléron juste avant. Je ne reviens pas sur l'incohérence entre ce projet-là et vos arguments sur votre politique affichée de modification du PLU : vous faites le contraire de ce que vous revendiquez… Eh oui, ce n'est pas la peine de « balayer » comme ça parce que parfois, vous êtes d'accord avec nous ! Donc je veux dire qu'il faut que ça imprime pour qu'ensuite vous puissiez prendre les actes qui vont avec ce que vous dites…

Sinon 60 logements pour dynamiser un quartier… Je pense qu'on fait de l'urbanisme à l'envers. Normalement, on commence par les équipements et ensuite on intervient. En revanche se dire qu'on y va avec 63 logements, sachant que cela va faire x2 pour le nombre de voitures, et puis « on verra » quand on aura l'argent pour faire les chaussées, les équipements, etc. Eh bien je pense que ce n'est pas du tout une bonne idée et qu'on doit réfléchir aux équipements avant. Vous n'avez même pas fini l'étude, ou alors elle ne nous a pas été donnée, je crois, sur le sort de l'école Joliot-Curie : que fait-on et à quel prix ? Eh bien que nenni ! Allez zou ! On met des logements… Super ! Pas d'école, pas

de chaussée, pas de trucs comme ça. Encore une fois, hein, on parle d'un projet censé faire vivre un quartier, faire vivre une école…

Je souscris complètement à la volonté de garder le groupe scolaire Joliot-Curie. Nous sommes contents d'entendre que c'est le cas pour vous aussi, Monsieur le Maire, puisque je rappelle que l'adjoint en charge de la délégation nous parlait de faire de gros regroupements parce que « c'était plus rationnel », et que vous y réfléchissiez… Donc peut-être que si vous arrêtez avec cette lubie de faire un énorme groupe scolaire pour regrouper tout le monde, et que finalement vous maintenez des petits équipements de proximité, eh bien c'est un point sur lequel tout le monde sera d'accord.

Il y a d'autres moyens pour gérer la pérennité d'un établissement scolaire : il y a la sectorisation, il y a la revalorisation des quartiers existants… Plutôt que de construire sur des espaces vierges de toute construction. Donc honnêtement, si vous pensez densifier les équipements pour faire vivre ce quartier, ce serait bien de nous dire sur quels espaces vous envisagez de développer des équipements : serait-ce sur de nouveaux espaces, aujourd'hui vierges de toute construction ? Et quel type d'équipement envisagez-vous pour satisfaire aux besoins de ces nouveaux habitants ?

Si vous n'avez pas de réponse aux questions « où ça va se passer ? » et « Quels types d'équipements ? », eh bien cela signifie qu'honnêtement, on est encore une fois dans une incantation. Vous n'avez pas de projet réfléchi en termes d'urbanisme. Il nous faut savoir où sont les équipements et où sont ces choses-là.

Ensuite sur l'enlèvement des pilotis, vous parlez de l'économie du projet et de l'économie générale. C'est important dans un projet d'avoir une économie générale. Mais pour autant, on n'enlève pas des contraintes d'urbanisme pour satisfaire à une demande de prix ! Le prix d'un terrain, il se fait en fonction de ce qu'on peut y faire. Je veux dire qu'à un moment donné, quand on a un vendeur qui dit « moi, mon terrain c'est 300 000 euros »… Eh bien non, si on ne peut y faire qu'une maison, alors ce n'est pas vrai, ça ne vaut pas 300 000 !

Voilà donc la réalité du marché, elle ne s'adapte pas en enlevant les contraintes, en faisant sauter les verrous, mais on doit avoir une exigence de foncier. Un terrain a une valeur par rapport à ce qu'on peut en faire, et non pas le contraire. Sur ce, je vais m'arrêter là pour l'instant.

M. FRANÇOIS : Alors non, nous n'avons pas enlevé de contraintes, puisque le PPRI s'impose à tout le monde Monsieur, même dans ce quartier ! Et la construction des futures habitations sera soumise à un PPRI qui est un plan très strict. Donc ne dites pas que nous allons enlever les contraintes. Sur la proximité, vous dites qu'il faut qu'on garde cette école : mais si vous pensez qu'il faut garder cette école, je pense qu'il faut aussi amener de la population autour de cette école pour la faire vivre, je pense que c'est important ! Plutôt que de déplacer les enfants en permanence du centre-ville vers Joliot-Curie : je pense que cette option aurait moins de sens que d'essayer de peupler autour de cette école. Après, si on ne partage pas la même idée, eh bien tant pis, c'est comme ça, voilà !

Mme PERSIANI : Et je veux juste rajouter quelque chose : justement, je vous disais que le projet remonte à une dizaine d'années, et nous sommes passés de 120 logements à 60, c'est-à-dire qu'il y a de l'accession à la propriété. Il y a VTH dessus qui va construire deux îlots avec des appartements. Et en fait nous répondons à une demande des Corpopétrussiens qui est de pouvoir s'offrir une maison à des tarifs accessibles. On répond à cette demande-là.

Alors effectivement, tout de suite, on ne va pas vous dire qu'il y aura tel ou tel équipement. Mais je crois qu'il y a sept ans de cela, quand vous aviez doublé le projet, personne n'y avait pensé… Et au contraire, nous, ce qu'on veut, c'est conserver l'école. Nous voulons développer le secteur, il ne faut pas oublier qu'au fond, il ne manque pas beaucoup de choses là-bas : on a des commerces, et il y a plein de choses qui vont venir.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, ensuite Monsieur Soulas et après, Monsieur Rosmorduc pour le petit mot de la fin !

M. JEANNEAU : Une petite question : vous avez parlé d'accession à la propriété, mais là en fait on parle plutôt de permis d'aménagement… Et le permis d'aménagement, ce n'est pas de l'accession à la propriété. Donc où se situe l'accession à la propriété ?

Mme PERSIANI : Vous n'étiez pas présent lors de la Commission justement ?

M. JEANNEAU : Si, j'étais présent.

Mme PERSIANI : On vous a présenté le fait qu'il y a deux îlots de prévus : il y avait VTH et il y avait 30 lots…

M. JEANNEAU : Mais ce ne sont pas des maisons, ce sont des appartements.

Mme PERSIANI : Oui, mais il y a aussi des maisons. Et sur les prix des maisons, vous connaissez aussi le prix, non ? Enfin je ne sais pas, mais j'ai l'impression qu'on refait tout le temps les mêmes choses !

M. JEANNEAU : Alors, un Conseil municipal, ça permet en effet de débattre, et ça permet aussi au public d'être informé ! Donc ne faites pas comme Monsieur le Maire, à s'énerver, etc. Cela ne sert à rien.

La seule chose qu'on vous pose, ce sont des questions de manière que le public soit au courant de ce qui se passe à l'est de Saint-Pierre-des-Corps. Donc sur l'est de Saint-Pierre, il était prévu en effet de l'accession à la propriété, mais dites les chiffres : ce sera beaucoup plus simple ! Combien d'accessions à la propriété sont prévues sur ce terrain ?

Mme PERSIANI : 33.

M. JEANNEAU : Non, 33 logements c'est le nombre total. Combien y a-t-il d'accessions à la propriété sur ces 33 logements ?

Mme PERSIANI : Alors là… Non, mais c'est bien 33, on est d'accord ?

M. JEANNEAU : Non, il n'y a pas 33 accessions à la propriété ! Non, mais… En maisons…

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, permettez-moi !

M. JEANNEAU : Non, mais c'est pour que le public aussi soit au courant.

M. FRANÇOIS : Je vous interromps pour vous dire que vous avez une note extrêmement précise qui accompagne cette délibération…

M. JEANNEAU : Non, justement, elle n'est pas précise dans le sens où sur les 63 logements…

M. FRANÇOIS : Tout est précisé dans cette note.

M. JEANNEAU : Sur les 63 logements, combien y a-t-il de maisons en accession à la propriété ? C'est une question simple.

M. FRANÇOIS : Alors je vous invite à relire la note : nous, ce qu'on vous dit, c'est qu'il y a effectivement 33 terrains à bâtir, donc c'est de l'accession à la propriété, on est bien d'accord ? Et puis il y a du locatif avec deux îlots locatifs qui vont être montés…

Mme PERSIANI : Par VTH.

M. FRANÇOIS : Non, pas par VTH, mais par Touraine Logement pour le coup… Sachant qu'il y a eu une intervention de Nathalie Bertin, Directrice de Touraine Logement : ils considèrent pour l'instant

que c'est plutôt de la réserve foncière et ne vont donc pas entamer tout de suite les travaux collectifs. Voilà.

M. JEANNEAU : Mais sur les terrains qui resteront, j'aimerais bien donc que vous répondiez à cette question de savoir combien il y a de maisons en accession à la propriété. Parce qu'aujourd'hui ce qui est recherché par les Corpopétrussiens, ce sont en effet des maisons.

Et pas des maisons à 250 000 ou 300 000 euros, mais des maisons en accession à propriété qui leur permettent en fait de pouvoir acheter ces terrains-là. Or aujourd'hui, au vu du projet d'aménagement qui est certes là bien présenté, eh bien ce n'est pas possible, ou alors très peu ! Donc *grosso modo*, on est en train juste de permettre à un promoteur immobilier de se faire de l'argent, sur une logique qui nous coûtera énormément cher à l'avenir, en termes d'aménagement.

Il y a des terrains, ou du moins il y a des bâtiments industriels qui existent, qui sont en rénovation, et seraient peut-être plus intéressants, parce qu'on pourrait agir dessus plus facilement. Tokaï est un exemple à ce niveau-là, mais il y a d'autres bâtiments qui permettraient cela davantage. Si vous voulez concrètement aménager la ville de manière intéressante d'un point de vue financier, dans ce cas-là agissez plutôt sur les zones industrielles pour faire du réaménagement urbain… Plutôt qu'aller sur des zones aménagées qui ne font que le bonheur de Pierreval Aménagement, comme on a pu le dire en Commission.

Et je le répète, le nombre d'accessions à la propriété, en terrains à bâtir pour des maisons, est ridiculement bas. Mais après, je vous laisserai me dire le chiffre, ou du moins l'annoncer sur les sites Internet de la Ville ou sur Facebook, de façon que la population soit au courant. Et je répète qu'un Conseil municipal, ça sert aussi à informer le public !

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, nous avons bien compris et on le sait très bien quand on vous écoute ! Alors il y a Monsieur Soulas, Monsieur Rosmorduc et Monsieur Guelmami pour le mot de la fin ?

M. SOULAS : On pourra revenir quand même au fond du débat, là, que l'on tient depuis quelques minutes sur ce dossier-là, qui est hyper important. Je pense qu'il y a deux niveaux de réflexion : d'abord le projet d'aménagement du terrain, avec 33 logements et puis peut-être des logements sociaux. Et puis le second niveau plus globalement, c'est l'avenir de ce quartier.

Donc nous avons entendu, mais c'est aussi quelque chose que nous portons nous-mêmes : c'est vrai qu'il faut aussi réfléchir collectivement, à comment nous pouvons faire évoluer ce quartier. Nous avons évoqué les transports, la voirie, les écoles, le collège, mais il y a quand même un autre point qui n'a pas été évoqué : c'est le site Primagaz. Je n'ose pas imaginer qu'aujourd'hui, au moment où on en parle, vous n'ayez pas quelques informations ? Et je pense que si on déconnecte l'avenir de l'emprise laissée par Primagaz de cette réflexion globale sur l'avenir du quartier, nous aurons tout faux.

Et c'est là où il y a une sorte de piège dans cette délibération : attendez, je finis et j'ai terminé. Le piège en gros, c'est la question : êtes-vous pour ou contre les 33 logements ? Ou est-ce que vous avez une vision beaucoup plus large sur l'avenir du quartier ? Voilà. En tout cas, je voulais vous donner mon sentiment sur cette délibération qui me semble un petit peu tordue, parce que je pense que nous n'allons pas forcément répondre à la question qui nous est posée à travers cette délibération.

Alors quand je dis « tordue », je ne vise pas l'adjointe à l'urbanisme, mais c'est comme un référendum : on ne répond jamais à la question qui nous est posée. Donc je pense que le piège de ce soir avec cette délibération, c'est qu'on ne réponde pas à la question qui nous est posée, mais qu'on réponde à côté.

M. FRANÇOIS : Là vous m'avez perdu sur la fin, mais je voulais vous répondre… Ah oui, donc sur Primagaz, on ne sait pas encore ce que les propriétaires du site veulent faire. Mais dans le réaménagement de la rue Marcel Cachin, on a besoin d'une emprise, on aurait forcément besoin d'une emprise pour y faire du stationnement. Nous avions même envisagé de faire un rond-point décalé, pour bien arrêter la vitesse des voitures sur ce boulevard…

Donc pour l'instant, il n'y a pas de réflexion particulière sur foncier Primagaz : on ne sait pas ce qu'ils veulent en faire. La réflexion, elle est globale, elle est politique : oui, nous pensons que ce quartier peut apporter de l'apaisement à la ville, nous pensons que cela peut apporter de la mixité. Nous pensons que cela peut aider effectivement à l'accession à la propriété « pour pas cher », et je pense qu'ainsi nous nous mettons dans les traces de… Alors, certes, peut-être pas de façon aussi dense que ce qui a été fait à La Ville-aux-Dames, parce que je trouve que c'est un très mauvais exemple. Mais nous pouvons faire quelque chose de beau, nous pouvons essayer de réaménager ce quartier et d'aller en ce sens. Voilà où on en est ! Madame Kendri. ?

Mme KENDRI : Oui, je n'en ai pas pour longtemps. Pouvez-vous confirmer que ces accès à la propriété seront bien pour les gens de Saint-Pierre-des-Corps ? En êtes-vous sûr ?

M. FRANÇOIS : Ah, mais non, on ne peut pas. Madame Kendri, vous ne pouvez pas dire une chose pareille… Mais jamais !

Mme KENDRI : Vous avez beaucoup de personnes qui aimeraient bien avoir accès à un autre logement…

M. FRANÇOIS : Madame Kendri, je comprends votre interrogation. Non, s'il vous plaît, pas de commentaires !

Madame Kendri, je comprends pleinement votre interrogation et je vois à travers cela une volonté de faire en sorte qu'on puisse donner la possibilité à des gens de Saint-Pierre-des-Corps de pouvoir s'y installer. Mais dans le cadre du système de vente, du système économique que l'on connaît, il est impossible de demander, quel que soit le promoteur et même quel que soit le bailleur social, que seules des personnes de Saint-Pierre-des-Corps puissent en profiter !

Même si vous aviez un bailleur social qui serait là et qui proposerait des logements sociaux à l'achat, parce que ça se fait, eh bien, même lui serait dans l'incapacité complète de privilégier cette acquisition à quelqu'un de Saint-Pierre-des-Corps. Il peut en revanche privilégier la personne qui occupe l'appartement, ça, c'est la loi, et c'est normal. Oui, Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Deux petites précisions préalables, surtout à l'attention de Madame Persiani quand elle nous dit « vous, avant » je ne sais pas, mais je…

M. FRANÇOIS : Bon on arrête, on arrête !

M. ROSMORDUC : Non, on n'arrête pas, parce qu'alors dans ce cas, vous arrêtez tout de suite de nous dire « vous, avant » !

M. FRANÇOIS : Monsieur Rosmorduc, parce qu'on a parlé…

M. ROSMORDUC : Arrêtez de me couper, c'est pénible ! Sur six élus, vous en avez deux qui étaient dans la majorité antérieure : donc essayez d'imprimer cela, ce n'est pas très compliqué. D'accord ?

Moi, j'étais dans l'opposition avant : est-ce que vous arrivez à intégrer cet élément ? C'est à peu près compréhensible pour tout le monde, j'imagine autour de cette table. Donc ça, c'est un premier préalable. Je m'étais opposé au PLU à l'époque, notamment du fait de ce projet-là et pas seulement. Donc essayez d'imprimer qu'*A GaucheS Toute !* n'est pas un monobloc ! Voilà. C'est compliqué peut-être pour vous, mais c'est une réalité.

Mme PERSIANI : J'ai compris, mais c'est juste que la vie politique ne s'est pas arrêtée depuis très longtemps, donc on reprend une vie politique, c'est tout !

M. ROSMORDUC : Voilà, mais nous, nous n'héritons pas tous du passé, ou alors comme vous ! Donc le groupe *A GaucheS toute !* est un groupe pluriel : j'ai l'impression qu'on vous le dit depuis des lustres, depuis que vous êtes ici, ça paraît tellement long… Mais *À GaucheS toute !* c'est un groupe pluriel d'union de la gauche, donc essayez d'intégrer juste cet élément, voilà ! Si vous y arrivez, je serai content.

M. FRANÇOIS : Monsieur Rosmorduc, nous ne parlons pas que de votre personne quand justement, nous parlons du passé !

M. ROSMORDUC : Non, je parle aussi de Mohamed Benbedra, je parle aussi de Catherine Bonneau et de Laetitia Allyasbgran-Quintard qui n'est pas là !

M. FRANÇOIS : Est-ce que je peux juste vous répondre ?

M. ROSMORDUC : Mais je peux juste vous dire que vous répondez encore une fois à côté, Monsieur ! Alors si je peux continuer sur le fond, car là c'était juste un petit préalable, mais on peut en faire un truc super long si vous le souhaitez !

Sur les contraintes, vous nous dites que vous n'avez pas supprimé les contraintes en faisant référence au PPRI. Je vous ai parlé des contraintes d'équilibre financier relatives à la question des pilotis. Encore une fois, je vous parle des pilotis et vous me répondez PPRI ! Ça ressemble, ça se termine pareil par la lettre i, mais ce n'est pas la même chose, Monsieur le Maire ! Il faut juste comprendre ça.

Donc en revanche, si le PPRI s'impose aux permis de construire, il va falloir nous expliquer pourquoi vous justifiez la modification de votre PLU pour satisfaire aux exigences du PPRI ? Encore une fois, nous constatons deux types de fondements différents. Vous nous faites une modification du PLU pour contraindre la densité dans le centre-bourg, au motif qu'il faut lutter contre le risque d'inondation. Et je suis d'accord avec vous, le risque Inondation, c'est le PPRI, il s'impose. Donc encore une fois, vous tenez deux discours qui sont en totale incohérence.

Vous êtes en train de nous dire que sur les lots qui sont normalement réservés aux logements collectifs, c'est de la réserve foncière : donc on est en train de servir de la réserve foncière ! Je suis vraiment choqué de ce genre de projet là, qu'on affiche tranquillement : le logement social, c'est une réserve foncière sur le projet ! Chapeau !

M. FRANÇOIS : C'est faux !

M. ROSMORDUC : C'est vous qui nous avez parlé de réserve foncière, alors est-ce que tout le monde a compris cela ou pas ?

M. FRANÇOIS : Le logement social n'est pas une réserve foncière. C'est ce que vous êtes en train de faire passer ?

M. ROSMORDUC : Vous nous avez dit que Touraine Logement ne savait pas quand ils feraient les logements sociaux, puisque c'était une réserve foncière !

M. FRANÇOIS : Il peut y avoir de l'accession à la propriété et pas forcément du logement social parce que les bailleurs, comme Touraine Logement, peuvent très bien faire du LLS ou du PLAI…

M. ROSMORDUC : Mais s'ils ne le font pas parce que c'est une réserve foncière, ils ne le feront pas !

M. FRANÇOIS : Mais de dire que le logement social est pris pour une réserve foncière, là, c'est de la démagogie pour moi !

M. ROSMORDUC : Là vous jouez sur les mots ! Donc je vais le redire parce que je suis tout aussi choqué. Si vous nous dites que les parcelles vendues à un bailleur social sont en fait une session pour réserve foncière, je vous le dis, je suis choqué ! Est-ce que cela vous va comme ça ?

M. FRANÇOIS : Très bien !

M. ROSMORDUC : Voilà, donc ce n'est pas normal qu'une collectivité locale permette de réaliser un projet de lotissement pour de la réserve foncière !

M. FRANÇOIS : Très bien ! Mais la réserve foncière, elle va être utilisée.

M. ROSMORDUC : Quand ?

M. FRANÇOIS : Un jour ou l'autre !

M. ROSMORDUC : Quand ?

M. FRANÇOIS : Ouais, vous ne savez pas ?

M. ROSMORDUC : Vous êtes bien devin !

M. FRANÇOIS : Dans les deux ans…

M. ROSMORDUC : Donc, dernier point sur le fond de l'organisation du projet aussi : nous parlions du rond-point par exemple, pour accueillir de nouveaux habitants au niveau de Primagaz, mais vous n'avez pas pensé à de la fiscalité d'urbanisme ?

Vous nous mettez dans la note que *« la taxe d'aménagement sera générée au moment des Permis de Construire (PC) »…* Ah ben oui, comme partout… Mais pourquoi ne pas avoir pensé à un montage avec un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour financer effectivement les lourds travaux que nous allons avoir derrière ? Pourquoi ne pas avoir amorcé une question ou une réflexion sur de la taxe d'aménagement majorée ? Là-dessus, pas de réponse : c'est quand même dommage et pourtant, ça s'anticipe, hein ? Une fois que le permis est donné, nous sommes d'accord qu'il est trop tard…

Donc pas d'anticipation, pas de recherche de recettes… Encore une fois, vous nous parliez d'un principe de finances qui soit global, etc. Mais commencez par les recettes, ne freinez pas toutes les dépenses au motif qu'il faut faire attention ! Générez des recettes ! Nous avons parlé des subventions, on parle de la fiscalité d'urbanisme ici…

Cependant, je salue votre honnêteté sur le fait que nous ne pourrons pas réserver les logements aux Corpopétrussiens. Mais donc dans ce cas votre note relève clairement encore une fois de la propagande. Quand vous écrivez mot pour mot, je cite le petit 3 de la page 1, *« un projet qui répond aux besoins de logement des Corpopétrussiens »…* Eh bien non, ce n'est pas vrai, c'est un mensonge ! Vous ne répondez pas aux problèmes de logement des Corpopétrussiens parce que vous n'avez pas la maîtrise pour le faire ! Donc ça, typiquement, nous sommes dans des affichages qui ne correspondent pas à la réalité. Et en matière d'urbanisme, cela devient une tradition chez vous !

M. FRANÇOIS : Ah non, là aussi, vous jouez sur les mots ! Vous savez qu'il y a des gens de Saint-Pierre-des-Corps qui recherchent de l'accession en propriété à travers une maison. Il y en a beaucoup !

M. ROSMORDUC : Oui, ils recherchent, mais en quoi votre projet répond à cela ? Mais non !

M. FRANÇOIS : Eh bien non, je ne réponds pas en fait, allons-y, parce que nous allons passer au vote… Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Je vais essayer de ne pas être trop long pour revenir un petit peu sur tout ce qui a été dit. Donc sur le principe de dynamiser à l'est, oui, pourquoi pas ? Maintenant, j'ai des questions sur la méthode. Cela a déjà été soulevé, mais c'est vrai que le quartier à l'est a des problématiques, Madame Lenoble en a parlé. C'est un quartier qui manque un petit peu de services, un quartier qui manque de commerces, un quartier qui manque de transports. Les infrastructures routières ne sont pas top et je me pose la question de l'intérêt de ramener plus de populations qui vont se retrouver avec les mêmes difficultés…

Tout cela pose quand même question parce que les problèmes ne sont pas réglés en amont. Je pense qu'il faut d'abord travailler sur les problèmes existants pour la population existante, avant d'amener de nouvelles populations. De plus, je crois que Madame Persiani a parlé de l'arrivée de commerces, donc qu'il y aurait des commerces du coup qui viendraient s'installer là-bas. C'est vrai que j'ai eu cette discussion avec votre adjoint au commerce : on a déjà des problèmes pour des installations en centre-ville. J'ai donc du mal à voir ce que cette grosse poignée d'habitants va vraiment changer à l'attractivité du quartier, pour que pléthore de commerces et de services viennent s'installer là-bas… En fait, c'est ça la question que je me pose.

Mme PERSIANI : Je veux juste répondre rapidement. Alors quand je dis qu'il y a des commerces qui vont s'installer, vous connaissez le projet Tokaï. Celui-ci prévoit justement des cellules commerciales. On a aussi le Netto. Et juste comme ça je n'ai pas l'impression non plus qu'on vive aussi mal dans le vieux Saint-Pierre-des-Corps, où on n'a ni écoles ni commerces…

Pardon ? Vous dites que dans le vieux Saint-Pierre-des-Corps, il y a des commerces ? Non, le seul commerce que vous avez, c'est peut-être le Jéricho…

M. FRANÇOIS : Bon, écoutez, on ne refera pas un centre-ville à La Morinerie, dont acte. Et nous le savons tous autour de cette table.

M. GUELMAMI : Sans aller jusqu'à un centre-ville, mais pour répondre à Madame Persiani, quand même : on vieillit bien dans le vieux Saint-Pierre-des-Corps, très bien, mais c'est parce qu'on est à 900 mètres de chaque commerce. Ce n'est pas du tout le cas quand on est à Primagaz.

M. FRANÇOIS : Je peux terminer, Monsieur Guelmami ? Alors sur Primagaz, vous avez quand même une zone commerciale, la rue Marcel Cachin où il y a quelques commerces… Vous avez le Netto, qui est extrêmement attractif. Et je vous ferai savoir qu'il y a même des personnes du centre-ville qui vont au Netto pour aller faire leurs courses… Donc pour le coup, cela inverse le flux. Vous avez aussi un traiteur portugais qui est sur place. Vous avez un café, « Made in café », qui est aussi sur place. Donc tous ces commerces, si on veut les conserver j'ai envie de vous dire que le projet d'amener un peu de population autour fera nécessairement du bien !

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions ? Ah oui, je crois que c'est Monsieur Bonnard qui avait levé la main en premier.

M. BONNARD : Je voulais simplement apporter une précision. Il est exact que le PPRI prescrit de ne pas augmenter le nombre d'habitants exposés au risque d'inondation dans le Val de Tours. Et le Val de Tours, cela va de Berthenay à La Ville-aux-Dames. Et quand on regarde l'INSEE actuellement, on n'est pas loin des 110 000 habitants, il n'en manque pas beaucoup pour y arriver.

M. FRANÇOIS : Monsieur Chapeau ?

M. CHAPEAU : Oui, tout d'abord, bonsoir, merci. Je voudrais dire d'abord à Monsieur Rosmorduc que j'ai très bien compris sa nuance. Alors il ne faut pas qu'il pense que dans ce que je vais dire après, je n'ai pas mémorisé ce qu'il vient de dire, d'accord ? Mais moi je voudrais féliciter les travaux de Marion Persiani et de nos services, parce que le terrain qui est à vendre là, on l'a devant les yeux, c'est le même que celui d'il y a 10 ans. C'est le même sauf qu'il y a 10 ans, on mettait 120 logements dessus et aujourd'hui, on en met 63…

Alors moi je me suis posé la question : on a l'impression qu'on oppose deux visions de ce qu'on veut, pour la population qui vient vivre à Saint-Pierre-des-Corps. Eh bien moi, je suis content qu'aujourd'hui, 10 ans après, on puisse permettre à des gens de s'installer sur des parcelles décentes, avec des arbres qui vont rester et qui ne seront pas déracinés pour mettre quelque chose à la place… Et je suis content de ce changement qui passe de 120 à 63 logements, pour ne pas faire ce qui se fait à La Ville-aux-Dames ou à Tours : c'est-à-dire certes de permettre aux gens d'accéder à la propriété, mais sans avoir de terrain autour de chez soi et donc sans pouvoir faire courir ses enfants dans la cour. Moi, ce n'est pas ma vision de la société de demain.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre des parcelles un peu plus grandes, avec le respect des arbres qui sont autour. Donc voilà, je ne sais pas pourquoi vous essayez d'opposer deux visions que nous aurions de Saint-Pierre, enfin de ce qu'on veut pour Saint-Pierre. Voilà.

M. FRANÇOIS : Bon, allez, ce seront les dernières interventions, s'il vous plaît. Monsieur Rosmorduc, pour répondre juste à l'interrogation… Et ensuite, Monsieur Jeanneau pour le mot de la fin !

M. ROSMORDUC : Le mot ? Le mot, je vous trouve bien enthousiaste, bien optimiste, Monsieur le Maire ! Alors, si jamais cela n'a pas été clair jusqu'à présent sur l'opposition des deux visions que nous avons évoquées, eh bien si, elle est très claire. Je pense que c'est absurde d'aller urbaniser… C'était le début du propos, hein ? D'aller urbaniser des espaces vierges de toute construction. Je préfère qu'on mette l'accélérateur sur les espaces qui sont déjà construits.

J'ai dit qu'il y avait des possibilités sur certaines rues, on le sait : alors c'est la rue du 24 ou 23 février, où on a des maisons dans un état d'insalubrité, etc., qui peuvent faire l'objet d'un urbanisme sur des parcelles déjà urbanisées. Ce serait plus intelligent que d'aller sur une parcelle vierge : j'ai la prétention de le dire comme ça, je suis désolé, c'est ça ! Vous indiquiez ne pas savoir ce qu'il se passait sur les emprises de Primagaz, à part peut-être un rond-point que vous aviez imaginé. Eh bien, il y a des espaces constructibles dessus, il faut aller là avant de consommer des espaces vierges. Voilà, c'est ce qui nous sépare…

Quant au « avant, il y avait 100 logements », eh bien avant, je m'étais opposé. 100, c'est trop, et 60 ici, c'est encore trop, surtout avant qu'il y ait des équipements dignes de ce nom. Aller mettre des habitants quand on n'a pas de route, qu'on n'a pas d'école et qu'on n'a pas encore les commerces… Tout cela pour dire qu'on « répond aux besoins » des Corpopétrussiens, sauf que vous répondrez aux besoins des Corpopétrussiens sur ce projet-là exactement de la même façon que ce qui va se faire à Neuillé-Pont-Pierre ou ailleurs ! Parce qu'il n'y aura pas de priorité pour les gens de Saint-Pierre-des-Corps !

M. FRANÇOIS : Ensuite, Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Désolé il me faudra un peu plus d'un mot pour dire ceci. Il y a quelque temps, un an à peu près, vous aviez, lors d'une réunion avec je ne sais plus qui, indiqué que de toute façon, tout ce qui était propriété de la Ville, à un moment donné, serait vendu. Donc je m'inquiète un peu sur le 23 février 1950 : ça, c'est le premier point.

Deuxième point : que ce soit 120 logements ou 60 comme l'a dit Cédric Rosmorduc, nous nous y étions opposés lors du dernier mandat, et ça va continuer. Après je répète qu'il s'agit d'un permis d'aménager : autrement dit même si le service Urbanisme pourra dire « oui » ou « non », améliorer les choses, etc. Mais il n'y aura pas en réalité de vision d'aménagement sur le type de maison : c'est-à-dire que *grosso modo* on pourra avoir une maison là, accolée, mitoyenne à une autre maison et puis cela fera des petits champignons posés.

À partir de là, il n'y aura pas de vie de quartier, il n'y aura pas de possibilité de pouvoir réellement vivre ce quartier comme on peut le vivre dans le vieux Saint-Pierre, comme vous l'évoquiez tout à l'heure. Donc pour nous, ce sera non !

Mme LENOBLE (incertain) : Juste je voudrais…

M. FRANÇOIS : Non, on va arrêter s'il vous plaît ! Il n'y a pas besoin d'expliquer les votes. Vous allez voter et puis c'est très bien. Nous avons compris que certains d'entre vous sont contre, certains d'entre vous sont pour et puis c'est tout. Oui, Madame Kendri ?

Mme KENDRI : Alors, nous, ce n'est pas qu'on est contre, c'est juste que pour nous, en tous les cas, nous souhaiterions déjà que vous puissiez au moins discuter avec le promoteur, pour qu'il y ait quand même de l'accès à la propriété pour les personnes de Saint-Pierre-des-Corps !

M. FRANÇOIS : Ah, mais je vais vous expliquer, ce n'est juste pas possible !

Mme KENDRI : Je réinsiste, je sais que vous avez dit ce que vous m'avez dit tout à l'heure, mais…

M. FRANÇOIS : J'ai bien entendu, mais ce n'est juste pas possible.

Mme KENDRI : Vous voulez dire qu'on n'a pas le droit ?

M. FRANÇOIS : C'est le Code du Commerce qui l'interdit. On ne peut y déroger. Allez, je vous propose de passer au vote qui va être intéressant. Y a-t-il des contres ? Madame Kendri, est-ce que Monsieur Benzaït vote de la même manière que vous ou pas ? Parce qu'il me semble qu'il était plutôt pour, la dernière fois…

Mme KENDRI : Il votait pour, mais là maintenant c'est contre puisqu'effectivement, il n'y a pas d'accès prioritaire pour les personnes de Saint-Pierre-des-Corps !

M. FRANÇOIS : D'accord, très bien. Pas d'explication sur vos votes s'il vous plaît !

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 18 voix pour, 8 voix contre (Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON) et 6 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Sylvie LENOBLE, Christian BONNARD, Laurence LEFÈVRE, Romain DANGER), décide :

- ***de vendre à la société Pierreval Aménagement ou toute autre société s'y substituant, une emprise de terrain de 7,511 m² environ issue des parcelles cadastrées AM 91 p, 92 p, 102 p, 141, 182p et 239p au prix de 346 000 euros dans les conditions figurant dans l'offre d'achat de Pierreval Aménagement en date du 14 juin 2023,***
- ***d'inscrire cette recette au budget général,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.***

2023 09 27-23 Désaffectation et déclassement du domaine public de la cave municipale située sur la commune de Montlouis-sur-Loire

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Madame Persiani informe l'assemblée que la Commune est propriétaire d'une cave sur la commune de Montlouis sur Loire au lieu-dit « sous la Gaudellerie ». Ce lieu servait à entreposer le vin utilisé pour les vins d'honneur offerts par la municipalité à l'occasion de cérémonies et autres réceptions

organisées par la commune. Actuellement ce bien n'est plus utilisé et cette cave n'a plus d'usage en lien avec le service public.

VU- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et suivants,

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 17 avril 2023,

VU la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'une cave sise au lieu-dit « sous la Gaudellerie » à Montlouis cadastrée AM 198 et AM 199,

CONSIDÉRANT que ce bien était utilisé pour l'entreposage des boissons nécessaires aux cérémonies et autres réceptions organisées par la commune,

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années, le bien n'est plus affecté à un service public, que dès lors il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public liée à la cessation de toute activité de service public et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre sa vente,

L'exposé de Madame Persiani entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de constater la désaffectation du domaine public de la cave située à Montlouis sur Loire au lieu-dit « sous la Gaudellerie » cadastrée AM 198 et AM 199,

- de prononcer son déclassement du domaine public communal en vue de sa mise en vente,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Mme PERSIANI : Donc actuellement, ce bien n'est plus utilisé et nous vous proposons de déclasser cette cave du domaine public communal, en vue de sa mise en vente.

M. FRANÇOIS : Oui, des questions particulières sur cette cave ? Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Eh bien, Madame Persiani, merci ! Pourquoi ? Parce que cette cave en fait, on en a rêvé pendant les 6 ans du dernier mandat et on n'a jamais réussi concrètement à obtenir ne serait-ce que l'adresse, etc. Donc bravo !

M. FRANÇOIS : C'est vrai ?

M. JEANNEAU : Ah oui ! Comme quoi dans une majorité, il y avait des minorités ! Et donc c'était Jordi à l'époque qui avait soulevé la chose. Donc merci à vous, et puis, bien sûr que oui, nous voterons pour, en effet. Merci aux services et merci à vous.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), décide :

- ***constate la désaffectation du domaine public de la cave située à Montlouis-sur-Loire au lieu-dit « sous la Gaudellerie » cadastrée AM 198 et AM 199,***
- ***prononce son déclassement du domaine public communal en vue de sa mise en vente,***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

2023 09 27-24 Mandat de vente simple dans le cadre de la cession d'un bien immobilier 33 rue P. Sémard, cadastré BC 139

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Madame Persiani informe l'assemblée que la Commune possède un bien situé au 33 rue Pierre Sémard. Il s'agit d'un immeuble mixte sur 3 niveaux anciennement à usage commercial et d'habitation.

Il est donc proposé de le vendre ce bien désormais libre de toute occupation, en faisant appel aux services d'un notaire.

Compte tenu de sa proximité et de sa connaissance du marché foncier local, il est proposé de confier le mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin, installé sur Saint-Pierre-des-Corps.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1,

VU le mandat de vente sans exclusivité ci-annexé

VU l'avis de la commission des finances en date du 20 septembre 2023,

VU la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'un bien sis 33 rue Pierre Sémard constitué d'un immeuble mixte activité, habitation, comportant 3 niveaux dont une ancienne boulangerie en rez-de-chaussée.

CONSIDÉRANT que ce bien libre de toute occupation, fait partie du domaine privé de la commune et ne nécessite donc pas de déclassement.

CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur cette parcelle et qu'elle n'y projette pas d'usage à terme,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite céder son foncier n'ayant plus de vocation spécifique.

CONSIDÉRANT que dans cette démarche la commune souhaite s'adjoindre les services d'un professionnel de l'immobilier ayant une bonne connaissance du marché foncier local.

L'exposé de Madame Persiani entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- de décider de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps sis 33 rue Pierre Sémard à Saint-Pierre-des-Corps.

- d'approuver les modalités de mandat de vente simple de l'office notarial de Maître Morin relatives à la vente du bien immobilier concerné.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Mme PERSIANI : Alors c'est une délibération qui vous a déjà été présentée en Commission Finances. La commune possède un bien situé 33 rue Pierre Sémard. Je ne vais pas faire le détail de la délibération, c'est juste pour vous demander de donner mandat à Maître Morin pour la mise en vente de ce bien. Le 33 rue Pierre Sémard, c'est l'ancienne boulangerie.

M. FRANÇOIS : Alors, dans l'ordre : Madame Bonneau puis Monsieur Jeanneau.

Mme BONNEAU : Vous l'avez fait exprès ? Vous avez fait exprès d'effacer 15 ans de présence de l'association Diagonale à la boulangerie ! Vous n'avez pas honte de ne pas en parler, là ?

M. FRANÇOIS : Ah non, on n'a pas honte !

Mme BONNEAU : De ne pas parler de tous ces services qu'ils ont rendus à la municipalité ? Moi je suis scandalisée, je trouve que c'est dégueulasse !

M. FRANÇOIS : Eh bien, moi, d'accueillir des enfants dans de telles conditions, je trouve cela scandaleux aussi ! C'est extrêmement scandaleux !

Mme BONNEAU : Ne même pas parler des services de Juliette, de Frédéric, de tout le monde… En plus ce weekend-là, il va y avoir les ateliers d'exposition : à chaque fois, il y avait une manifestation extraordinaire dans ce lieu. Nos enfants y ont été accueillis. Alors on pourra dire que c'est dans des conditions ignobles, scandaleuses, etc.

M. FRANÇOIS : Oui !

Mme BONNEAU : Mais, en revanche, c'était artistiquement extraordinaire !

M. FRANÇOIS : Ah, ça, je n'ai jamais dit le contraire ! Vous avez tout à fait raison.

Mme BONNEAU : C'était un vrai foisonnement d'idées, de vie sociale pour le quartier, etc. Et de ne même pas en parler dans la délibération, à votre place, moi vraiment j'aurais honte !

M. FRANÇOIS : Très bien. Eh bien, écoutez, nous, on parle de la délibération. Nous allons peut-être vous montrer des photos du bien. Comme ça, chacun va se rendre compte de l'état dans lequel c'était ! Parce que franchement, quand on parle de quelque chose, autant le voir à un moment ou un autre… Plutôt que rester dans le dogmatisme ! Si les photos veulent bien sortir ? Allons-y.

M. JEANNEAU : Excusez-moi, est-ce qu'on peut aussi avoir des indications…

M. FRANÇOIS : Non, mais je crois que le public peut être informé quand même ! C'est très important !

M. JEANNEAU : Oui, mais alors attendez : la photo… Monsieur le Maire ! Alors est-ce qu'on peut arrêter le visionnage de ces photos deux secondes ?

M. FRANÇOIS : Non, on n'arrêtera pas.

M. JEANNEAU : Parce qu'en fait, ça, cette photo-là, concrètement, c'est l'escalier. Donc le public…

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas l'escalier. Ça, c'est là où on recevait des enfants.

M. JEANNEAU : C'est où ça ? Au Rez-de-chaussée ?

M. FRANÇOIS : Oui**.**

M. JEANNEAU : C'est normal. Un bâtiment qui n'a pas été utilisé pendant un certain temps est humide, voilà.

M. FRANÇOIS : Ah, Monsieur Jeanneau !... Vous êtes taquin ! Regardez, c'est terrible !

M. JEANNEAU : Non, mais attendez, non, je ne suis pas taquin, je suis réaliste ! Et le courrier, c'est pareil ! Monsieur le Maire, vous allez me laisser parler quelques instants. Ça, c'est un atelier d'artiste. Ce n'est pas une habitation.

M. FRANÇOIS : Non, parce que c'est trop facile. Non, c'est trop facile. Vous me laissez parler ? Je vous ai laissé parler.

Moi je trouve que c'est trop facile de laisser à une association seule un bien municipal, qui n'est même pas partagé par d'autres associations, qui est dans un état déplorable et vous ne pouvez pas dire le contraire ! Et où on accueille des enfants dans une salle borgne ! Des enfants qui ne sont même pas protégés en cas d'incendie !

Moi je ne prendrai jamais cette responsabilité ! Madame Bonneau, vous êtes médecin, vous devriez réfléchir à ce que je vous dis !

Mme BONNEAU : On ne va quand même pas mettre en cause mes compétences médicales et d'alerte justement en manière de salubrité publique, hein ? Alors là…

M. FRANÇOIS : Je ne mets pas en cause vos compétences de médecin, au contraire !

Mme BONNEAU : Mais il n'y a jamais eu aucun accident ! Pratiquement toutes les personnes ici réunies y sont allées, ou ont eu des enfants qui ont pris des cours de dessin avec cette association, et ça s'est toujours très bien passé !

Il est vrai que ce bien a été laissé sans travaux. Il y a une autre chose que je voulais dire aussi, c'est que vous voulez mettre ce bien en vente à un prix de 180 000 euros, et vous nous dites que vous n'allez pas nous donner l'évaluation des Domaines, ou seulement le jour où la vente va être conclue…

M. FRANÇOIS : Je n'ai pas dit cela.

Mme BONNEAU : C'est marqué dans les documents, c'est marqué *« nous vous donnerons l'évaluation sur la base de l'estimation faite par les Domaines, la Ville envisage de proposer ce bien au prix de 180 000 euros. Le montant de l'estimation des Domaines sera indiqué à l'occasion de la délibération entérinant la vente du bien. »*

M. FRANÇOIS : Oui, on n'est pas obligés de le mettre.

Mme BONNEAU : Ah, je sais bien, vous n'êtes pas obligés de le mettre. Mais en général, cela veut dire que le montant de l'estimation des Domaines est au « ras des pâquerettes », mais que vous voulez faire une grosse plus-value, voilà !

Et deuxièmement, c'est quand même un bâtiment public là, dans un quartier où on manque de bâtiments publics. Je pense qu'il faudrait envisager de le garder dans le domaine public et de faire des travaux, parce que quand la Commission de Sécurité est venue… Disons qu'en fait vous pouvez montrer des photos dans n'importe quelle maison, on peut montrer des photos de trucs dans un état lamentable : même chez moi par exemple, on pourrait dire que dans un coin, il y a des peintures éclatées ou des trucs comme ça… Mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas réparable ! Et structurellement, cela ne signifie pas que ce n'est pas solide et que ce n'est pas réparable !

M. FRANÇOIS : Oui, très bien. Alors nous n'avons pas du tout la même politique et je vais vous expliquer la mienne. Enfin la nôtre, oui, c'est la nôtre, on la partage de manière tout à fait générale ! Donc face à des bâtiments dans cet état-là, et ce n'est pas le seul qu'on a comme ça, s'il faut qu'on en restaure un, on va devoir ensuite en restaurer un deuxième, un troisième… On n'aura jamais les moyens de les mettre aux normes qui seront demandées pour 2030, et 2030, c'est demain !

Alors ne faites pas l'article en disant qu'il faut garder ces biens et faire des travaux : on n'en a pas les moyens. Regardez les choses en face, soyez réaliste et après on en reparle parce que franchement là, vous partez sur une voie qui est vraiment savonneuse ! Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : En parlant de pente savonneuse, il serait intéressant que vous puissiez partir en formation sur ce qu'est un bâtiment. J'ai encore entendu le terme « insalubre » et…

M. FRANÇOIS : Vous faites encore le donneur de leçon !

M. JEANNEAU : Non, c'est vous qui êtes des donneurs de leçons à chaque fois !

M. FRANÇOIS : Ah non, moi je regarde…

M. JEANNEAU : Mais pourquoi vous vous énervez chaque fois ? Là, c'est bon, est-ce que vous pouvez vous calmer un peu ? Bien, alors le terme « insalubre », c'est un terme juridique, et ce bâtiment, en fait, n'est pas insalubre. Il est indigne en effet, mais il n'est pas insalubre. Ensuite, vous parlez chaque fois de 2030, etc. Cependant, il n'y a aucune législation sur ce domaine-là. Pourquoi ? Eh bien parce qu'on parle ici d'un atelier, ce n'est pas une maison d'habitation. C'est un atelier.

Ensuite, concernant le décret BACS, eh bien, en fait, non plus. Nous ne sommes pas ici à plus de 1000 m² ni même à 500 m² dans quelques années. Je crois que c'est 2035 de mémoire. Donc il n'y a aucune législation qui intéresse ce bâtiment-là. Ensuite, la Commission de sécurité s'est réunie. Elle a indiqué que l'accueil se faisait au rez-de-chaussée et que sur cet espace, il manquait une porte coupe-feu. Et quelques éléments concernant l'électricité étaient à revoir.

Les services ont fait une évaluation puisqu'Alain Garcia, à l'époque, m'avait dit que c'était possible ! Nous étions à moins de 10 000 euros pour maintenir en sécurité ce bâtiment-là. Et même je suis désolé Monsieur Garcia, mais je vais vous faire parler parce que vous m'avez dit concrètement que de toute façon « la volonté de la majorité était de vendre. »

M. GARCIA : Les pompiers ont classé ce bâtiment comme insalubre !

M. JEANNEAU : Non, ils ne l'ont pas classé insalubre, ce n'est pas vrai. Concrètement, le rapport, vous me l'avez envoyé et il ne dit pas cela.

M. FRANÇOIS : Monsieur Garcia, s'il vous plaît !

M. JEANNEAU : Ensuite, ce bâtiment a en effet une histoire, donc votre rôle à vous en tant qu'élus vivant dans cette ville, c'est de maintenir des services, de maintenir une activité qui permette à la population de se retrouver dans ce qu'on appelle des lieux, des agoras où les gens se retrouvent et communiquent ensemble ! Là dans le vieux Saint-Pierre, concrètement c'est ce qui manque. Et Diagonale était cet espace-là. Et si on regarde ce que vous faites depuis trois ans, on constate que vous vendez à chaque fois : la boucherie, la « boulangerie » entre guillemets… Tout ce que vous pouvez trouver à vendre ! Marceau aussi est en futur état de vente donc tout ce que vous pouvez vendre, vous le faites !

Or tout cela relève d'une vision non partagée, entre majorité et opposition… Et encore peut-être que certains éléments, au sein de la majorité, ont failli penser que oui, nous avons besoin de lieux de service public. Et nous avons aussi besoin de lieux de service privé et cela en fait partie.

M. CONTE : Je voudrais juste dire quelque chose. Je vous rappelle mes propos de tout à l'heure. On a tous nos bâtiments communaux, notamment les écoles, les équipements sportifs : tous ont un déficit d'entretien depuis au moins 30 ou 40 ans. Alors je suis désolé, mais la priorité ce sont les écoles et les équipements sportifs. Et je suis désolé, mais ce bâtiment, je l'ai visité récemment. C'est ce que je vous ai dit en Commission finances, je l'ai visité avec Madame Drapeau. Je vous ai dit que mettre une porte coupe-feu à 10 000 euros, je crois que c'est ça ? C'est ce que vous dites donc 10 000 euros, c'est comme jeter de l'argent par les fenêtres quand on voit le bâtiment, il faut tout refaire et on a un chiffrage : je ne l'ai pas sous les yeux, je pourrais essayer de l'avoir et vous le communiquer. On est à plus de 200 000 euros si on veut remettre quelque chose en état !

Donc je suis désolé, mais ce n'est pas simplement 10 000 euros de porte coupe-feu qu'il faut mettre ! Il faut le refaire. Vous l'avez visité ce bâtiment, je suppose ? Donc on voit bien les photos ! Moi je ne savais pas, j'y suis allé et honnêtement c'est une restauration complète qu'il faut faire. Et le problème, Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure : tous nos petits bâtiments sont à peu près dans cet état-là, notamment même ce qui est en location. Donc aujourd'hui la priorité va pour nos équipements, les écoles, les équipements sportifs. Comment voulez-vous qu'on arrive à faire une piscine si on perd de l'argent communal dans ce genre de chose ? C'est sûr que le projet piscine se décalerait de plus en plus…

M. FRANÇOIS : Monsieur Guelmami, je vous écoute.

M. GUELMAMI : Alors je serai très rapide. C'était juste pour partager le même émoi que Madame Bonneau parce que, certes, voilà, on peut montrer des photos, on peut toujours dire que… Et je ne vais pas dire que le lieu était incroyablement neuf et superbement entretenu, ce serait mentir. Cependant, c'est presque comme si on traitait d'inconscients tous les parents qui mettaient leurs enfants là-bas, donc c'est peut-être un peu dur.

Il y avait quand même une vie, et cela a suscité de l'émoi quand ça a été fermé. Et c'est vrai que vendre ce bien de cette manière, sans aucune citation, c'est peut-être un petit peu maladroit. Et ça donne un peu l'impression, pour reprendre des expressions puisque vous aimez bien cela, que pour abattre son chien, on dit qu'il a la rage, quoi ! Voilà, ça donne un peu cette impression-là.

M. FRANÇOIS : Alors, juste un petit commentaire : c'est très marrant, parce que si nous avions cité Diagonale dans la délibération, on nous aurait dit « comment osez-vous mettre Diagonale dans la délibération ? » Et là, on ne l'a pas mis et on nous dit « comment ? Vous avez oublié Diagonale dans la délibération ! » C'est exactement cela !

Mme BONNEAU : Ça, c'est vraiment de la rhétorique, totalement typique de vous alors !

M. FRANÇOIS : Je vous connais par cœur ! Monsieur Soulas, allons-y.

M. SOULAS : Non, mais attendez, enfin, vous me parlez différemment ? Vous me donnez du « allons-y », mais on n'est pas dans la cour du collège là !

M. FRANÇOIS : C'est terrible ! C'est terrible d'entendre des choses comme celles-là, démagogiques au possible ! Excusez-moi Monsieur Soulas, vous avez la parole.

M. SOULAS : Merci, Monsieur le Maire. Alors en incluant bien sûr la vente du Magasin Général, vous serez à plus de 5 millions d'euros de ventes de bâtiments publics, d'accord ? Voilà qui est posé sur ce point.

Sur ce projet-là, on a bien compris qu'il s'inscrit toujours dans votre logique, et j'entends aussi ce que vient de dire Monsieur Conte sur la nécessité de travailler sur la question des écoles. Et c'est marrant, parce que vous avons parlé tout à l'heure de La Morinerie, et déjà fait référence au vieux Saint-Pierre : sauf qu'il n'empêche que comme l'ont dit Catherine Bonneau et d'autres personnes, dans ce quartier-là, c'est le seul bâtiment public existant.

Et il n'y a eu aucune réflexion de votre équipe sur ce qu'on aurait pu faire de ce bâtiment. Avez-vous cherché des partenaires financiers pour essayer de travailler cette question-là ? Par exemple, on nous a présenté des tableaux tout à l'heure avec le Fonds Vert, avec tout un tas de demandes de subventions. Donc là si on n'en parle pas et qu'on vend le bâtiment, avouez quand même qu'il n'est pas acceptable de balayer comme ça d'un revers de main le symbole que représente ce bâtiment en disant « c'est notre politique » ! Voilà, surtout au regard du symbole et de ce manque de service public dans le quartier du vieux Saint-Pierre.

Donc on aurait pu prendre le temps quand même il nous semble, parce qu'effectivement la problématique ne se limite pas aux 10 000 euros de la porte. Bien sûr que ça va coûter plus cher, mais au regard du montant des ventes que vous faites depuis trois ans sur la commune, au regard de la nécessité, comme l'a dit aussi Cyrille Jeanneau, de maintenir des lieux de service public où on fait du lien avec la population, il nous semble quand même que vous avez pris une décision brutale sur ce dossier-là. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention. Moi je vais vous dire : je pense très sincèrement que tout ce que l'on a comme bien annexe comme ça, nous ne pourrons pas les rénover. Et concernant le bénéfice de ces bâtiments que nous pouvons tirer, mais attendez, 180 000 euros ! Si on peut en tirer le maximum, eh bien, mais tant mieux, cela fait autant de financement pour la Ville ! Enfin, vous oubliez les habitants ou quoi ?

Nous avons absolument besoin de moyens financiers pour apporter du social. Donc je ne comprends pas, Madame Bonneau, pourquoi vous parlez comme ça ? Sur ces bâtiments-là, il s'agit de les revendre, et il est nécessaire par ailleurs de reconstruire des structures : la rénovation du centre commercial de La Rabâterie avec le centre social, la maison de danse, etc. Ce sont des choses extrêmement importantes de façon qu'on puisse accueillir les personnes dans les meilleures conditions possibles et avec le moins de déperdition énergétique possible.

Enfin tout cela va dans une logique où effectivement, on doit penser l'avenir de nos bâtiments et certainement pas de conserver des vétustés comme celle-là, c'est tout !

Mme BONNEAU : Je peux répondre ?

M. FRANÇOIS : Bien sûr que vous pouvez répondre !

Mme BONNEAU : Parce que tout à l'heure, vous avez dit que nous étions des donneurs de leçons, mais là vous venez de m'en donner une vraiment…

M. FRANÇOIS : Non, ce n'est pas une leçon !

Mme BONNEAU : Si, quand même ! Deuxièmement, moi, surtout, ce qui m'émeut et ce qui me touche beaucoup, c'est le sort qui a été réservé aussi par le biais de ce bâtiment à l'association Diagonale.

Pour moi, cela me fait penser à une histoire de management toxique. Je veux dire qu'ils ont été acculés à une situation où ils ont dû partir et quelque part, cela les a vraiment très touchés, détruits. Je veux dire que vraiment, ils ont été extrêmement abîmés par cela, la façon dont leurs services, et tout ce qu'ils nous avaient apporté, ont été reconnus. J'ai trouvé que c'était vraiment scandaleux. Voilà, et que tout cela ne vous pose même pas question, j'en reste pantoise.

M. FRANÇOIS : Non, mais alors évidemment, là vous nous faites une caricature, j'ai l'impression ! Et on les a « foutus dehors avec un coup de pied aux fesses » pendant qu'on y est aussi, non ? Sincèrement, nous avons discuté avec eux, on était là, et Monsieur Chapeau a énormément travaillé avec Diagonale.

Mme BONNEAU : Il y a manière et manière de discuter, hein ? Parce que quand on fait des injonctions contradictoires et que les gens ne savent jamais exactement sur quel pied danser, on peut dire qu'on les amène à la destruction !

M. FRANÇOIS : Je vais laisser la parole à Mickaël Chapeau parce qu'il va vous répondre.

M. CHAPEAU : Non, mais je ne vais pas répondre sur Diagonale. Je vais répondre sur une manière de travailler qui est la mienne. Je suis vraiment déçu, parce que la première chose que j'ai faite la première année de mon mandat, c'est que je me suis rendu compte de l'état de vétusté des bâtiments culturels. J'ai organisé la visite des bâtiments culturels pour l'ensemble des élus. La première visite, c'était celle du centre culturel et du bâtiment Diagonale. C'était la première année du mandat. Et les seuls élus qui se sont déplacés étaient Maoya Drici-Kouba, Madame Lala, Monsieur Bonnard et Monsieur le Maire. C'est-à-dire que tout le monde était invité, et le but était de voir tout cela ensemble.

La deuxième visite que j'ai organisée, c'était celle des archives de la Ville et là, aucun élu ne s'est déplacé. Je rappelle cela parce que si vous voulez, moi je ne voulais pas que le problème soit traité comme ça, je voulais qu'on le voie ensemble et bien en amont. Et malheureusement les élus ne se sont pas déplacés et nous n'étions que quatre.

Et Madame Lala m'en veut encore d'avoir répété ce qu'elle a dit lors de cette visite, et je vais le dire : pendant la visite, Madame Lala m'a dit que c'était à titre personnel, mais elle m'a dit « je ne mettrai pas mes enfants dans ce bâtiment »… Voyez, et si vous voulez…

M. JEANNEAU : C'est une personne qui n'est pas là ! Franchement, il faut arrêter Monsieur Chapeau !

M. CHAPEAU : Je l'ai déjà dit plusieurs fois. Et je l'ai dit devant Madame Lala en Conseil municipal.

M. JEANNEAU : Elle vous a déjà répondu par rapport à cela, donc il serait intéressant d'arrêter cela, d'accord ?

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, vous arrêtez !

M. JEANNEAU : Vous arrêtez, vous arrêtez tout de suite !

M. CHAPEAU : Et si vous voulez, Monsieur Conte voulait le faire aussi pour les bâtiments sportifs, c'est-à-dire une visite de nos bâtiments sportifs pour que l'ensemble des élus se rende compte de la vétusté de nos bâtiments. Donc si vous voulez, on pourra le refaire pour que jamais une situation comme celle-ci ne se représente, et j'espère que cette fois-là nous ne serons pas que quatre à venir visiter.

Mme BONNEAU : Alors je peux répondre ? Merci.

Alors ça, Monsieur Chapeau, vous nous l'avez déjà dit, hein ? Et moi j'avais déjà répondu que premièrement, je n'étais pas au courant qu'une visite avait été réalisée. Alors peut-être que je lis mal mes emails ou que je n'ai pas lu l'invitation. Mais ça, je ne le savais pas.

Et deuxièmement, je connaissais Diagonale puisque j'y allais plusieurs fois par an, et le centre culturel communal aussi. Cependant je ne connaissais pas les coulisses. Mais la dernière fois qu'on nous a proposé de visiter un bien, c'était par le biais de Madame Persiani, c'était Marceau : j'y suis allé, j'ai tout visité. Et si j'avais été au courant pour les archives municipales et que j'avais été disponible à ce moment-là, parce que ce n'est pas toujours évident, et bien évidemment, cela m'aurait vraiment intéressée.

Donc ce n'est absolument pas une espèce de « je-m'en-foutisme » de ma part et je ne pense pas non plus de la part des autres.

M. ROSMORDUC : Sur ce sujet-là, on ne définit pas une politique publique par un taux de présence des élus, enfin ! Moi, la réponse me fait halluciner. En gros, c'est « vous n'êtes pas venus, donc on explique pourquoi on en est arrivé là… » Enfin à un moment donné, on salue les invitations, etc. Moi je n'ai pas pu y aller dont acte : on n'y est pas venus. Mais je ne vois pas vraiment le rapport avec la façon de gérer ce bâtiment aujourd'hui !

M. FRANÇOIS : C'est noté. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 22 voix pour et 10 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- ***décide de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps sis 33 rue Pierre Sémard à Saint-Pierre-des-Corps.***
- ***approuve les modalités de mandat de vente simple de l'office notarial de Maître Morin relatives à la vente du bien immobilier concerné.***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

M. FRANÇOIS : Délibération suivante. Eh bien, je crois que c'est Monsieur Chapeau.

CULTURE :

2023 09 27-25 Convention conservatoire Emmanuel Chabrier et Harmonie Municipale

Rapporteur : Monsieur Mickaël CHAPEAU

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culturelle en date du 31 mai 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant

Qu'une convention doit être signée entre le Conservatoire de Saint-Pierre-des-Corps Emmanuel Chabrier et l'association « Harmonie Municipale »

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la délibération.

M. CHAPEAU : Je vous demande, par cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention jointe, rédigée d'un commun accord entre le Conservatoire de la Ville et l'association Harmonie Municipale.

Cette Convention a pour but de mettre par écrit un accord oral existant depuis plus de 39 ans, et ainsi sécuriser les relations sur le plan de la formation musicale, des pratiques collectives ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun.

M. FRANÇOIS : Je vous propose qu'on passe au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la délibération.

M. FRANÇOIS : Nous passons aux questions orales, nous en avons fini avec les délibérations. Et la première question orale est celle du groupe *J'Aime Saint-Pierre-des-Corps.* Euh, peut-être qu'on ne va pas revenir sur un sujet dont nous avons déjà parlé ?

M. JEANNEAU : Si si, on va y revenir, je suis désolé, c'est une question orale.

M. FRANÇOIS : Je ferai une réponse circonstanciée.

QUESTIONS ORALES :

1. Question orale du groupe *J'Aime Saint-Pierre-des-Corps* – Demande de mise en place d'un taux d'effort financier en fonction des ressources et de la composition des familles

Rapporteur : Monsieur Cyrille JEANNEAU

Objet : Tarifs Restauration - mise en place d'un taux d'effort financier en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Monsieur le Maire,

Lors de la Commission Petite Enfance du 11 septembre 2023, dans le règlement de fonctionnement des crèches municipales, il était mentionné dans le chapitre « ressources prises en compte » que nous citons : « Le montant horaire à payer par la famille est calculé sur la base du taux d'effort appliqué aux ressources selon le nombre d'enfants à charge ».

Lors d'un précédent débat sur la restauration scolaire, tant en Commission qu'en Conseil Municipal, vous avez malmené notre groupe lorsque nous avons évoqué la prise en compte du critère « taux d'effort » dans le calcul du prix des repas, certains d'entre vous n'en ayant jamais entendu parler.

Comme vous pouvez le constater il ne s'agit pas d'une idée farfelue de notre groupe, mais bien d'un paramètre essentiel - car très juste - pris en compte par la CAF.

Aussi, Monsieur le Maire, nous posons une nouvelle fois la question : acceptez-vous de revoir la grille tarifaire de la restauration en y appliquant le principe d'un taux d'effort ? Merci.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, je vais vous répondre tout simplement par le fait que cette question avait déjà été soulevée lors de Commissions préparatoires. Et elle n'avait pas été retenue par l'ensemble des membres élus, à la fois de la majorité et de l'opposition. Voilà. Ah si ! Ça avait été dit comme ça !

La parole est à Madame Grosléron pour la question orale du groupe *Agir ensemble*.

2. <u>Question orale du groupe *Agir Ensemble* – Demande de précisions sur la zone de la ville qui ne sera pas raccordée au réseau d'eau potable à la ressource de la Loire, le pourcentage d'habitants que cela représente et l'échéance à laquelle on ne pompera plus du tout dans le Cénomanien ?</u>

Rapporteur : Madame Béatrice GROSLÉRON

Monsieur le Maire,

Les travaux de raccordement du réseau d'eau potable de Saint-Pierre-des-Corps à la ressource de la Loire sont en voie d'achèvement. Mais il semble qu'une partie de la population de Saint-Pierre ne sera pas concernée.

Pouvez-vous nous préciser la zone de la ville qui ne sera pas raccordée à la suite de ces travaux, le pourcentage des habitants que cela représente et l'échéance à laquelle on ne pompera plus du tout dans le Cénomanien ?

Je vous remercie de votre réponse précise.

M. FRANÇOIS : Alors c'est une question qui appelle effectivement une réponse des services de l'Eau. Vous savez qu'on est en train de faire un réseau d'eau au niveau du Grand Mail pour aller prendre de l'eau au niveau de la station de pompage dans la Loire, qui se trouve au rond-point des Français Libres, sur Tours. Donc une canalisation va être réalisée, qui va alimenter le château d'eau qui est du côté de la rue des Sablons. Vous voyez un petit peu où tout cela se situe ?

Toutefois, il y a des opérations qui se poursuivent en 2024 avec la pose d'un forage dirigé sous la bretelle de sortie d'autoroute, ainsi que des modifications à l'usine de traitement. Tout cela englobe beaucoup de travaux, de façon à effectivement éviter de pomper dans le Cénomanien.

Deux étapes sont envisagées : à la fin des travaux en 2024, le secteur de La Rabâterie sera alimenté par les ressources de la Loire. Cela correspondra approximativement à l'ouest de la rue Maurice Beaufils et au Nord de la rue Honoré de Balzac. Je vous ferai parvenir la note, je vous la donne juste après si vous le souhaitez…

Et puis après une période d'observation, le secteur sera étendu à toute la partie de Saint-Pierre-des-Corps située au Nord des voies ferrées, pour représenter environ 66 % de l'eau consommée sur la commune. 66 %. Donc il restera 33 % de Cénomanien.

Pour votre parfaite information, et elle est importante : en 2022, le puisage dans les eaux du Cénomanien a diminué de 30 % sur la Métropole. Ce n'est pas dans la note, mais je vous donne cette information.

Voilà, je vous remercie d'avoir assisté à ce Conseil municipal.

Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est close, merci.

La séance est levée à 22 h 52.

Monsieur le Maire de Saint-Pierre-des-Corps	**Secrétaire de Séance**
Emmanuel FRANCOIS	**Gilles FREMONT**